



TABARIÈS (Antoine) était originaire de Saint-Pons de Thomières, en Languedoc. Il vint se fixer à Perpignan dans les premières années du XVIII^e siècle et ouvrit dans cette ville un important commerce. En 1726, Antoine Tabariès ayant reçu un héritage de Jean Tabariès, Jean-Jacques Tabariès, receveur des tailles du diocèse de Saint-Pons, le fit assigner devant le Conseil des requêtes du Palais, près le Parlement de Toulouse. Antoine Tabariès présenta à son tour une requête au Conseil Souverain du Roussillon, afin d'obtenir la cassation de l'assignation reçue. Un arrêt du Conseil de Paris, en date du 9 septembre 1730, annula la citation du Parlement de Toulouse et déclara qu'Antoine Tabariès, en sa qualité de *mercader* de Perpignan, ne ressortait que du Conseil Souverain du Roussillon. Antoine Tabariès avait épousé Marie Labarthe et eut d'elle quatre enfants : Antoine-Barthélemy, dont la notice suit ; Thérèse qui, ayant uni ses destinées à Assiscle de Lluçia, devint la mère du procureur-général-syndic François-Xavier de Lluçia (voir ce nom) ; Rose et Geneviève, décédées sans descendance. Antoine Tabariès mourut en 1739.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 723 bis.

TABARIÈS (Antoine-Barthélemy), fils et héritier du précédent, fut avocat au Parlement et seigneur de Grandsaignes, dans le diocèse de Saint-Pons. Le 30 octobre 1755, il obtint du roi Louis XV aliénation des justices et des droits de la ville du Boulou, de pair avec Joseph de Kennedy-Joly. Dans la suite, Antoine-Barthélemy Tabariès fut nommé directeur des monnaies de la ville d'Aix. Il mourut à Paris, le 14 août 1762. Le 24 janvier 1765, un arrêt du Conseil porta que la rente de 270 livres, moyennant laquelle Antoine Tabariès avait été fait engagiste du Boulou, devait être réduite à la somme de 150 livres. Antoine-Barthélemy Tabariès avait contracté alliance avec Antoinette Mars. A sa mort, il laissa un fils, Marcellin, qui était né en 1758, et une fille, Geneviève, née en 1761. Marcellin Tabariès était déjà décédé en 1802. A cette date, ses deux enfants survivants étaient respectivement âgés de 10 et 11 ans.

Archives des Pyr.-Or., B. 403, 404, E. (Titres de famille), 723 bis, G. 1052.

TABERNER (Michel), religieux de l'ordre des Frères-Mineurs, vivait au XVI^e siècle. Il a composé : *Gesta seu vita incomparabilis Cosmæ Damiani Hortolani, abbatis monasterii Villæ Bertrandi canonicorum regularium*.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*.

TABERNER (Barthélemy), chanoine de Gérone, avait rédigé une épiscopologie du diocèse d'Elne, souvent défectueuse et fautive. Le chanoine Joseph Coma (voir ce nom) a repris cette œuvre en la corrigeant et en l'augmentant.

PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne* (préface).

TABERNER Y DE ARDENA (Joseph de) naquit à Barcelone le 17 mai 1670. Son père, François de Taberner y de Rubi, devint dans la suite comte de Darnius ; sa mère s'appelait Ignace de Ardena y de Aragon. Joseph de Taberner y de Ardena avait pour frère Olaguer de Taberner, qui était comte de Las Illas au commencement du XVII^e siècle. Après avoir pris les grades à l'Université de Barcelone, Joseph de Taberner y de Ardena embrassa la carrière ecclésiastique. Il ne tarda pas à être nommé chanoine et trésorier de la cathédrale de sa ville natale. Il employa tous les moments de loisir que lui laissaient ses devoirs professionnels à recueillir des chartes et des documents concernant l'histoire de la Catalogne. Se trouvant à Perpignan en 1710, en compagnie de son oncle Jean de Taberner y de Rubi, évêque de Gérone, chassé de son siège pour des raisons politiques, il parcourut les bibliothèques des divers couvents de cette ville. Il acquit des connaissances très étendues sur l'histoire du Roussillon. En 1718, Joseph de Taberner fut nommé à l'évêché de Solsona. Deux ans plus tard, son vieil oncle ayant été promu à l'archevêché de Tarragone, Joseph de Taberner fut appelé à recueillir sa succession à Gérone. Il prit possession de son nouveau diocèse le 7 mars 1721, dix-sept jours seulement avant la mort de son oncle, qu'il assista dans la maladie et à ses derniers moments. Il déploya un zèle apostolique pour l'évangélisation de ses ouailles. Il adressa souvent des homélies aux membres du chapitre de

sa cathédrale et des sermons aux fidèles de Gérone. Il établit des règlements du chœur, et lui-même prêchait d'exemple en observant la plus rigoureuse ponctualité dans les cérémonies pontificales. Sous son épiscopat eut lieu la béatification de saint Dalmace Moner, dominicain de Gérone. Joseph de Taberner fit célébrer avec grande solennité les fêtes en l'honneur du bienheureux, dont le corps était conservé dans la cathédrale de son diocèse. Il parcourut souvent les paroisses de l'évêché de Gérone. C'est dans le cours d'une tournée pastorale qu'il prit le germe d'une maladie qui le conduisit au tombeau, le 16 janvier 1726. Joseph de Taberner fut inhumé dans une chapelle de la cathédrale de Gérone, à côté de son oncle, l'archevêque Jean de Taberner y de Rubi. Les corps de ces prélats reposent dans un caveau qui est privé de pierre tumulaire et d'épithaphe. Joseph de Taberner avait composé : *Compendio historico de los antiguos monasterios e insignes iglesias de los condados de Rosellon, Ampurias y Peralada* ; *Arbol genealogico de la casa de los condes de Rosellon, Peralada y Ampurias* ; *Tratado historico de los vizcondes de Rosellon* ; *Historia de los condes de Ampurias y Peralada* ; *Disertaciones historicas de los condados de Rosellon, Conflent y Vallespir*. A sa mort, Joseph de Taberner confia les manuscrits de ces œuvres inédites à son frère François, qui était chanoine de Gérone. Les deux derniers de ces ouvrages sont entre les mains de son héritier, le comte de Darnius, domicilié à Barcelone. Le *Tratado historico de los vizcondes de Rosellon* a été publié dans la *Revista de Ciencias historicas*, Barcelone, 1880.

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — VILLANUEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. XIV.

TALLET (Guillaume-Gaucelme de), chevalier, demanda, par son testament de 1211, à être enseveli dans l'église du monastère d'Arles-sur-Tech, à laquelle il fit un legs de cent sols. Il laissa à l'église de Taillet des revenus qu'il possédait aux alentours de cette localité. Selon sa volonté, Guillaume-Gaucelme de Tallet fut inhumé dans l'abbaye d'Arles, et le monument funéraire qu'on éleva à sa mémoire se voit encore de nos jours, au-dessus de la *Tombe* vénérée d'où coule une eau sans cesse jaillissante. « Ce monument, dit Louis de Bonnefoy, se compose de quatre blocs de marbre légèrement veiné de bleu, encastrés dans la muraille et disposés en forme de croix latine. Sur le plus grand de ces blocs est sculpté en relief un personnage couvert de vêtements à plis serrés. Ses mains sont croisées sur la poitrine ; sa barbe est touffue et fixée par le bas ; ses cheveux, courts et parfaitement alignés sur le front, pendent en longues mèches sur les côtés. Ce bloc a 1^m76 de longueur ; la largeur, qui est de 0^m50 dans le

haut, suit le mouvement du corps à partir des épaules et va en diminuant jusqu'aux pieds, où elle se réduit à 0^m31. Un second bloc, large de 0^m45, haut de 0^m35, placé au-dessus de celui-ci et formant la branche supérieure, porte une main bénissante en demi-relief sur une croix grecque et cette inscription gravée en creux :

ANNO : XPistl M	ILLesimO : CC.....
III : IDus : APriLIS	OBIT : GUILLelM...
GAVCELMVS : MI	LES : DE : TELET :

Les bras, enfin, sont deux blocs carrés ayant 0^m40 de côté et sur chacun desquels est sculpté, en relief plat, un ange à genoux, la tête tournée vers la main divine. Il court dans le pays, au sujet du personnage, une légende aujourd'hui confuse ; on la reconnaîtra dans les lignes suivantes, empruntées à l'historien Pujades : « L'inscription que je viens de rapporter nous apprend que cette statue représente un chevalier appelé Guillaume Gilterme d'Artalet. Une ancienne tradition raconte qu'après avoir inutilement épuisé tous les remèdes contre un cancer qui lui avait dévoré le nez et une grande partie de la joue, il fut guéri par la vertu de l'eau de la sainte tombe. Mais le P. Llot, vu la présence des anges auprès de la statue, pense que ce chevalier fut un saint personnage, un vaillant soldat de Jésus-Christ, au service duquel il fit de généreuses actions, comme toujours en ont su faire les membres de la maison d'Oms, aujourd'hui seigneurs du lieu de Taillet ; qu'il mourut l'an 1000 de Notre-Seigneur ; qu'il fut enseveli dans cette tombe vénérée et que, de son corps, en manifestation de sa sainteté, par l'effet de la puissance divine, a coulé depuis lors et coule encore l'eau sainte qui a opéré tant de miracles (*Cronica de Catalunya*, liv. viii, cap. xv). Au jugement de Llot et de Pujades, les quatre blocs ont toujours appartenu à un seul et même monument ; l'inscription est l'épithaphe du défunt représenté au-dessous, et le P. Llot considère la main bénissante comme un signe indicateur (*mano indicante*) placé là pour attirer sur le bas-relief l'attention du passant. Pujades relève cette erreur d'iconographie et rend à la main divine son véritable caractère. Mais on ne comprend pas pourquoi les deux écrivains adoptent la date de l'an 1000. Les deux C après *millesimo* sont encore très lisibles. L'angle du marbre a disparu. Personne, je pense, ne voudra supposer qu'il ait emporté autre chose que le chiffre des dizaines ou celui des unités. Le caractère de l'écriture appartient évidemment aux premières années du xiii^e siècle, au plus tard, et rien ne manque au chiffre des centaines. On ne s'explique pas davantage le nom d'Oms que le P. Llot semble vouloir donner à Guillaume-Gaucelme ; l'épithaphe est muette à cet égard. L'histoire du cancer

n'a peut-être d'autre origine que le trou disgracieusement ouvert au milieu du visage. Ce trou est une cavité régulière faite avec soin, comme pour amorcer une pièce de rapport destinée à corriger l'erreur du ciseau ou quelque défaut du marbre : un nez postiche, en un mot, tombé plus tard par accident. »

LLOT DE RIBERA, *Historia de la translacio dels sants martyrs Abdon y Sennen*. — PUJADES, *Cronica de Catalunya*. — B. TAYLOR, *Voyage pittoresque en Roussillon*, planches. — Pr. MÉRIMÉE, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*. — *Vida dels sants Abdon y Sennen*. — DE PORTALON, *Bulletin des Commissions historiques*, t. III. — DE BARTHÉLEMY, *Bull. monum.*, t. XXIII. — DE CAUMONT, *Bull. monum.*, t. XXVIII. — L. DE BONNEFOY, *Épigraphie roussillonnaise*. — TOLRA DE BORDAS, *Histoire du martyre des saints Abdon et Sennen*. — Abbé A. CRASTRE, *Histoire du martyre des saints Abdon et Sennen*, Perpignan, Payret, 1910.

TALON (Pierre), seigneur de La Maison-Blanche, fils de Pierre Talon et de Germaine Babinet, fut nommé surintendant et commissaire-général des vivres aux armées de Louis XIV. Le 17 janvier 1755, il épousa, à Perpignan, Isabelle du Lac, veuve de Pierre de La Cavalleria, qui avait obtenu, le 11 mai 1654, donation des biens de Jean et de Charles de Lllupia ainsi que des domaines de Thérèse d'Oms de Santa-Pau, roussillonnais considérés comme rebelles par le roi de France. Après le Traité des Pyrénées, ces divers fiefs firent retour à leur propriétaire respectif. Pierre Talon et son épouse occupèrent la maison située dans la rue de la *Main de fer* dont la façade est ornée dans le style gothique fleuri. Anne d'Autriche y séjourna le 10 avril 1660, à l'occasion du passage de Louis XIV à Perpignan. De l'union contractée entre Pierre Talon et Isabelle du Lac naquit une fille appelée Catherine.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 726, G. 710, 825.

TALRICH (Pierre) naquit à Serralongue en 1810. Orphelin de bonne heure, il dut quitter son village natal. Il se rendit à Paris où il parvint, par son travail, à une honorable situation. Pierre Talrich fut, dans la capitale de la France, un des plus ardents catalanisants. Il fonda à Paris le cercle *lo Pardal*, où les fils du Roussillon se réunissaient pour parler leur langue maternelle et célébrer des fêtes en l'honneur de leur pays natal. Au mois de décembre 1885, lorsque l'*Estudiantina catalana* et la *Cobla des Mattes* arrivèrent à Paris pour participer aux fêtes du *Soleil*, Talrich se rendit à la gare pour leur souhaiter la bienvenue. Il salua les deux sociétés de ses compatriotes en improvisant le quatrain suivant :

Vosaltres que veniu, ab tota l'armonia
Del nostre bel parlar, nos portar l'alegria,
Infants de Perpinya, vos obrim nostre cor ;
Pel nostre Rossello es tot omplert d'amor.

Pierre Talrich s'était essayé avec bonheur dans la poésie catalane avant l'apparition de son œuvre

principale, *Recorts del Rossello*, qu'il publia à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il était déjà connu dans le monde catalanisant pour sa *Cantata al Rossello* et pour ses *Recorts de las Escaldes*. Cette dernière œuvre avait même remporté un prix dans un concours poétique. En 1887, Pierre Talrich fit imprimer à Perpignan l'édition de *Recorts del Rossello*, illustrée par Le Nain et Teyssonières. Un souffle de mélancolie empreinte de couleur locale et de lumière intense remplit le volume. C'est le Roussillon, le Capcir, la Cerdagne et le Vallespir qui passent dans l'esprit, lorsqu'on lit les vers fermes et pleins du poème de Pierre Talrich. Ce poète avait aussi écrit en prose française, vers 1855, un drame en quatre actes, *Vasconcellos*, qui fut publié à Paris, en 1902, chez Plon, par les soins de son petit-fils, M. Paul Brinquant. Pierre Talrich mourut à Paris, le 28 février 1889. Il suivit de quelques jours dans la tombe son frère Eugène, qui avait été administrateur du *Siècle* et fondateur du *Temps*. Le buste de Pierre Talrich, œuvre d'Alexandre Oliva, se trouve au Musée de Perpignan.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

TAMARIT (Michel de), damoiseau de Barcelone, fils de François de Tamarit et de Marie Amat, seigneur de La Espunyola, Monclar et Montmajor, (fiefs situés en Catalogne) adopta le parti de la France contre l'Espagne, à la suite des Margarit, Calvo, etc. Pour le récompenser de ses services, Louis XIV lui fit donation, le 21 août 1653, de rentes sur les biens de François de Oris, seigneur de Néfiach, et sur ceux de Jean Cornell, mercadier. Sur ses instances, une enquête fut faite, en 1654, sur le service des postes-dépêches depuis la soumission de la Catalogne à la France. Elle établit qu'il n'y avait, à cette époque, qu'un grand courrier à Perpignan, Gérone, Vich et Lérida. Michel de Tamarit contracta alliance, le 9 septembre 1663, avec Madeleine de Semmanat, fille d'Alexis de Semmanat et de Marie de Ros. Cette union ne fut pas des plus heureuses. Après dix-neuf ans de mariage, Madeleine de Tamarit de Semmanat abandonna le domicile conjugal et alla se réfugier dans le couvent des chanoinesses de Saint-Sauveur, où elle ne tarda pas à mourir. Michel de Tamarit administra jusqu'à la mort les biens de ses enfants ainsi que ceux de sa femme situés à Perpignan, Vernet, Ponteilla et Saint-Laurent-de-la-Salanque. Une clause du testament qu'il dicta en 1688 stipulait que son cadavre devait être inhumé dans l'église de Saint-Michel de Barcelone, si cette ville appartenait jamais à la France. Dans le cas contraire, il demandait à être enterré à Perpignan, dans un caveau du cimetière Saint-Jean. A sa mort, Michel de Tamarit laissa trois enfants : Joseph, qui fut son héritier,

dont la notice suit ; Raymond et Monique. Celle-ci épousa un membre de la famille d'Esprer et en eut plusieurs enfants qui s'allièrent aux maisons de Bombes et de Bordas.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 398, E. (Titres de famille), 727.

TAMARIT (Joseph de), fils aîné et héritier du précédent, fixa sa résidence à Saint-Laurent-de-la-Salanque. Il s'était marié à Catherine d'Oms. De cette union naquirent : Marie-Anne-Josèphe-Denyse de Tamarit le 14 juin 1715, et Antoine-Gaudérique-Jean de Tamarit le 10^e mai 1720. Joseph de Tamarit mourut le 25 octobre 1727 et fut enseveli à Perpignan, dans la chapelle du Dévot-Crucifix. Sa fille, Marie-Anne de Tamarit, devenue veuve après son mariage avec Jean d'Esprer, d'Ille, entra en religion et fut abbesse du couvent de Sainte-Claire de Perpignan en 1775 et en 1781. Elle n'émigra pas durant la Révolution et mourut en 1794. Antoine de Tamarit, frère de Marie-Anne de Tamarit, émigra et mourut en Espagne sans enfants, laissant tous ses biens à son épouse Augustine de Banyuls.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 727.

TANNEGUY DU CHATEL était fils puîné d'Olivier Du Châtel et de Jeanne de Plœuc. Il devint vicomte de La Bellière par son mariage avec Jeanne, vicomtesse de La Bellière, chevalier de l'ordre du roi, son chambellan et grand écuyer de France. Il succéda à la faveur de son oncle auprès du roi Charles VII. Il fut aussi lieutenant du comte du Maine dans le gouvernement du Languedoc, et en cette qualité il demanda aux états de la Provence, en 1454, 1455 et 1466, les augmentations d'impôts que les circonstances rendaient nécessaires. Son oncle se complut à lui enseigner l'art de la guerre et les devoirs de la chevalerie. A la mort de Charles VII, il montra comment il les comprenait. Tous les courtisans avaient déserté le palais, empressés d'aller présenter leurs hommages au nouveau roi, Louis XI, qu'ils avaient si souvent desservi près de son père ; Tanneguy fut le seul qui ne quitta point le roi défunt pour le roi vivant. Il resta près du corps de son bienfaiteur ; et comme nul, pas même Louis XI, ne songeait à lui rendre les derniers devoirs, seul aussi il se chargea des frais de ses funérailles, pour lesquelles il dépensa 30.000 écus qui ne lui furent remboursés que dix ans plus tard. C'est par allusion à ce trait de dévouement qu'en 1560 on mit l'inscription suivante sur le drap mortuaire du roi François II, dont les funérailles étaient négligées par les Guises : *Où est maintenant Tanneguy Du Châtel ?* et après lui plusieurs historiens ont attribué à tort cette conduite au prévôt de Paris, mort douze ans avant Charles VII. Après avoir

accompli ce devoir, Du Châtel vint en Bretagne, et le duc François II, qui le nomma grand-maître de son hôtel, obtint par ses ambassadeurs une surseance à la reddition de ses comptes comme grand-maître de l'écurie (grand-écuyer) du feu roi. En 1463, le duc le choisit pour un des commissaires chargés de régler en son nom les différends qu'il avait avec Louis XI. Malgré les services importants qu'il avait rendus au duc François II, Tanneguy encourut la disgrâce de ce prince pour avoir essayé d'empêcher la dame de Villequier de s'immiscer dans les affaires de l'Etat. Obligé alors de se réfugier en France, il y fut bien accueilli par Louis XI qui, malgré son antipathie pour les anciens serviteurs de son père, s'empressa de s'attacher un homme si utile. Dans ce but, il lui rendit la charge de grand-maître des écuries et le comprit, en 1469, dans la première promotion de l'ordre de Saint-Michel. L'année précédente, il l'avait nommé lieutenant-général ou gouverneur de la Cerdagne et du Roussillon, que le roi d'Aragon avait cédés à Louis XI moyennant 300.000 écus d'or. Le 14 juin 1469, Tanneguy Du Châtel conduisit des renforts à travers le Roussillon pour porter secours aux troupes de Dunois qui avaient envahi l'Ampurdan. Mais le manque d'argent l'obligea à revenir presque aussitôt en arrière. Un peu plus tard, il reprit la même route. Il était à Arles-sur-Tech le 26 septembre. Il envahit à son tour l'Ampurdan et enleva Camprodon qu'il pilla ainsi que Besalu et Olot. Parmi les dépouilles que Tanneguy Du Châtel enleva à Camprodon, se trouvait un magnifique reliquaire en argent qui contenait le corps de saint Pallade, archevêque d'Embrun (534-539). Le lieutenant-général du Roussillon avait donné ordre à ses soldats de transporter au château de Perpignan les restes précieux de saint Pallade. L'histoire du transfert de ces reliques et de leur séjour en Roussillon (1469-1477) est des plus curieuses. Voici en quels termes elle est racontée par un historien français du xvn^e siècle, le jésuite Marcellin Fornier : « Les soldats chargèrent, dit-il, le coffre qui enfermait le corps de saint Pallade sur une monture, avec laquelle ils marchent jusques à un destroit précipiteux d'un rocher, entre la ville de *Prats de Mello* (je ne sçay quel est ce lieu) et la ville d'*Arles*. En cet endroit, par un funeste accident, la jument, avec sa charge, tomba du haut de ce rocher en bas et en précipice. Ceux qui se trouvèrent là présents ou qui l'accompagnoient, à ce spectacle, espris de tremblement et saisis d'effroy, se mirent à crier, tout espouventez, en invoquant le glorieux saint Pallade. La puissance de Dieu se fit bien voir en un fort signalé miracle : car, de cette chute, ny le coffre où estoit porté le saint corps ne receut aucun dommage ny rupture, ny la beste qui en estoit chargée n'en fust

nullement incommodée. Ils arrivèrent à Perpignan et, là, ils prindrent garde que, de la teste du saint, couloit une liqueur ou une eau qui, dans les essays, fust un remède fort présent à divers maux, au profit de plusieurs, comme en la douleur de teste, en la vairolle, au mal des yeux, mal du col, et en d'autres infirmités. Un homme de Rossillon, qui avoit esté beaucoup de temps paralitique, sans pouvoir se lever du lict qu'il ne fust aydé, ou porté ou soulevé par un autre, ouyt dire que l'on avoit porté un corps saint à Perpignan, appelé St Pallade, qui estoit renommé pour un grand nombre de miracles. Il fit vœu, non sans une extraordinaire dévotion, que, s'il obtenoit sa santé de Dieu par les entremises de ce commun bienfaiteur, il luy porteroit certaine offrande, et qu'il garderoit sa feste tout le temps de sa vie. Il estoit alors bien tard et, pour le matin, avant qu'il fust jour, il se vit guéri et se leva fort allègre et gaillard du lict. Il marche par la maison, criant et faisant retentir sa voix, qu'il s'estoit luy-mesmes sans assistance levé ; et qu'il estoit parfaitement sain. Ceux du logis, espouvantés de la nouveauté du prodige, luy demandent de quelle manière luy estoit arrivé ce bonheur. Sa réponse fust que le glorieux St Pallade l'avoit guéri. Sans délai, il fust visiter les sacrés reliques, pour ses remerciemens, et, en recognoissance du bien qu'il avoit receu, il s'acquitta de l'offrande qu'il avoit promise. Cette prodigieuse faveur fust aussitost divulguée par tout le país. Tandis que ce dépost demeure à Perpignan, un hoste nommé *Endeu*, qui le gardoit et le tenoit en sa maison, fit tant que les soldats qui le tenoient en leur garde luy donnèrent un os de ce sacré corps. Consécutivement un notaire persuade à cet hoste de le donner à l'église de *la Réale*, en cette ville, qui est la cathédrale et la principale. Il le fit, et voilà les clercs et les chanoines qui viennent en procession à sa maison, et, prenant cette relique, il l'emportent et desjà ils sont à l'église. Le notaire, avant que de lever cet os sacré sur l'autel, en voulut faire un verbal, qui n'estoit pas achevé par la signature, lorsqu'il tombe sur la seconde marche de l'autel et se [f° 360 r°] rompt la cuisse. Depuis lors, le notaire demeura tousjours malade le long d'un an, dont enfin il mourut, en disant que, pour un tel péché, il avoit souffert une telle disgrâce : pour ce que le bienheureux St Pélade ne vouloit point permettre que ses os fussent séparés et distraicts. Les soldats posèrent le corps saint dans le chasteau de Perpignan, là où le gouverneur le recommanda à son lieutenant. Ce n'est point parmy une insolente soldatesque que Dieu ny ses saints serviteurs reçoivent des respects et de l'honneur. Le malheur fust aussi qu'il y demeura beaucoup de temps, avec peu de révérence de la part du lieutenant, et avec un notable danger

de son âme. Aussi mourut-il, sans qu'on sçache comment. Vous direz que c'est comme l'arche de Dieu parmy les Philistins. De là à plusieurs jours, on le porte à Carcassone, d'où l'évesque estoit frère au capitaine ou gouverneur *Bonaqui*, qui l'avoit dérobé à Camprodon, et le mesme évesque luy avoit donné pour conseil de le faire porter à Carcassone, pour le désir qu'il avoit de conserver ces saintes reliques en sa cité. Il fust avec ce saint butin et cette sacrée despouille par l'espace de trois ou quatre ans, et, en espérance de le pouvoir obtenir, ils escrivirent leur très instantes demandes à Sa Sainteté, à ce qu'il luy pleût de donner la licence à ce capitaine ou gouverneur de le pouvoir donner à quelque monastère, ou à quelque église siène, sur ce fondement que Camprodon estoit un lieu perdu, une terre sans habitation, toute déserte, où il n'y avoit que bois et larrons ; et, qu'aussitost qu'on l'auroit remis en ce lieu, il seroit exposé aux mesmes hazards et aux pillages, comme par cy-devant, et qu'il n'y auroit vigilance ny précaution qui puisse le défendre de la main des coureurs. Toutes ces raisons avançoit l'évesque, pour retirer à luy ce saint corps. Sa raison fust justifiée par l'évènement que je racompteray en l'année 1484. Si est-ce que Dieu, qui, en tout, veult paroître le suprême modérateur, ne permit pas que le Pape donnât son consentement à semblable poursuite, voire, plus on l'importunoit, avec plus de pressantes recharges, plus il demouroit déterminé et plus ferme en sa résolution de le leur refuser, et de leur commender qu'ils eussent à le remmener au lieu dont ils l'avoient enlevé. L'évesque de Carcassone, sur ces entrefaites, meurt en la plus grande vigueur de son âge, atteint d'une fort légère maladie, voire avec cette croyance que cette mort estoit le supplice de son péché, pour avoir conseillé à son frère la détension de ce précieux thrésor, injurieuse à Camprodon. En sa dernière maladie, il recommanda fort sérieusement aux siens d'aviser son frère de sa part, et de procurer, à son nom, la restitution de ce bien d'autrui, qui luy estoit devenu funeste et fatal, et l'occasion de ce chastiment du Ciel. L'évesque ne fust pas hors de ce monde, que son frère le capitaine, par un tout contraire avis, fait lever de là cette sainte chasse, et met ordre qu'elle soit portée au chasteau de Beaucaire, assez prez de Montpellier, qui tenoit pour le roy de France, et la recommanda, comme il avoit jà fait une autre fois, dans Perpignan, à son lieutenant, qui en fust le dépositaire, pour le garder quelque espace de temps. Cet espace [f° 361 r°] ne fust pas long, jusques à la maladie qui conduisit le lieutenant aux dernières périodes de la vie, avec de tels symptômes qu'il se mordoit en enragé les mains. Ce malheur vint sur luy, attiré (si le soubçon peut avoir quelque

lieu) par le peu de révérence et de respect auquel avoit esté tenue la relique. Le capitaine, pour enchaîner mal avec mal et démérite sur démérite, quittant le chasteau de Beaucaire, en tire le vénérable et auguste gage qu'il y detenoit, pour le traduire au chasteau de Chastillon, qui fust son séjour de quelque temps. Depuis, un légat du Pape, venant en France, est convié par le sieur capitaine. Le corps saint luy est montré, et il est prié de vouloir luy donner la permission d'en gratifier et honorer quelque église, à son choix. Le légat voulut accorder cela au bon traitement de son hoste ; de quoy il luy fit expédier une patente, fort authentique, pour l'assurance de cette permission. Ce légat n'estoit point encore arrivé en France, lorsque le capitaine se trouve en une bataille qui s'estoit donnée dans la Bourgogne, au 21 juin, et qui, dans l'Espagne, est dédié à la solennité de St Pallade, mais à son dam, et avec un très mauvais traitement. Lors, il s'écrie : « O saint Pallade, par aventure ceci est un chastiment de vostre part ! » Pour cela, il propose de faire satisfaction et la restitution des sacrez ossements. L'effect fust qu'il envoya à l'abbé et à la ville de Camprodon que, s'ils s'y accordoient, il leur donneroit la teste ou le coffre du saint ; pour ce que le chef estoit garni d'argent, depuis le milieu des espaulles en arrière, et que les autres ossements estoient pareillement dans une caisse d'argent, et qu'il désiroit se garder la vraye croix et quelques autres choses. Sur cela, les habitans de Camprodon s'assemblent en leur conseil, et, apprez avoir traicté avec personnes de bon sens, ils conclurent que celui qui les reconduiroit et auroit à les rapporter, les prendroit par compte et par inventaire, et non autrement. Cette réplique ouye, et cette resolution fort mal venue, fit que *Bonaqui* leur écrivit que, puisqu'ils n'avoient rien voulu accorder de ce dont il les avoit requis, qu'autant peu feroit-il d'estat d'accomplir leur désir et ses promesses, « pour ce que, disoit-il, je tiens la licence d'un légat du Pape pour le départir à mon bon plaisir ». *Bonaqui* n'espaignoit pas ses prières pour apprendre, de l'inspiration de Dieu, la disposition ou dispensation qu'il auroit à faire de ce reliquaire, et à quelle maison ou église il seroit destiné plus à propos. On [f° 361 v°] dict que Camprodon luy revenoit tousjours en l'esprit. La chose passa comme cela une année entière, sans nul effect de sa restitution. Vint le temps auquel il fallut que *Bonaqui* rentrât dans son mestier de la guerre, et qu'en un jour il combattit pour le roy de France, prez le chasteau de *Carlat*, contre le seigneur d'*Avernon*, au mesme jour de St Pélade. Il fust frappé à la cuisse, en laquelle il se mit une telle inflammation et un si grand feu que les chirurgiens conclurent la coupure de la partie. Durant ce péril et à

yeux ouverts, recognoissant le chastiment de Dieu, il invoque St Pallade, à ce qu'il luy pleût le secourir, luy promettant, qu'au cas que le saint luy rende la santé, il fera toutes les diligences possibles pour le restituer. Il se trouve sain, dans peu de jours, et exempt de son mal. Si n'est-il pas en souci de s'acquitter de ses promesses. Celui qui s'oublie de telles obligations mérite que ses ingratitude et ses oubliances reviennent en souvenance, voire en reproche devant Dieu. Son supplice s'avance en l'année suivante, qui l'avoit appelé à une autre journée. Il est là frappé d'une petite bale, non plus grosse qu'une avellaine, au mesme jour et à la mesme feste du saint, à ce qu'il apprint que c'estoit la main du saint qui l'avoit blessé, et qui luy demendoit compte de ses perfidies. Du coup il alla par terre, en criant qu'il estoit mort. Le roy se rencontra, de bonheur, en cet endroit, avec bon nombre d'autres cavaliers qui lui donnoient courage. Mais, quand à luy, adressant sa parolle au roy : « Mon puissant seigneur, dict-il, je meurs pour un grand péché que j'ay commis, en déroband un corps saint de Camprodon, de qui la feste est solennisée à ce jour. Pour cela, je supplie vostre Majesté me donner mon congé, à ce que je puisse le restituer à sa propre maison ». Le roy le luy accorde. Il met ordre aussitost à ses affaires par son testament, par lequel il ordonne qu'on ne faille de rendre le corps de St Pallade à Camprodon, assurant les siens qu'infailiblement il ne perdoit la vie que pour sa criminelle tardiveté à restituer cette sainte dépouille ; qu'au demeurant il ne souffriroit pas que la continuation de ce manquement luy fit perdre l'âme avec le corps. Apprez son décez, Madame, qu'on nommoit la vicomtesse de *la Valère*, envoya à Camprodon qu'on vint hardiment, et que fidèlement elle rendroit ce qu'elle tenoit de leur ville. Trois ecclésiastiques y vindrent, avec un jurat et plusieurs autres députés, et, là, le sacré gage leur fust délivré, comme l'arche de Dieu, bienfaisante aux Israélites et meurtrière des Philistins qui avoient osé la tenir prisonnière et contrains, apprez mille playes, de la renvoyer devers les siens. Avec le saint corps fust remis encore la vraye croix, et avec, l'espine de la couronne de nostre seigneur Jésus-Christ, et le tout posé sur un char, que deux chevaux, flanqués de deux hommes armez, tiroient. [F° 262 r°.] En cette démarche, survint un cas de grand estonnement, pour n'estre que du Ciel. Respectueux envers cette sainte voiture, avec un tel égard que, le long de ce chemin, la pluie qui parfois tomboit à outrance ne toucha ny le coffre ny les autres choses, ny les reliques ny ceux qui les portoient ny ceux qui l'accompagnoient, ny mesmes leurs cappes ou manteaux, qui ne furent en rien mouillez ; ny mesmement deux

flambeaux qui luisoient à chasque coing du coffre ne s'esteignirent, pour aucune injure ou malice du temps. Ceux qui n'entendoient pas le mystère, à la rencontre, respondoient aux interrogats de leur propre estonnement par la persuasion qui leur figuroit tous ces honneurs comme le convoi de quelque grand seigneur mort en la guerre. Voici encore un événement fort estonnant qui leur parut entrans à la Catalogne, lorsque les cloches de chaque lieu par où ils passaient sonnoient d'elles-mêmes. Et de cette sorte fust faite la restitution du bienheureux St Pallade au monastère de St-Pierre de Camprodon, dans lequel il fust reçu avec toute la solennité possible ». En 1470, Tanneguy du Châtel avait fait partie d'une ambassade envoyée en Angleterre pour conclure une alliance entre Louis XI et Henri VI. L'année suivante, il fut un des *conservateurs*, c'est-à-dire des garants de la trêve convenue entre Louis XI et le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. Le roi, pour le récompenser de ses services dans ses diverses missions, lui accorda, en 1472, une assignation de 24.000 écus avec 2000 livres de pension, et lui transporta, le 14 juillet 1474, les chatellenies de Châtillon-sur-Indre, Paci-sur-Eure et Nonancourt ; mais ces domaines ne constituaient, à vrai dire, qu'un gage du remboursement des sommes payées par Tanneguy pour les funérailles de Charles VII, puisque Louis XI stipula la condition de rachat à 36.000 livres, et que, retirés des mains des héritiers de Tanneguy, ils firent retour au domaine royal. Employé ensuite par Louis XI dans d'autres missions de guerre ou de paix, notamment dans la négociation qui eut pour résultat la trêve conclue en 1473, il justifia constamment la confiance de ce prince soupçonneux. Se trouvant au siège de Bouchain, au mois de mai 1477, il y fut tué, suivant Moréri ; mais il semblerait, d'après dom Lobineau (*Histoire de Bretagne*, t. 1^{re}, p. 730), qu'il survécut quelque temps à sa blessure, puisque, par un acte du 28 août 1477, le sire de Derval donna à lui et à ses descendants la baronnie de Derval avec d'autres terres. Du Châtel, quoiqu'il eut commandé des armées et gouverné des provinces, mourut si pauvre que, par son testament du 29 mai 1477, il fut réduit à prier le roi de pourvoir ses filles, de payer ses dettes et d'empêcher qu'on ne vendit ses meubles, dont la valeur n'excédait pas 5 à 6000 livres. Louis XI le regretta sincèrement, prit soin de ses obsèques et voulut qu'il fût inhumé dans l'église Notre-Dame de Cléry. On conserve à la Bibliothèque nationale plusieurs lettres de Louis XI au vicomte de la Bellière. L'abbé Lenglet-Dufresnoy en a publié quelques-unes dans son édition des *Mémoires* de Comines. Le portrait de Tanneguy a été gravé par Odieuvre. Tanneguy du Châtel était ami des lettres.

Il possédait dans sa bibliothèque un exemplaire manuscrit, l'un des meilleurs qui soient restés, de la *Grande Chronique de Saint-Denis*. Ce manuscrit se conserve à la Bibliothèque nationale, sous le n° 1462, Saint-Germain, latin.

Antoine DOMENECH, *Flos sanctorum o historia general de los santos y varones ilustres en santidad del principado de Cataluña*. — HOFFER, *Nouvelle biographie générale*. — Abbé Paul GUILLAUME, *Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottienes*.

TAQUI (Pierre), marchand de Perpignan, acquit, par voie d'achat, du chevalier Raymond d'Apilia, les droits royaux sur l'hôtellerie dite de *la corona* ou *d'en Perestortes*, qui était située à Perpignan, sur la place de la Boria, et dont Jean I^{er} d'Aragon lui avait fait récemment donation. Pierre Taqui fut le procureur de Hugues de Faye, camérier de la Grasse et seigneur de Prades. Il touchait aussi des rentes sur les revenus de la ville de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 148, 161, 176, 192.

TAQUI (Thomas), bourgeois de Perpignan, se livrait au commerce maritime au début du xv^e siècle. Pour approvisionner sa nef armée, le Procureur royal du Roussillon lui fit un prêt de trois caisses de flèches qui provenaient du Château majeur de Perpignan. Lors du décès de Bernard Aybri, Thomas Taqui fut pourvu de l'office de châtelain de Força-Réal ; mais plus tard, le roi Jean II lui retira cet emploi pour le confier au chevalier Philippe Albert. Le considérant qui accompagne la nomination de ce dernier prend soin de préciser que « la garde de pareils châteaux-forts situés à l'extrême frontière du pays ne doit pas être mise entre les mains de négociants, mais bien entre celles de nobles, de chevaliers, de damoiseaux ou d'autres personnages naturellement aptes à de telles charges ». Thomas Taqui avait une fille appelée Jeanne qui contracta alliance avec Guillaume Johan.

Archives des Pyr.-Or., 202, 242, G. 762.

TAQUI (Laurent) fut un riche négociant de Perpignan qui, par les services rendus au roi Alphonse le Magnanime, obtint de ce monarque de multiples privilèges. C'est ainsi que le roi d'Aragon lui reconnut une dette de 15.000 florins d'or pour un bracelet et un collier d'or, du poids de six marcs, dans lesquels étaient enchâssés quatre-vingts perles et seize *balaix*. Alphonse V assigna encore à Laurent Taqui et à son héritier une rente annuelle de cent florins d'or sur les greffes du bailliage et de la viguerie du Roussillon « pour le récompenser des services qu'il lui avait rendus dans diverses parties de la France ». Bernard Albert, seigneur de Saint-Hippolyte, ayant emprunté de l'argent à Laurent Taqui, celui-ci lui

fit cession d'une créance de quinze cents moutons d'or sur le noble Hugues de Lordat, seigneur de Caseneuve, au diocèse de Pamiers. Du mariage qu'il avait contracté avec Françoise N., Laurent Taqui eut trois fils : Bérenger, Jean et Laurent. Ce dernier épousa Béatrix Billerach et mourut sans descendance, laissant ses biens à ses deux neveux, François Billerach et Jean Taqui. Dans le testament qu'elle dicta en 1515, Béatrix de Taqui-Billerach déclara vouloir être inhumée dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dénommée « capella dels Tequins » qui se trouvait dans l'église du couvent des Dominicains de Perpignan, et où était conservée la précieuse relique du bras gauche du Précurseur de Notre-Seigneur.

Archives des Pyr.-Or., B. 232, 233, 263, 272, 405, E. (Titres de famille), 731.

TAQUI (Gérard), chevalier de Perpignan, unit ses destinées à Anne de Tord qui lui donna deux fils, Laurent et Jean, dont les notices suivent.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 731.

TAQUI (Laurent), fils aîné du précédent, contracta alliance, en 1537, avec Angèle, une des sept enfants de Jean-François d'Oms, seigneur de Villemolange-de-la-Salanque et d'Anne d'Oms de Semmanat. De cette union naquirent trois enfants : Onuphre, décédé en bas-âge ; François, dont la notice suivra ; et Anne qui épousa François d'Ortaffa (voir ce nom).

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 731.

TAQUI (Jean), frère du précédent, naquit en 1520. Le 2 avril 1544, il acheta à Jacques-Jean Rexach la baronnie de Tresserre qui renfermait dans son rayon Fourques, Passa, Villemolaque, le Monastir-del-Camp et Nidolères. Le 15 mars 1543, François de Borgia publia une pragmatique de l'empereur Charles-Quint qui donnait l'ordre de maintenir le nouvel acquéreur en possession de tous les droits afférents à la baronnie. Jean Taqui se maria en 1552 à Isabelle, veuve d'Onuphre Ballaro, qui avait un fils unique appelé François. De cette union naquirent : Guiomar en 1553, et Charles qui, ayant uni ses destinées à Raphaëlle Pellicer, dont la sœur, Onuphre, avait épousé son frère maternel François Ballaro, ne laissa à sa mort, survenue en 1579, qu'une fille, Mancía. Raphaëlle Pellicer, veuve de Charles Taqui, convola en secondes noces avec François Johan-Girau. Jean Taqui, baron de Tresserre, qui, en 1562, était inscrit, en même temps que les nobles du Roussillon et du Conflent, sur les registres de la confrérie naissante de Saint-Georges, survécut à ses héritiers. Il mourut en 1587, laissa la

baronnie de Tresserre à son cousin-germain Ange Tort, et fut enseveli dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, construite dans l'église des Dominicains de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, E. (Titres de famille), 731.

TAQUI (François de), fils du chevalier Laurent de Taqui et d'Angèle d'Oms de Semmanat, fut seigneur de Bages, Peyrestortes, Labastide, Carla, Estoher et Saint-Jean de Seners. Il avait épousé Anne d'Oms de Perapertusa de Çagarriga qui lui donna cinq enfants : Louis, Galcerand, dont les notices suivront ; Honoré, François, décédés sans postérité, et Anne. Le 15 novembre 1616, Philippe III octroya à François de Taqui des lettres de noblesse pour lui et sa descendance. François de Taqui mourut en 1621. Il fut enseveli, comme ses aïeux, dans l'église des Frères-Prêcheurs de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 384, E. (Titres de famille), 731.

TAQUI (Louis de), fils aîné et héritier du précédent, ne survécut que peu de temps à son père. Par le testament qu'il dicta en 1621, Louis de Taqui fit héritière universelle son épouse, Paule Reguer, dont il avait eu cinq enfants, alors en bas âge : Mathias, Augustin, François, Jeanne et Marie. Paule de Taqui était déjà veuve en 1623. Elle administra les divers fiefs seigneuriaux jusqu'à la majorité de son fils aîné, et fit même exploiter les gisements miniers du Bolès, sur le territoire de La Bastide. C'est elle qui prit l'initiative de la fondation à Bages de la confrérie du Rosaire. Le P. Reginald Poc (voir ce nom), autorisé par le provincial des Dominicains en Aragon, procéda à la cérémonie de l'institution canonique de cette association pieuse le 24 août 1623. Le 28 mai 1643, son fils, Augustin de Taqui, qui avait été enrôlé avec son frère François de Taqui dans l'armée de Dalmace de Queralt, épousa Anne Fabre, fille d'André Fabre, bourgeois de Perpignan, et de Rose Juallar. Augustin de Taqui descendit dans la tombe en 1648, avant sa mère. Il ne laissa que trois filles : Marie-Anne, Cécile et Hippolyte. Par le testament qu'elle dicta en 1649, Paule de Taqui fit héritière universelle sa petite-fille, Marie-Anne de Taqui. Celle-ci épousa, le 20 novembre 1660, Gérard d'Oms del Viver, et lui apporta en dot les seigneuries de Peyrestortes, Bages et Labastide qui demeurèrent jusqu'en 1789 en possession de la maison d'Oms.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 728-734.

TAQUI (François de), fils cadet du précédent, administra, vers 1650, la baronnie de Tresserre, en qualité de tuteur des filles pupilles du chevalier François de Vilaplana dez Camps, seigneur du Soler

d'Avail, défunt. Durant les guerres de Catalogne, François de Taqui prit parti pour l'Espagne. Ses biens furent attribués, en 1653, à Joseph Vilarella, citoyen honoré de Barcelone et alguasil ordinaire de Catalogne. Après le Traité des Pyrénées, il recouvra ses domaines en Roussillon ; mais à sa mort, survenue en 1683, ses propriétés de Villelongue-de-la-Salanque, de Castell-Rossello et du Vegueriu furent aliénés. François de Taqui n'avait pas eu de progéniture de son épouse Cécile Ça Rocha, fille de Joseph Ça Rocha et de Paule de Seragut. Celle-ci mourut à Perpignan et fut inhumée, le 7 février 1678, dans la chapelle du Dévot Crucifix de cette ville.

Archives des Pyr.-Or., B. 390, 394, E. (Titres de famille), 728-734.

TAQUI (Galcerand de) était le fils cadet de François de Taqui et d'Anne d'Oms de Perapertusa. Il épousa, en 1622, Anne Pals, qui était déjà veuve du chevalier Onuphre d'Arcos et mère de trois enfants : Jean, Madeleine et Stéphanie. Celles-ci entrèrent en religion et furent abbesses du couvent de Sainte-Claire de Perpignan, respectivement en 1655 et en 1659. De l'union contractée avec Anne Pals, veuve d'Arcos, Galcerand de Taqui eut deux fils : Joseph, dont la notice suit, et Bernard, religieux carme. Anne de Taqui-Pals étant décédée le 24 avril 1632, Galcerand de Taqui convola en deuxièmes noces avec Magdeleine Alzina qui ne lui donna pas de descendance.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 728-734. — TOLRA DE BORDAS, *L'Ordre de saint François d'Assise en Roussillon*.

TAQUI (Joseph de), fils aîné du précédent, contracta alliance, en 1644, avec Séraphine Sobira, dont le père Antoine Sobira, qui était docteur en droit et bourgeois de Perpignan, remplissait encore les fonctions d'assesseur du Gouverneur du Roussillon. De cette union, qui ne fut pas de longue durée, naquit un fils, Jean, dont la notice suivra. Le 2 août 1648, Joseph de Taqui se remaria à Marie Baldo, veuve de François de Jorda-Rossello (voir ce nom), et eut d'elle un fils appelé Jérôme. A la suite des autres membres de sa famille, Joseph de Taqui adopta le parti de l'Espagne contre la domination de Louis XIV en Roussillon. Ses biens furent dès lors confisqués et attribués, en 1653, à Jean de Margarit, abbé élu de Cardona, et à Louis Bataller, citoyen honoré de Barcelone. Les biens patrimoniaux de son épouse Marie Baldo furent donnés à Nicolas Manalt, bourgeois de Perpignan. En 1660, Joseph de Taqui était fixé à Montblanch, localité située dans l'archidiocèse de Tarragone. Il donna procuration à son frère, le carme Bernard de Taqui, pour administrer ses biens situés sur le territoire d'Elne, Argelès, Tresserre et

Pézilla. Sa fille Marie, qui avait uni ses destinées à N. Jobert, était veuve en 1684. Son fils cadet, Jérôme de Taqui, contracta alliance, en 1680, avec Marie-Anne de Copons, fille de Philippe de Copons, conseiller au Conseil Souverain, et d'Eulalie de Tamarit. Il mourut quatre ans après, ne laissant qu'une fille impubère appelée Thérèse.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, E. (Titres de famille), 728-734.

TAQUI (Jean de), fils aîné du précédent, était issu du mariage contracté entre Joseph de Taqui et Séraphine Sobira. Il épousa, en 1667, Théodorine de Réart de Jahen, fille d'Antoine de Réart, damoiseau de Perpignan, et de Marie de Jahen, qui avaient fixé leur résidence à Barcelone. Il eut deux fils, Antoine et Sauveur. Antoine de Taqui était domicilié à Vinça en 1722, et son petit-fils, Etienne de Pallarès de Taqui, habitait aussi cette localité en 1761. Un autre de ses petits-fils, Joseph de Réart de Taqui (voir ce nom), devint abbé de Cuxa en 1771.

Archives des Pyr.-Or., C. 2632, E. (Titres de famille), 728-734, G. 754.

TARDIU (Huguet) était fils d'Etienne Tardiu et frère de Pierre Tardiu, successivement bailli et consul de Thuir en 1505. Le 30 juillet de cette même année, Huguet Tardiu, qui remplissait l'office de maître de la Monnaie de Perpignan, reçut, du roi Ferdinand I^{er}, défense de livrer les *menuts* qu'il avait battus aux consuls de Perpignan, tant que ceux-ci n'auraient pas fourni caution en vue de rembourser, en espèces d'or ou d'argent, l'équivalent de la monnaie frappée. Huguet Tardiu eut, entre autres fils, Barthélemy, *mercader* de Perpignan, domicilié à Thuir, qui obtint, en 1553, de Pierre Hout, abbé de Saint-Génis-des-Fontaines, l'autorisation d'avoir un garde pour son domaine du mas « Tardiu », situé près de Bages. François Tardiu, un des enfants de Barthélemy, testa le 6 juillet 1629 et laissa pour héritier un fils du même nom que lui. Ce dernier, ayant épousé Marie Badia, eut pour fils François Tardiu, bourgeois noble de Perpignan, qui contracta alliance, le 27 janvier 1659, avec Marie d'Ortega, enterrée dans l'église de Saint-Jean-la-Celle, fille d'Antoine d'Ortega, notaire à Perpignan. De cette union naquit François Tardiu. Celui-ci testa à Perpignan, le 22 mai 1709, et mourut peu après, laissant entre autres un fils appelé Joseph qui fut le père de François Tardiu, bourgeois noble, émigré pendant la Révolution. Un de ses parents, appelé Jean-Baptiste Tardiu, habitant de Thuir, émigra comme lui. Le fils de ce dernier, Joseph Tardiu, conseiller au Conseil Souverain du Roussillon en 1786, épousa Marie Estève, fille de Jean Estève, également conseiller au tribunal suprême du Roussillon. De leur mariage

étaient issus : Augustin Tardiu, né à Perpignan le 18 mai 1786, propriétaire à Thuir, époux de N. Bonet-Roig, décédé en 1852 ; Antoine, mort célibataire ; et Marie, qui contracta alliance successivement avec Jaubert de Réart et Antoine Ferriol, notaire à Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 337, 415, 416, 417, E. (Titres de famille), 736.

TASTU (Joseph), juriconsulte, professait la philosophie à l'Université de Perpignan, en 1749, lorsqu'il fut appelé à occuper la chaire de droit civil en remplacement de Joseph d'Albert, nommé président de la Chambre des Domaines du roi. Le 7 janvier 1759, Joseph Tastu fut élu recteur de l'Université de Perpignan. Il mourut dans le courant du mois d'août de cette même année.

Mémoires de Jaume.

TASTU (François), né en 1750, obtint la deuxième chaire de droit civil à l'Université de Perpignan en 1779. Il adopta les principes de la Révolution et fut nommé procureur-syndic du district de Perpignan. Comme les Girondins, François Tastu fut accusé de modérantisme, et il n'échappa à la Terreur qu'en se cachant. Chargé de professer le cours de législation à l'Ecole Centrale de Perpignan, il enseigna dans cet établissement depuis 1796 jusqu'en 1804. François Tastu devint conseiller de préfecture sous l'Empire et mourut le 12 décembre 1807.

Abbé TORREILLES, *L'Université de Perpignan et L'Ecole Centrale de Perpignan.*

TASTU (Abdon-Sennen), né à Perpignan en 1754, était notaire dans sa ville natale à l'époque de la Révolution. Partisan des idées nouvelles, il fut nommé agent national du district des Pyrénées-Orientales lorsque la loi du 4 frimaire de l'an II (4 décembre 1793) eut organisé en France le mouvement révolutionnaire. Il troqua son nom de baptême contre celui d'Ardoise et fut élu, le 21 germinal an V, député du département des Pyrénées-Orientales au deuxième tour, par 41 voix contre 34 données à Jalabert. Abdon Tastu recueillit aux Cinq-Cents la succession de Cassanyes. Il siégea parmi les modérés, n'eut aucune part au 18 fructidor et se rallia au 18 brumaire. Il fut alors nommé sous-préfet au Blanc, dans le département de l'Indre. Abdon Tastu n'occupait plus de situation administrative lorsqu'il mourut, en 1808.

ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires.* — Abbé TORREILLES, *Histoire du clergé dans le département des Pyrénées-Orientales et Perpignan pendant la Révolution.*

TASTU (Pierre), fils de Pierre Tastu, procureur (avoué), et de Rose Mundi, naquit à Perpignan le

8 avril 1758. « Son père, dit M. Comet dans *L'Imprimerie à Perpignan*, mourut quelques jours après, le 2 mai. Il semble avoir grandi sous la tutelle de sa sœur Rose, qui avait dix-sept ans de plus que lui. Celle-ci, mariée à Joseph-François Reynier et n'ayant que des filles, dut le diriger de bonne heure vers l'imprimerie... Par acte du 31 décembre 1781, Joseph-François Reynier intéressa aux affaires de l'imprimerie son beau-frère, Pierre Tastu, âgé de vingt-quatre ans, qui était compagnon imprimeur chez lui depuis l'année 1776. Cette association fut conclue pour quatre années, renouvelée pour une même période le 1^{er} juillet 1788 jusqu'au 30 juin 1792... A la mort de Joseph-François Reynier (1797), l'imprimerie porta le nom de Tastu et veuve Reynier, mais en réalité l'association fut contractée non avec la veuve mais avec ses enfants. Sous cette raison sociale, il fut imprimé, de 1797 à 1804, c'est-à-dire de l'an V à l'an XII, des quantités de travaux relatifs principalement aux affaires administratives du département pendant la Révolution. Son contrat liquidé avec ses nièces, Pierre Tastu resta seul propriétaire du matériel de l'imprimerie en 1804... Le journal créé en 1776 par J.-F. Reynier, sous le titre d'*Affiches, annonces et avis divers de la province du Roussillon*, n'avait duré que quelques mois ; d'autres parus sous la Révolution n'eurent pas un meilleur sort. Tastu projeta de renouveler l'expérience, mais sur des bases qui en assureraient la durée. Il voulait le rendre politique et y abonner d'office les communes du département, sous le prétexte de communications officielles... Le 19 août 1815 parut le *Mémorial administratif du département des Pyrénées-Orientales*. Ce fut l'organe attitré du préfet... Cette situation ne dura que quelques mois... Tastu créa alors la *Feuille d'affiches, annonces, avis divers*, ou *Mémorial administratif, politique et littéraire* du département des Pyrénées-Orientales, titre qui faisait revivre l'essai de J.-F. Reynier. Ce titre fut modifié en 1819... » En 1805, Pierre Tastu inaugura l'*Almanach du département des Pyrénées-Orientales* qui parut régulièrement jusqu'en 1870. Il mourut le 18 novembre 1822, laissant un fils appelé Joseph et une fille Antoinette, dont les notices suivront.

COMET, *L'Imprimerie à Perpignan.*

TASTU (Joseph) naquit à Perpignan, le 22 août 1787. Il était fils de Pierre Tastu, imprimeur du roi et du clergé. Placé au collège communal de Perpignan, il y fit ses études en compagnie de François Arago et de ses frères ; mais il ne tarda pas à le quitter pour devenir, quoique très jeune encore, l'associé de son père. En 1814, désireux de compléter la première éducation qu'il avait reçue à Perpignan et d'étudier par lui-même les progrès de la typogra-

phie, il partit pour Paris. Là, il s'attira bientôt l'estime de beaucoup d'hommes éminents de ce temps, des Etienne, des Jouy, des Ségur, des Chateaubriand, etc. C'est à cette époque qu'il dirigea l'impression d'un mémoire du général Carnot au roi Louis XVIII, contre le ministère du duc de Richelieu. Mais la vente de cet ouvrage ayant été interdite, Tastu le plaça chez les libraires et chez ses amis. Ce fut d'abord par l'intermédiaire de Jalabert, député des Pyrénées-Orientales, qu'il rendit compte au général de la vente de son livre. Plus tard, il devint lui-même l'éditeur et l'ami du grand Carnot. Tastu collabora tour à tour aux journaux de l'opposition, ou des « indépendants » comme on disait alors, au *Constitutionnel* et au *Nain jaune*. Il fonda un nouveau journal, *La Renommée*, qui, saisi la nuit par la police royale, ne parut que vingt-cinq fois. Plus tard, il fut mis, par le parti des indépendants, à la tête du *Diable boiteux* qui avait remplacé le *Nain jaune*. Mais cette feuille ne tarda pas, elle aussi, à périr sous les coups de la censure, dont le Dr Cayrol, médecin intime du ministre Decazes, avait éveillé les soupçons. Enfin, il géra le *Mercure galant*, recueil politique et littéraire qui fut le précurseur de la *Minerve*. En 1816, Joseph Tastu épousa M^{lle} Amable Voïart, née à Metz le 31 août 1793, fille de Philippe Voïart, ancien administrateur des vivres à l'armée de Sambre-et-Meuse, et de Jeanne-Amable Bouchotte, sœur du ministre de ce nom. Celle qui devait rendre célèbre le nom de Tastu s'essayait déjà aux compositions poétiques; elle venait d'avoir vingt-et-un ans. Aussitôt après son mariage, Tastu revint à Perpignan reprendre la direction de l'imprimerie de son père. Mais en 1819, l'imprimerie libérale des frères Beaudouin fut mise en vente. Tastu vit là une occasion de revenir à Paris, qu'il avait quitté à regret. Il songeait, d'ailleurs, à la gloire future de sa femme, dont le talent littéraire serait resté ignoré au fond de la province. Il acheta donc l'imprimerie de la rue de Vaugirard. Le monde lettré se dirigea vers le nouvel établissement, réformé et agrandi par Tastu. Ses publications furent des chefs-d'œuvre de bon goût. On peut en juger par le premier *Recueil de poésies* de M^{lle} Amable Tastu, que son mari édita avec le plus grand soin. La beauté des vers du poète, qui était désormais une des premières femmes écrivains de l'époque, était rehaussée, pour ainsi dire, par le luxe de l'impression. Par une lettre en date du 28 octobre 1817, Joseph Tastu avait proposé à Villiers de Terrage, préfet des Pyrénées-Orientales, de vendre au département des tableaux du peintre Rigaud qui se trouvaient à Choisy-le-Roi, dans la galerie de Voïart, son beau-père. L'offre ne fut pas acceptée; mais en 1820, le nouveau préfet des Pyrénées-Orientales, le marquis Ferdinand de Villeneuve-

Bargemont, qui s'intéressait à la création du Musée de la ville de Perpignan, fit l'acquisition, au nom du département, des deux toiles de Rigaud reproduisant les traits du cardinal de Bouillon et ceux de l'artiste. Ces deux tableaux coûtèrent 6000 francs. Joseph Tastu fit spontanément donation au Musée d'un troisième tableau comme complément du marché. Cette dernière toile, œuvre de Charles Maratti, représente une Vierge. Joseph Tastu offrit au préfet de vendre également au département, pour la somme de 2000 francs, deux autres toiles de Rigaud qu'il avait, disait-il, sous la main. C'étaient les portraits de l'intendant Philibert Orry et de la mère de Rigaud. Cette proposition n'eut pas de suite. Ce n'est pas uniquement à des œuvres littéraires que l'imprimerie parisienne de Joseph Tastu donna le jour. L'ancien rédacteur du *Nain jaune* et de *La Renommée* mit ses presses au service du parti libéral dont il avait été un des plus fermes soutiens de 1814 à 1816. Aussi entreprit-il des publications politiques qui, si elles ne furent pas toujours pour lui de bonnes affaires financières, vengèrent souvent les libéraux de la Restauration et contribuèrent à amener les journées historiques de Juillet. Il lutta contre les lois d'exception des Bourbons, et c'est des presses de Tastu que sortirent tous les écrits les plus avancés de l'opposition, depuis les discours du général Foy, de Benjamin Constant, Sebastiani, etc., jusqu'au fameux mémoire du comte de Montlosier. C'est encore lui qui publia les mordantes satires la *Villéliade* et la *Corbiéride* de Barthélemy et de Méry. A la mort du général Foy (1825), Tastu et les libraires Beaudouin achetèrent à sa famille l'*Histoire des guerres de la Péninsule*. Le général Foy, après avoir été le héros des campagnes de 1812, avait voulu en être l'historien. Mais ces mémoires étaient malheureusement inachevés, et le projet de publication dut être abandonné. Tastu ne réclama pas les 50.000 francs que lui avait coûtés le manuscrit. Il ajouta cette somme à la dotation qu'on fit à cette époque aux enfants du général. Mais les entreprises désintéressées de Tastu avaient considérablement ébréché sa fortune. La crise commerciale qui suivit la révolution de Juillet acheva de le ruiner. Il se hâta de liquider et se retira des affaires après avoir tout payé. Il ne lui resta qu'une riche collection de livres espagnols, portugais, italiens et vieux français, qu'en admirateur passionné de l'ancienne littérature des peuples romans il s'était plu à amasser. Tastu eut dès lors une existence remplie de tristesses. Seul, le dévouement de sa femme, qui dut composer des ouvrages de vulgarisation pour subvenir aux besoins de sa famille, le consola des malheurs qu'il venait d'éprouver. A partir de cette époque, Tastu s'adonna entièrement aux travaux de philologie et de biblio-

graphie romanes. Roussillonnais par la naissance, il n'avait pas oublié la langue de ses ancêtres, et il aimait à fouiller l'histoire de leur littérature jusqu'alors inconnue. Dès 1833, Tastu avait écrit à Raynouard pour lui exposer ses projets. De 1833 à 1837, il collabora aux travaux du secrétaire perpétuel de l'Académie française. Cependant, celui-ci ne l'a pas nommé une seule fois dans ses divers ouvrages. Toutefois, de l'autre côté des Pyrénées, ses études et sa collaboration au Dictionnaire de Torres-Amat lui valurent, sans qu'il l'eût recherché, l'honneur d'être nommé, à l'unanimité, correspondant de l'Académie d'Histoire de Madrid, correspondant de l'Académie des Buenas-Letras de Barcelone, correspondant de l'Académie des Sciences et des Arts de Majorque. Enfin, Tastu fit un voyage dont il caressait le rêve depuis longtemps. Il parcourut pendant quinze mois (mars 1837 à juin 1838) les provinces espagnoles de la Catalogne et des îles Baléares, pour y compléter ses travaux sur les langues néo-latines. Il voyagea à ses frais. Il reçut toutefois, du ministre Salvandy, sur le rapport de Fauriel, une gratification de 1500 francs, alors qu'il dotait l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de fac-similés d'inscriptions, de bas-reliefs, d'objets précieux provenant de ruines du temps d'Auguste, enfin de plusieurs monuments de l'art antique inconnus jusque là en France. Tastu devait être encore chargé d'administrer la bibliothèque du ministre de l'Instruction publique. Mais pendant qu'il courait l'Espagne, ses services furent oubliés et « un individu fort appuyé fut nommé, à sa place, bibliothécaire du ministère. Quant à lui, il fut colloqué pour ses peines à la bibliothèque Sainte-Geneviève, où se conserve le *Breviarium Elnense*, premier livre imprimé à Perpignan par Rosembach en 1500, afin d'y distribuer, pendant cinq jours et cinq nuits consécutifs par semaine, des volumes de curiosité. » Des trois voyages qu'il fit en Espagne, — toujours à ses frais, — Tastu rapporta des documents très importants pour l'histoire et la littérature de la Catalogne et de l'Espagne. Il commença une série d'études très approfondies sur ces matières, études qu'avec un désintéressement peu ordinaire il communiqua à diverses reprises à des savants tels que Raynouard, Fauriel et Guessard. Malheureusement, la mort vint le surprendre au moment où il se préparait à publier ses travaux. Il mourut le 2 janvier 1849, sans avoir pu achever la tâche qu'il avait entreprise, ni donner au public ces éditions d'auteurs, ces grammaires et ces glossaires, qui auraient imprimé une si grande impulsion à l'étude des langues romanes. Joseph Tastu n'a livré à la publicité que les œuvres suivantes : *Los contrabanderos*, traduction catalane des *Contrebandiers* de

Béranger, Paris, 1833 ; *Poème sur la bataille de Lépante* de Joan Pujol, avec commentaire et notes ; *L'Empereur Napoléon, tableaux et récits*, 1837, in-8° ; *Mémoire sur la littérature catalane*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, tome xiv ; *Notice d'un atlas en langue catalane, ms. de l'an 1375, conservé parmi les mss. de la Bibliothèque royale*, 1841. Les œuvres manuscrites de Joseph Tastu ont été déposées à la Bibliothèque Mazarine, à Paris.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*. — CROUCHANDEU, *Catalogue raisonné des objets d'art et d'archéologie du Musée de Perpignan*. — AMÉDÉE PAGÈS, *Notice sur la vie et les travaux de Joseph Tastu*, Montpellier, 1888.

TASTU (Sabine-Casimire-Amable Voïart, dame) naquit à Metz, le 31 août 1798. Elle était fille d'un administrateur général des vivres et d'une sœur du ministre Bouchotte, qui unissait un caractère très ferme à une faculté poétique naturelle. A sept ans et demi, elle perdit sa mère. Elle se mit à lire avec passion, ne quittant ses livres que pour une rêverie, plus absorbante que la lecture. Une maladie grave fut, à onze ans, le résultat de cette existence concentrée. Entourée de nouveau des soins de l'amour maternel par la jeune personne intelligente qu'épousa son père, Elisa Petitpain, elle sentit s'épanouir en elle les germes de poésie qu'elle nourrissait depuis son enfance. Une de ses idylles, le *Réséda*, mérita les éloges de l'impératrice Joséphine, à qui elle fut présentée en 1809. Une autre, le *Narcisse*, insérée à son insu dans le *Mercure*, amena, en 1816, son mariage avec Joseph Tastu, imprimeur à Perpignan. Amable Tastu habita durant quatre ans le Roussillon. L'Académie des Jeux Floraux lui décerna deux fois le lys d'argent (1820 et 1823), l'amaranthe d'or en 1824, et le souci d'argent. Ce qui lui fit d'abord un nom dans le monde littéraire, ce fut la pièce des *Oiseaux du sacre*, qu'elle composa à l'occasion du sacre de Charles X, et qui se distinguait par une originalité naïve et touchante. Son premier recueil, qui parut en 1826, contenait entre autres pièces l'*Ange gardien*, le *Dernier jour de l'année* et les *Feuilles de saule*. « Sans entrer dans les questions polémiques, alors commençantes, dit Sainte-Beuve, M^{me} Tastu se rattachait à l'école nouvelle par un grand sentiment de l'art dans l'exécution. Cette pensée rêveuse et tendre aime à revêtir le rythme le plus exact, à la façon de Béranger, que, par cet endroit, elle imite un peu. » En 1829, Amable Tastu publia les *Chroniques de France*. Ce volume présentait par places de vraies émotions lyriques ; mais le sujet et le genre étaient en somme trop lourds pour ce talent élégiaque et intime. L'auteur, froissée dans son amour-propre par un premier insuccès, qu'exagéra encore la critique, fut bientôt profondément atteinte par de poignantes adversités dans sa vie

privée. La crise commerciale qui suivit la révolution de juillet porta la ruine dans les affaires de son mari. Elle se vit obligée de s'assujettir à des emplois rétribués et de renoncer au commerce de la Muse. Elle écrivit alors des ouvrages en prose, surtout d'excellents livres d'éducation, dans lesquels elle tenta avec bonheur de mettre quelquefois la poésie à la portée de l'enfance et de lui faire parler le langage de la morale ou de la prière. Les mêmes qualités distinguent la suite des publications d'Amable Tastu, et principalement son *Eloge de M^{me} de Sévigné* que l'Académie française couronna en 1840. On a d'Amable Tastu : *La Chevalerie française*, Paris, 1821, in-18 ; (avec M^{me} Dufrenoy), *Le livre des femmes, choix de morceaux extraits des meilleurs écrivains français*, Paris, 1823, 2 vol. in-18 ; *Poésies*, Paris, 1826, in-18 ; *ibid.*, 1827, 1832, in-18 ; *Chroniques de France*, Paris, 1829, in-18 ; *Soirées littéraires de Paris*, Paris, 1832, in-12 ; *Poésies nouvelles*, Paris, 1834, in-18 ; *Education maternelle, simples leçons d'une mère à ses enfants*, Paris, 1835, 1848, gr. in-8° ; *Prose*, Paris, 1836, 2 vol. in-8°, recueil de nouvelles, contes, etc., qui avaient d'abord paru dans diverses publications ; *Cours d'Histoire de France*, Paris, 1836-1837, 2 vol. in-18 ; *Le livre des enfants, contes de fées choisis par MM^{mes} E. Voïart et A. Tastu*, Paris, 1836-1837, 8 vol. in-16 ; *Œuvres poétiques*, Paris, 1837, 3 vol. in-32 : réimpression des poésies de l'auteur avec quelques additions ; (avec M^{me} E. Voïart), *Les enfants de la vallée d'Andlan*, Paris, 1837, 2 vol. in-12 ; *Lectures pour les jeunes filles ou Leçons et modèles de littérature, en prose et en vers*, Paris, 1840-1841, 2 vol. in-12 ; *Des Andelys au Havre*, 1842, in-8° ; *Esquisse biographique sur L. des Roys*, Paris, 1843, in-8° ; *Tableau de la littérature italienne*, Tours, 1843, in-8° ; *Tableau de la littérature allemande*, Tours, 1844, in-8° ; *Voyage en France*, Tours, 1845 ; des traductions d'ouvrages anglais, entre autres celle de Robinson, 1835, etc. Amable Tastu a édité les *Lettres choisies* de M^{me} de Sévigné, 1842, in-12, précédées de son éloge. On lui doit encore des préfaces, des notes critiques, des lettres et beaucoup d'articles insérés dans les recueils destinés à la jeunesse, dans *Le Musée des familles*, le *Dictionnaire de la conversation*, etc. Après la mort de son mari, survenue en 1849, Amable Tastu fit un séjour dans l'île de Malte, où son fils Eugène Tastu était vice-consul, depuis l'année précédente. Elle l'accompagna ensuite à Lamarca (île de Chypre) et à Bagdad, où celui-ci dut se fixer comme consul général. Amable Tastu regagna la France, presque aveugle, en 1864, et mourut oubliée en 1885. Son buste figure au Musée de Perpignan.

HOEFER, *Nouvelle biographie générale*. — VAPEREAU, *Dictionnaire des Contemporains*.

TASTU (Antoinette), fille de Pierre Tastu, imprimeur, et de Thérèse Blasi, naquit à Perpignan, le 23 janvier 1791. Elle mourut célibataire dans sa ville natale, le 15 décembre 1870. A la mort de son père, elle demanda à la Préfecture des Pyrénées-Orientales la transmission des brevets d'imprimeur et de libraire. Ils lui furent octroyés, le 28 août 1823. En 1831, lorsque le *Journal des Pyrénées-Orientales* fut fondé, Antoinette Tastu confia la gérance de ce périodique à Jean-Baptiste Rodange, né à Choisy-le Roi (Seine-et-Oise). Durant quarante années, ce publiciste remplit de ses écrits les colonnes de l'organe politique du Roussillon. De nombreuses publications littéraires et scientifiques sortirent des presses typographiques d'Antoinette Tastu. A sa mort, l'imprimerie passa entre les mains de sa nièce et héritière, M^{me} Falip-Tastu.

COMET, *L'Imprimerie à Perpignan*.

TASTU (Emile), avocat à la cour de Montpellier, a publié : *Note sur l'origine des comtes héréditaires de Barcelone et d'Empurias-Roussillon*, Montpellier, Grollier, 1851, in-8° de 35 pages, et une *Notice sur Perpignan* parue dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*, 1852-1853. Cette dernière étude est une œuvre de valeur, qui indique une érudition vaste et profonde en même temps qu'une critique pénétrante.

TASTU (Antoine) naquit à Perpignan, en 1818. Entré à l'Ecole Polytechnique à l'âge de dix-huit ans, il en sortit deux ans plus tard, avec un des premiers numéros de sa promotion. Après avoir passé par l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, Antoine Tastu fut envoyé, en 1841, dans l'arrondissement de Prades, qu'il ne quitta qu'en 1853, pour venir à Perpignan prendre la direction de l'arrondissement de l'Est. Nommé, en 1865, ingénieur en chef du département de la Lozère, Antoine Tastu rentra l'année suivante dans sa ville natale pour ne plus la quitter. Le 1^{er} février 1883, il fut mis à la retraite et fut nommé inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées. En 1878, Antoine Tastu devint président de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales et occupa cette place honorable jusqu'à sa mort survenue le 13 novembre 1883. Dans le nombre des travaux professionnels d'Antoine Tastu exécutés dans le département des Pyrénées-Orientales, il convient de citer les routes de Prades à Mont-Louis, d'Arles-sur-Tech à Prats-de-Mollo, de la Preste, les voies ferrées de Perpignan à la frontière d'Espagne et celles de Perpignan à Prades. Antoine Tastu a publié : *Notes sur le mouvement de la population dans le département des Pyrénées-Orientales pendant la période de 1861-1865*, dans le XVIII^e *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyr-*

nées-Orientales; Réservoirs de la Bouillouse et du Pla des Abeillans, et canal d'arrosage de la rive droite de la Tet, Perpignan, Antoinette Tastu, 1864, in-4° de 12 pages.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

TATZO (Raymond de), feudataire de la mitre d'Elne, reconnu, le 19 avril 1205, détenir pour Guillaume d'Ortaffa, évêque du diocèse d'Elne, la dîme de Tatzo et le tiers de la dîme de Palau.

Archives des Pyr.-Or., G. 23.

TATZO (Hugues de) vendit, le 12 avril 1309, à l'hôpital Saint-Jean de Perpignan, le château et le territoire de Saint-Vincent de Tatzo-d'amont pour le prix de 38.000 sous barcelonais, à 65 sous par marc d'argent. En 1310, Jacques I^{er}, roi de Majorque, fit concession à Hugues de Tatzo des justices civiles et criminelles de la seigneurie de Jujols, sous la suzeraineté du vicomte de Canet. Hugues de Tatzo servit toujours fidèlement la dynastie de Majorque. Le roi Sanche l'appelait en 1324 « portarium nostrum majorem ». Dalmace de Tatzo, fils d'Hugues, reçut à l'occasion de son mariage la nue-propriété de la seigneurie de Jujols et fut co-seigneur de ce lieu avec son père. Dans la suite, ayant pris parti pour le roi d'Aragon contre le roi de Majorque, il fut, en 1343, déporté par celui-ci au château de Bellavista, à Majorque, en compagnie de quelques autres seigneurs roussillonnais, pour y être mis à mort. L'exécution n'eut pas toutefois lieu.

Archives des Pyr.-Or., B. 190, G. 104. — Emile MARIE, *Les seigneurs de Jujols*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*.

TATZO (Raymond de) obtint de Pierre IV le Cérémonieux, concession de la seigneurie de Tatzo d'avail. Dès qu'il fut maître de la capitale du Roussillon, ce monarque se hâta d'y faire reconnaître son autorité, d'y changer tous les magistrats et d'y établir un gouverneur à sa dévotion qui fut Raymond de Tatzo (22 juillet 1344). Celui-ci avait un frère appelé Bernard de Tatzo qui était camérier de Saint-Michel de Cuxa, en 1356. Raymond de Tatzo ne dut pas laisser de descendance mâle et une de ses filles dut épouser un membre de la famille de Puig, car on trouve la seigneurie de Tatzo d'avail en la possession de la maison de ce nom, dès le début du xv^e siècle.

Archives des Pyr.-Or., B. 105, 153, 190, 346.

TAULARI (Arnaud), armateur de Collioure, était, en 1430, « patron de la nef appelée *Jhesus* du port de 300 tonneaux ». Ce navire parcourut la Méditerranée et l'Océan Atlantique. Il transporta des marchandises

d'Alicante au pays de Flandres, pour le compte de P. Crexells. Un traité fut conclu entre Bernard Jou, G. Campredon et Jean Canellas, marchands de Perpignan, d'une part, et Arnaud Taulari, d'autre part, pour opérer le transport d'une quantité de draps du Languedoc, de sel d'Iviça et d'huile, à Gaëte, à Naples et en Roumanie.

Archives des Pyr.-Or., B. 218, 235.

TAURIACH (Joseph), curé de Casefabre (1708-1716) fut mis à la tête de la paroisse de Taillet en 1720. Il administra cette cure jusqu'en 1736. Joseph Tauriach fit construire le retable de l'église de Saint-Vincent de Taillet. Il en avait confié l'exécution à un sculpteur de Thuir appelé Joseph Batlle, qui édifia ce monument d'architecture religieuse, pour la somme de 55 doubles de 11 livres chacune. Le 20 janvier 1732, Joseph Tauriach procéda à la bénédiction de la cloche de l'ermitage de Notre-Dame de la Roure.

Archives paroissiales de Taillet.

TÉRÈS (Jean), né en 1539 à Verdú, localité du diocèse d'Urgell, était issu d'une famille de condition modeste. Il suivit les cours d'humanités dans sa ville natale et alla étudier la théologie à Valence. Après son ordination sacerdotale, Jean Térès fut nommé bénéficiaire dans la communauté ecclésiastique de la cathédrale de Tarragone. Peu de temps après, il obtint, au concours, la stalle de chanoine théologal, au sein du chapitre métropolitain de cette ville. Le cardinal Cervantes de Gaete, archevêque du diocèse, lui confia la charge de chanoine pénitencier, puis le choisit pour son coadjuteur. Jean Térès reçut alors, du Saint-Siège, le titre d'évêque du Maroc. Le 22 mai 1579, le Souverain Pontife le nomma au siège épiscopal d'Elne, laissé vacant par la mort de Pierre Coma. Jean Térès prit possession de son diocèse, par procureur, le 26 juillet de la même année. Son entrée solennelle à Perpignan eut lieu le 12 août suivant. La réception de ce prélat se fit avec le cérémonial accoutumé. Devant la chapelle de Notre-Dame du Temple, l'hebdomadier lui offrit la vraie Croix à baiser et un chœur de chantres exécuta en musique l'antienne *Ecce sacerdos magnus*. Le préchantre entonna ensuite le *Te Deum* qui fut continué par le clergé réuni. Un verset était chanté en concert par les choristes, et le verset suivant était interprété en plain-chant par les ecclésiastiques présents. Le lendemain, le clergé de la ville de Perpignan vint offrir ses hommages au nouvel évêque d'Elne. Après le baisement des mains traditionnel, François Navarro, curé de Salses, se fit l'interprète des sentiments respectueusement dévoués de ses confrères vis-à-vis de leur évêque. Jean Térès répondit en latin aux souhaits de bienvenue. Il fut bref et

assura les membres du clergé de ses meilleurs sentiments. A la première grand'messe que célébra ce prélat au maître-autel de l'église actuelle de Saint-Jean, le chanoine-préchantre exécuta, avec des musiciens, des motets en concert, après l'élévation. Un mois après, les ecclésiastiques du diocèse d'Elne offrirent le don gratuit à leur évêque. Le taux en fut fixé à la somme de trente réaux par curé ou chanoine, de vingt-quatre réaux par bénéficiaire de premier ordre, de dix-huit réaux pour les autres bénéficiaires et les clercs nouvellement nommés. Le 10 novembre 1579, Jean Térès procéda à la visite pastorale de l'église Saint-Jean. Dans cette circonstance, le prélat fit une innovation dans les usages liturgiques. Il ordonna la suppression des absoutes qu'on avait l'habitude de chanter en semblable occurrence. Le 4 juin 1580, un cardinal-légat du pape Grégoire XIII, venant d'Italie, se trouvait de passage à Perpignan. Le prince de l'Eglise ne voulut point être reçu en procession, mais quatre jours plus tard on célébra une messe basse en sa présence, au maître-autel de l'église de Saint-Jean, et on exécuta divers motets, tant au commencement de la messe qu'au moment de l'élévation. Dans le cours du mois d'août de cette même année, Jean Térès essuya une grave maladie qui mit ses jours en danger. On organisa des processions et on adressa au ciel des prières publiques pour obtenir la guérison de l'évêque d'Elne, qui effectivement recouvra, peu après, la santé. Jean Térès donna tous ses soins à la réglementation d'une affaire aussi grave que délicate : la réduction des messes dans les églises de la ville de Perpignan. Le 16 novembre 1580, ce prélat porta de 1360 au chiffre de 448 le nombre des fondations à Saint-Mathieu. Le taux de chaque messe fut fixé à trois sols et quatre deniers. Trois jours après, l'évêque d'Elne en agit de même à l'égard de l'église de la Réal, où les revenus du chapitre avaient sensiblement diminué. Le 16 février 1582, Jean Térès édicta un règlement par lequel il réduisit aussi le nombre des bénéfices et des services à Saint-Jean le Vieux. Le total des fondations fut abaissé de telle façon qu'on ne devait célébrer de messe, à l'avenir, qu'en raison d'un réal de dotation. La communauté ecclésiastique de Saint-Jean, assemblée le 20 février 1582, décida d'envoyer la somme de quinze écus d'or à l'évêque du diocèse, afin de le remercier de ses bons offices. Le 1^{er} octobre 1581, Jean Térès se trouvait à Prades, où il consacra l'église du Rosaire (hôtel-de-ville actuel). Il plaça dans l'autel de cette chapelle les reliques de saint André, de saint Sébastien et de saint Blaise, et accorda ensuite quarante jours d'indulgence aux fidèles qui visiteraient ce sanctuaire le jour anniversaire de sa consécration. Le 12 décembre 1582, Marie d'Autriche, veuve de l'empereur

Maximilien II, qui se rendait à la cour d'Espagne avec sa fille Marguerite, vint à débarquer à Collioure. Le lendemain, l'évêque d'Elne se rendit auprès de cette souveraine, pour lui présenter ses hommages et lui baiser les mains. Après un séjour de dix jours à Collioure, Marie d'Autriche s'en vint à Perpignan. A son passage à Elne, elle reçut la visite de Jean Térès, qui lui présenta la vraie Croix pour la baiser. Le jour de Noël, ainsi que le jour de la fête de saint Jean l'Evangéliste, l'évêque d'Elne célébra la messe pontificale dans l'église Saint-Jean de Perpignan, en présence de l'impératrice Marie d'Autriche, de l'Infante, sa fille, et de toute la cour. Le 27 mai 1584, dimanche de la Sainte Trinité, ce prélat chanta un office solennel dans la chapelle de la maison consulaire de Perpignan. La même année, il assista au concile provincial de Tarragone, et le 31 décembre 1584 il approuva un règlement élaboré par la communauté ecclésiastique de Millas concernant la célébration des messes fondées. Dans le cours du mois de janvier 1586, Jean Térès avait engagé des pourparlers avec la communauté des bénéficiaires de Saint-Jean, touchant la translation à Perpignan du siège épiscopal d'Elne. Il ne put donner suite à son projet, car, dès les premiers jours du mois de juin suivant, il reçut de Sixte-Quint les bulles de nomination à l'évêché de Tortose. C'est en tant que titulaire du siège épiscopal de ce dernier diocèse, qu'il consacra, le 15 juin 1586, l'église paroissiale de sa ville natale. L'inscription qui relate cet événement est gravée sur une pierre placée dans l'église de Verdú. Elle est conçue en ces termes : « *Illustriss. et. Rms. D. D. Jo. Térès. Eps. Dertusen, Hac. ecclesiam, in. qua. fuerat. baptizat. in. honorem. Oiptis. Dei. et. sub. invoc. gloisse. vginis. Mae. ob. natrice. amore. quo. secrait XVII ILS' julii. M. D. L. XXXVI. vic. PP. Mathia Corbeila baiulo. Cipri. Ming. et. patrib. reip. jurat. P. Soler. Jof. Guixar. Andrea Colo. et Salvo Pamo. Eodem an. Ds. Ills. ex Epo. Elne. eps. Dertusen. creats. et. in. archiepm. Tarracone. est. electus.* » Moins d'une année après sa promotion à l'évêché de Tortose, Jean Térès fut élevé par Sixte-Quint au siège métropolitain de Tarragone (mai 1587). Dans son nouveau diocèse, Jean Térès s'appliqua à entourer de sa protection les ordres religieux. Les Capucins, les Augustins, les Carmes et les Jésuites devinrent l'objet de ses attentions et de ses faveurs particulières. Il chercha à promouvoir l'éclat du culte dans les églises et à maintenir la discipline ecclésiastique dans le clergé, à l'aide des conciles provinciaux qu'il tint dans sa ville archiépiscopale. Jean Térès publia, en 1593, cinq livres de *Constitutions provinciales de Tarragone* avec le catalogue des archevêques de cette église. Clément VIII lui donna mission de procéder à la suppression des chanoines

réguliers sur le territoire de la Catalogne. Jean Térés prit une part active au procès de canonisation de saint Raymond de Pennafort. A la suite d'une commission apostolique, il fit, en 1596, la reconnaissance du corps de ce bienheureux. Le 25 décembre 1602, Philippe III confia à l'archevêque de Tarragone la charge éminente de vice-roi et de capitaine-général de Catalogne. Sous son gouvernement, il autorisa, le 24 mai 1603, la ville de Perpignan à frapper pour mille ducats de menuts en billon. Jean Térés n'exerça pas longtemps les hautes fonctions de la vice-royauté en Catalogne. La mort le frappa à Barcelone, le 10 juillet 1603. Son corps fut transféré à Tarragone et inhumé dans la cathédrale de cette ville. Les restes de Jean Térés reposent dans un magnifique mausolée en marbre blanc qu'on a élevé dans la muraille qui relie les deux chapelles de saint Fructueux et de saint Jean. Sur le frontispice de ce monument funéraire on a gravé deux épitaphes en caractères dorés qu'on lit respectivement de chaque côté du sarcophage. La première inscription qu'on distingue du côté de la chapelle de Saint-Jean, porte :

Johannes Teres patria Verdu litteris, moribus, honoribus Clariss. eps. Marroch. Elenen. Dertusen. Archiep. Tarracon. Cathalonie prorex et capit. gener. Præsul pientiss. præses sapientiss. princeps humanis. Obiit Barcin. VI idus julii an MDCIII

La seconde légende, du côté de la chapelle de saint Fructueux, est ainsi conçue :

Joan. Teres cathalan ex canonico poenitentiaro Tarracon. ad ecclesiam Marroch. Elnen. Dertusen. ac Tarracon. erectus, Pro regis ac capit. general. Cathalon. officio fungens. totius Provincie damno nobis eripitur VI idus julii MDCIII. ætat. LXIV.

On conserve dans la cathédrale de Tarragone une toile reproduisant les traits de Jean Térés. Ce tableau représente le prélat, en grandeur naturelle, revêtu du rochet et de la mosette. Jean Térés est encore l'auteur d'un ouvrage inédit ayant pour titre : *Descripcion de la metropoli de Tarragona, y de su arzobispado*.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, G. 24, 240, 258, 396, 589, 808, 1029. — TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — VILLANUEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. XX. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*.

TERRASSA (Pierre), de Collioure, fut *patron* (on dirait de nos jours « capitaine au long cours ») ou commandant du navire appelé le *sanctus Johannes* qui sillonna la Méditerranée en tous sens, durant la seconde moitié du xiv^e siècle. « Ce Pierre Terrassa, vrai loup de mer, dit M. Pierre Vidal, était un important personnage : il jouissait d'une grande considération dans la commune de Collioure, qui l'avait

nommé consul. Le 4 novembre 1371, Durand de Cruilles « maître en médecine » et « seigneur » d'une nef appelée *santa Maria del Pont*, en ce moment au mouillage de Collioure, la « nolisait » à cinq marchands de Perpignan pour porter 560 pièces de drap dans les ports de Trapena et de Syracuse, en Sicile, après avoir touché à Palamos. Le prix du « nolisement » était fixé à trois « farins » valant un demi-florin de Florence, pour chaque pièce de drap. Le navire était monté par 14 marins et 6 *infançons*, tous armés. Pierre Terrassa, consul de Collioure, devait en être le « patron ». Ce marin était de retour à Collioure le 15 avril 1372. Bien plus, le 23 juin, quelque temps après son dernier voyage en Orient, elle l'envoya en qualité de député aux *Corts* de Barcelone. C'est peut-être le souvenir de cette mission qui lui inspira l'avis qu'il donnait un jour à ses concitoyens réunis en Conseil général et fort embarrassés d'approvisionner de vivres la ville que l'on disait menacée par l'Infant Jacques de Majorque, à la recherche du royaume que son père avait si maladroitement perdu. « Pour ce qui est du grain, disait Pierre Terrassa aux *Coplliurenses*, faites et usez-en comme à Barcelone : tâchons de savoir s'il y a des navires chargés de grain à Narbonne, et, s'il y en a, informez-vous de l'époque où ils passeront par ces mers-ci, et, alors, armez une barque pour les faire venir par force, et qu'ils nous vendent ici le grain au prix qui leur conviendra (1374). » L'Infant de Majorque ne vint pas à Collioure et Terrassa put tranquillement reprendre la mer, laissant ses compatriotes pleinement rassurés. Il y avait à la même époque à Collioure un autre marin appelé Raymond Banys, que l'on voit souvent figurer à côté de Pierre Terrassa, dans les actes de notaire. Ce sont, d'ailleurs, ces deux marins qui, de 1377 à 1395, commandèrent les deux navires de la ville de Perpignan, presque exclusivement occupés au commerce du Levant. Ces deux navires appartenaient d'abord à quatorze armateurs parmi lesquels figurent huit marchands ou *mercaders* et six pareurs ou *parayres*. Leur association avait été constituée par acte du 18 février 1377 ; elle subit par la suite diverses modifications, mais elle se maintint jusqu'en 1410 environ, et ces deux « seigneuries » flottantes restèrent toujours indivises entre les co-associés. Leurs noms *sancta Maria* et *sanctus Johannes* étaient ceux des patrons des villes de Collioure et de Perpignan. Ils furent commandés : le premier par Raymond Banys, le second par Pierre Terrassa. Quelques négociants de Perpignan ayant oublié de payer les droits, Pierre IV écrivit à son procureur royal le 22 juillet 1386, lui ordonnant de les exiger. Ces négociants étaient allés sans licence à *les parts de Damas ab lurs robes e mercaderies* ; ils étaient partis sur le *sanctus Johannes*, commandé

par Pierre Terrassa. Parmi eux se trouvait Barthélemy Maneu. Le navire, retour du Levant, entra dans le port de Collioure le 10 août. Maneu se hâta d'acquitter le droit de licence, et le procureur royal lui signa quittance de la somme de 23 livres 2 sous barcelonais de ter. L'année suivante, Terrassa se disposait à partir pour la Sicile et le Levant. Il embarqua plusieurs perpignanais, parmi lesquels on remarque Jean Mar, Pierre Bonet, Pierre Séragnet, Raymond Tays qui étaient des gros négociants ; Jean Baster, de Collioure, partit avec eux. Tays mourut pendant le voyage. Le navire portait 1200 charges. Au mois d'octobre 1387, il se trouvait dans l'île de Chypre, et Jean Mar et Pierre Bonet figurent dans un acte passé à Nicosie le 20 de ce mois. Là, Baster prit, du génois Cisco Cigala, des marchandises destinées à un autre génois Giovanni de Lolina, qui était, à Perpignan, le « facteur » d'un troisième génois appelé Marco de Mare, un grand négociant, très probablement. Continuant sa route, le navire descendit à Alexandrie. Baster se fixa au fondonck de cette ville, du moins pour quelques années, puisqu'on l'y retrouve en 1392, remplissant les fonctions de *scriva*. La nef de l'infatigable Terrassa était déjà rentrée à Collioure au mois d'avril 1388, et, dès le mois d'octobre de cette même année, elle se remettait en route pour Beyrouth et Alexandrie. Jean Mar, qui avait fait le précédent voyage, le pareur Barthélemy Izern, de Perpignan comme lui, Guillaume Mir, qui remplissait l'office d'écrivain sur le navire, partirent avec Terrassa. Mir portait diverses commandes de marchands de Narbonne, alors très commerçante. Au retour, le navire devait toucher à Aygues-Mortes avant d'aborder à Collioure. Pendant deux ans, je perds de vue Terrassa et sa nef. Je les retrouve dans le port de Collioure au mois de juillet 1390 se préparant à reprendre la mer pour Chypre, Damas, Beyrouth et Alexandrie. Terrassa emporta des marchandises à Jacques Baster, fils de l'argenter Baster, de Barthélemy Izern, qui avait été du voyage de 1388, d'Antoine Gavella et de Pierre Barcoll, de Perpignan. »

Pierre VIDAL, *Expéditions des marins et marchands roussillonnais sur les côtes de la Syrie et de l'Égypte pendant le moyen-âge*, dans le *XLI^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

TERRATS (Jean - Baptiste - François de) naquit à Perpignan, le 28 octobre 1740. Il était fils de François Terrats et de Joseph Conill. Il occupa durant plusieurs années la charge de juge de la viguerie du Roussillon et Vallespir. Fort de l'appui du comte de Mailly et de la marquise de Blanes, il sollicita en vain, en 1782, la place de conseiller au Conseil Souverain du Roussillon. Alexis Gaffard ayant été élu à sa place, il y eut entre eux une inimi-

tié irréconciliable. Beaucoup de conseillers la partagèrent et nuisirent même le plus possible à François de Terrats. Présenté une seconde fois parmi les trois candidats proposés en remplacement du conseiller de Cazes, le 18 mars 1788, il fut encore écarté. Aigri par ces cruelles déceptions, François de Terrats accueillit avec enthousiasme la nouvelle des élections aux États généraux. Il s'efforça de diviser le Tiers-Etat de la province du Roussillon en ameutant les consuls des campagnes contre les édiles et les corporations de Perpignan. « Depuis les premiers jours de janvier 1789, raconte Jaume dans ses *Mémoires*, François de Terrats tint, dans l'église du collège des Jésuites, quantité d'assemblées populaires, les présida, les dirigea et pour mieux réussir, entretenait correspondance avec Necker, alors ministre de France, et suivit ses avis et ses instructions, assisté du sieur Moynier et autres. » Durant la première quinzaine de mars, François de Terrats reçut des lettres-patentes lui donnant mission de convoquer les électeurs des trois ordres et le nommant, à cet effet, lieutenant du maréchal de Noailles, gouverneur et capitaine-général de la province. François de Terrats devait procéder sans retard aux formalités requises pour la publication du règlement royal et réunir les trois États, le 30 du mois de mars. « Soit pour des motifs graves, dit M. l'abbé Torreilles, soit peut-être par calcul intéressé, Terrats mis en demeure d'agir se déclara fort embarrassé, écrivit au Garde des Sceaux pour lui faire une infinité de questions toutes plus saugrenues les unes que les autres ». Malgré l'intervention de l'évêque d'Elne, Antoine d'Esponchez, ce fut le 6 avril seulement que l'on enregistra l'*Ordonnance de M. le juge au siège royal de la Viguerie de Roussillon et Vallespir portant convocation des trois états de la Province, pour nommer leurs Députés aux États-généraux du Royaume*, imprimé, 8 pages, sans nom d'imprimeur. Elle fixait au 21 avril la réunion de la noblesse, du clergé et du Tiers-Etat. François de Terrats convoqua les délégués communaux du Tiers, pour le 16 avril, au chef-lieu de leur arrondissement respectif. Il présida à Perpignan la réunion du Tiers de la viguerie du Roussillon et du Vallespir, fut attaqué par les délégués de la cité, mais sut se faire maintenir à la présidence de l'assemblée. Le 21 avril, il ouvrit solennellement dans la chapelle Saint-Laurent (Théâtre actuel) la séance des trois ordres, où plus de cinq cents électeurs furent présents. Dès le début, François de Terrats dut tenir tête à la noblesse qui contestait son droit à la présidence et à vingt délégués perpignanais qui déclaraient vouloir faire partie de l'Assemblée générale. A la suite de troubles survenus durant la réunion, la noblesse et le clergé se retirèrent du lieu des séances et François de Terrats conservant la présidence

de l'assemblée du Tiers-Etat, fit placer dans la commission chargée de rédiger le cahier de la province, ses meilleurs amis. Les Perpignanais mécontents des décisions prises par les commissaires firent intervenir le Conseil Souverain de la province. Ce tribunal ayant procédé à une enquête, rendit deux arrêts, le 23 et 24 avril 1789. François de Terrats, de son côté, sûr de l'appui de Necker, mit sous les scellés les procès-verbaux des séances. Comme il était chargé de la police électorale, il précipita les événements pour empêcher l'intervention du Conseil Souverain à quelque titre que ce fût. Grâce à sa vigoureuse impulsion, la commission du Tiers-Etat paracheva dans la nuit du 25 avril le cahier général des doléances. Le 26, l'assemblée du Tiers les adopta et nomma trois scrutateurs chargés de recueillir les bulletins de vote. L'élection eut lieu le 27. Au premier tour, François de Terrats obtint la pluralité des suffrages et fut élu député du Tiers-Etat aux Etats-généraux. Les délégués perpignanais contestèrent cette élection et déléguèrent le conseiller Gaffard près du roi Louis XVI, pour être l'interprète de leurs réclamations. François de Terrats, de son côté, agit et se dépensa si bien qu'il obtint de la Cour comme « dédommagement de la place de conseiller, des lettres de noblesse. » Ces lettres lui furent conférées le 18 mai 1789. Elles portaient pour armes : trois rats ; mais elles ne furent enregistrées à la chambre du Domaine que le 4 décembre 1789. François de Terrats et les trois autres députés du Tiers-Etat ne se firent guère remarquer ni pendant les événements de la Révolution ni au milieu des discussions de la Constituante : « L'obscurité est préférable à la célébrité, disait l'*Almanach des députés à l'Assemblée nationale* ; l'agitation accompagne toujours l'une, et le bonheur ne quitte jamais l'autre. La preuve nous la trouvons dans les députés *périgourdin*s, car M. Terrats se flatte d'être plus obscur et pourtant plus heureux que M. Tixedor, M. Tixedor que M. Roca, M. Roca que M. Graffan, lequel est licencié en droit. » Toutefois, François de Terrats fut nommé membre du comité de vérification, et le 6 juillet 1789, il se trouva parmi les députés qui accompagnèrent le roi, lors de son entrée à Paris. Le 5 octobre de la même année, il fut nommé membre du comité des rapports. Après la législature, François de Terrats demeura à Paris, où il mourut le 10 juin 1796. De son épouse Joséphe Escriba, il laissa quatre fils : Joseph-François, l'aîné, qui se mêla au mouvement révolutionnaire ; Jean-Baptiste, chanoine d'Elne, qui prêta le serment à la Constitution civile du clergé et qui mourut à Perpignan, après s'être rétracté, le 28 juillet 1797 ; Antoine, receveur à Bordeaux, et Bonaventure qui émigra. Joséphe de Terrats, née Escriba, mourut à Perpignan le 20 septembre 1800. Elle était

filles unique de la maison Escriba et fut héritière du docteur Pierre Barrère (voir ce nom), son parâtre.

ROBERT, BOURLOTON et COUGNY, *Dictionnaire des parlementaires*. — *Mémoires de Jaume*. — Abbé TORREILLES, *Les élections de 1789*, dans le XXXII^e *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

TERRATS-PELLISSER (Antoine), conseiller de la chambre du Domaine, à Perpignan, disputa, en 1792, une chaire de droit civil à l'Université de cette ville avec Augustin Anglade. Conseiller honoraire du Conseil Souverain, Antoine Terrats-Pellisser, fut emprisonné à Montpellier et y resta jusqu'après le 9 thermidor.

Mémoires de Jaume.

TERRE D'ICART (Bernard), noble barcelonais, épousa Aldonse de Perapertusa d'Ortaffa (voir ce nom), fille unique et héritière universelle de Pierre d'Ortaffa, gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne, décédé en 1494. Bernard Terre d'Icart prit dès lors le nom d'Ortaffa et entra en possession des biens de la famille de son épouse, en 1508. Il était conseiller et maître de salle du roi Ferdinand le Catholique, lorsque ce prince le nomma, en 1515, Procureur royal du Roussillon, à la place de Jean dez Vivers, suspendu de ses fonctions. Bernard Terre d'Icart, *alias* d'Ortaffa, ne remplit la charge de Procureur royal que durant peu de temps. Il eut pour successeur dans cet emploi, Gaspard de Lordat. De l'union qu'il avait contractée avec Aldonse d'Ortaffa, Bernard Terre d'Icart eut deux fils et une fille : François d'Ortaffa l'aîné, qui hérita du nom et des titres de la mère ; Jean-Raphaël Terre, surnommé Joannot Terre, qui laissa lui-même un fils, Bernard Terre ; et Aldonse, épouse d'Alphonse de Cardone.

Archives des Pyr.-Or., B. 337, 420.

TERRENA (Gui de) est aussi appelé Gui de Perpignan, parce qu'il était issu d'une famille fixée dans cette ville et qui s'y est maintenue jusqu'au moment de la Révolution. Il naquit vers la fin du XIII^e siècle et entra fort jeune dans l'ordre du Mont-Carmel qui, depuis quelques années seulement, avait établi à Perpignan un de ses couvents. Après avoir fait la profession religieuse et avoir étudié les sciences sacrées dans ce monastère, Gui de Terrena alla se perfectionner dans l'étude des lettres à l'Université de Paris où il reçut le titre de maître et les honneurs du doctorat. Sa renommée ne tarda pas à s'établir. Elle lui valut une chaire de théologie et l'office honorable de Lecteur du Palais Apostolique d'Avignon. Il occupa aussi la charge de provincial des Carmes de Provence, et, en 1320, le 11 juin, les électeurs du chapitre général de Bordeaux l'appelèrent à celle du

Généralat de l'ordre. Gui de Terrena qui fut le treizième général des religieux Grands-Carmes, était regardé déjà alors comme un homme très versé dans les questions doctrinales de la religion catholique. Il avait reçu, dès 1318, le titre d'inquisiteur. Le Souverain Pontife utilisa ses talents en l'appelant à débrouiller, en curie, certaines affaires se rapportant aux hérésies des *Spirituels* et des *Béguins*, alors en vogue. Il fut chargé avec Pierre de la Palud d'examiner un libelle écrit en langue catalane : *De statibus Ecclesie secundum expositionem Apocalypsis*. Il en réfuta toutes les propositions. Au dire de ses biographes, Gui de Terrena aurait composé durant le temps de son généralat, un traité intitulé : *Quod libetarum quæstionum liber unus* qui est resté inédit et dont le manuscrit serait conservé dans le couvent des Carmes de Ferrava. Ses mérites incontestables lui valurent l'honneur d'être appelé sur le siège épiscopal de Mallorca après un an de généralat. Jean XXII lui expédia les bulles de sa nomination le 15 avril 1321. Gui de Terrena recueillit à l'évêché de Mallorca la succession de Raymond de Cortsavi, prélat roussillonnais, décédé dans le courant du mois de mars 1321. Le 6 juin de cette même année, le roi Sanche écrivait à son lieutenant, Dalmace de Banyuls, pour lui faire part de l'élévation à l'épiscopat de son compatriote et lui demander de prendre un soin tout particulier des affaires du nouveau pontife. Ce prince lui notifiait en même temps la nomination de Guillaume Hors, official de Majorque, et de Jean Aguser, curé de Saint-Jean à Valence, comme vicaires-généraux du diocèse. Le 29 août 1322, l'évêque de Mallorca publia un règlement disciplinaire sur la tenue des ecclésiastiques aux cérémonies. Il prescrivit aux chanoines, aux bénéficiers et aux clercs de n'assister à la célébration des saints offices que tout autant qu'ils seraient revêtus de toges noires, munies d'un capuchon, larges et tombant jusqu'à terre, ainsi que du surplis. Une amende de cinq sols royaux de Majorque devait être infligée à quiconque oserait contrevenir à cette prescription. Un autre article de cette même ordonnance déterminait le rang de préséance à observer durant le parcours des processions générales. L'année suivante, Gui de Terrena eut à traiter avec les Juifs de sa ville épiscopale. La rumeur publique les avait accusés, en 1315, de certains faits délictueux qui avaient été commis dans les Iles Baléares. Depuis cette année-là, on les avait dépouillés de tous leurs biens. Leur synagogue avait même été désaffectée et convertie en une église catholique placée sous le vocable de Sainte-Foi. Les Juifs adressèrent une supplique au roi Sanche, le priant de transférer hors du ghetto la chapelle de Sainte-Foi. Le monarque en référa à l'évêque. Celui-ci consentit à agréer la requête des Juifs. Il leur donna satisfac-

tion, mais il stipula que jamais l'enceinte de l'ancienne synagogue ne servirait à la célébration des rites judaïques. Gui de Terrena composa à cette même époque le traité : *De perfectione vitæ et conversationis catholicæ* qu'il dédia au pape Jean XXII. On lit la mention suivante à la fin de cet ouvrage où il réfute l'erreur des *Spirituels* sur la pauvreté de Jésus-Christ et des apôtres : *opus perfectum, in vesperis Nativitatis anni 1323*. La lettre adressée au même Souverain Pontife : *Utrum invocantes daemones sint hæretici*, et qui fut écrite pour confondre les écrits blasphématoires d'un certain Antoine Augustin, date aussi du temps de son pontificat à Mallorca. Le zèle de la maison de Dieu, qui animait Gui de Terrena, le détermina à fonder deux bénéfices dans la cathédrale pour seconder le préchantre et le sous-chantre, et à faire donation à la fabrique d'une magnifique statue de la Vierge, en argent doré. Cette image, revêtue d'un véritable cachet artistique, représentait la Mère de Dieu tenant d'une main l'Enfant Jésus et de l'autre portant une fleur de lys. La méchanceté eut pourtant raison des talents et des vertus de l'évêque de Mallorca. Gui de Terrena avait soutenu de rudes combats pour défendre les droits de son Eglise. Les difficultés qui lui furent suscitées dans ces circonstances furent cause de sa translation au siège d'Elne. Le 27 juillet 1332, il recevait les bulles de nomination à son nouvel évêché. Il allait remplacer Bérenger Batlle, un autre perpignanais qui, de son côté, lui succéda à Mallorca. Il y avait neuf ans que Sanche de Majorque et Bérenger Batlle avaient posé, l'un, la première pierre, et l'autre, la seconde de la cathédrale de Perpignan. Les travaux avaient été suspendus à cause des luttes intestines provoquées par l'avènement de Jacques II au trône de Majorque. Gui de Terrena prit à cœur la continuation de l'entreprise de son prédécesseur. A cet effet, il renouvela, le 15 mai 1333, le décret que Bérenger Batlle avait porté, le 7 juin 1321, pour subvenir à la construction de la nouvelle église : il accorda des indulgences à ceux qui contribueraient de leurs aumônes à cette œuvre. Le sceau de Gui de Terrena est appendu à cette chartre. Ce sceau, d'une exécution remarquable et d'une conservation parfaite, est ovale (0^m07 sur 0^m05), en cire brune, recouverte de cire rouge. Il représente l'évêque debout, revêtu des habits pontificaux, coiffé d'une mitre à forme basse, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite ; sur la poitrine repose une étoile à huit rayons, dans laquelle on reconnaît le symbole héraldique du chapitre d'Elne. La figure de Gui, encadrée dans une sorte de portique bysantin, est flanquée, à la ceinture, de deux écussons : celui de droite, portant trois pals, représente les armoiries du Roussillon, où plutôt celles des rois de Majorque, comme suzerains

de ce comté; celui de gauche, est: parti, au premier, à deux lézards posés en pal, l'un sur l'autre, et, au deuxième, à un lion rampant, armoiries personnelles de l'évêque... Une légende en capitales gothiques entoure le sceau. On y lit: S : FRATRIS : GUIDONIS : D'VINA : PROVIDENCIA : EPISCOPI : ELNENSIS. Il n'y a pas de contre-sceau. L'évêque d'Elne possédant la propriété de certains greffes appelés communément *scribanias*, le 10 avril 1333, le seigneur de Banyuls, Dalmace, souscrivit à Gui de Terrena l'acte de reconnaissance du fief de l'un d'entre eux annexé à la possession de son château. Il y stipule que lui et ses successeurs jouiront du privilège de nommer ou de destituer le titulaire du greffe, comme aussi de celui de vendre ou d'aliéner cette charge. A titre de redevance féodale, Dalmace s'engagea à donner chaque année, à l'évêque, une livre de cire payable aux approches de la fête de la Noël. Il prononça la formule du serment en tenant la main droite appuyée sur le livre des Evangiles et, en signe de prise de possession, fit donation au prélat d'une paire de perdreaux. Le 14 août suivant, Gui fit concession viagère de la baylie d'Elne à son neveu Guillaume Terrena, à titre de donation entre vifs. En 1339, étant conseiller intime du roi de Majorque Jacques II, l'évêque d'Elne signa la reconnaissance féodale que fit ce prince au roi d'Aragon Pierre IV, à Barcelone, le 17 du mois de juillet. Le 27 avril 1340, de concert avec son chapitre, il retira de dessous le maître-autel de sa cathédrale, les reliques de sainte Eulalie et sainte Julie, pour être désormais exposées à la vénération des fidèles; c'est depuis lors seulement que sainte Julie fut connue et associée à sainte Eulalie, patronne du diocèse. Le même évêque institua une fête en l'honneur de ces deux saintes, patronnes de l'évêché et du chapitre d'Elne. C'est en 1340 que Jacques II fonda une collégiale séculière à l'église de la Réal, composée de douze chanoines prébendés, dont le chef portait le titre de doyen. Ce prince leur adjoignit une communauté de vingt bénéficiers et de huit clercs. Le 16 août de cette même année, le roi de Majorque fit donation à l'évêque d'Elne des lieux de Montescot et Tatzod'Avail, à la réserve de certains droits juridictionnels, notamment des causes criminelles contre les juifs. Mais les remarquables talents de Gui de Terrena allaient avoir à s'exercer sur un champ d'action beaucoup plus vaste que celui du seul diocèse d'Elne. En 1341, Benoît XII appela ce prélat auprès de sa personne, à Avignon, et lui offrit une place dans son conseil privé. C'est de la cour pontificale que l'évêque d'Elne écrivit, cette année-là encore, à ses vicaires-généraux pour les prier d'accorder, s'ils le jugeaient convenable, au curé de Notre-Dame de Castell-Rossello, l'administration des sacrements à

la chapelle de Saint-Jean de Puig-Sutrer, érigée dans sa paroisse. Gui de Terrena tint à Elne cinq synodes célèbres dans lesquels il fit éclater la supériorité de ses lumières, sa vigilance pour la discipline ecclésiastique, son zèle pour la défense de la religion et sa fermeté pour la destruction des hérésies. On conservait ses instructions synodales dans les archives de l'église Saint-Jean de Perpignan. Baluze en a inséré quelques-unes dans sa compilation et Labbe estima qu'elles méritaient une place distinguée dans la nouvelle édition de la *Collection des Conciles* parue en 1672. La première assemblée des ecclésiastiques du diocèse d'Elne présidée par Gui de Terrena, se tint le 17 avril 1335. A l'issue, ce prélat proclama quatre importants articles disciplinaires. Il déclara excommuniés, *ipso facto*, ceux qui déposaient de faux témoignages devant les tribunaux. Il modifia, en les atténuant, deux sentences d'excommunication lancées, l'une contre les clercs qui jouaient aux dés et l'autre contre les curés qui ne portaient pas sur eux les ordonnances diocésaines, en se rendant au synode. Enfin, il notifia ensuite au clergé une *Décrétale* du pape Jean XXII réglementant la question des quêteurs des œuvres pies à travers le diocèse. Une seconde réunion plénière du clergé eut lieu le 1^{er} mai 1337. L'évêque y prit les décisions suivantes: il fut défendu aux prêtres d'user de vêtements ou d'ornements à l'église qui n'auraient point été au préalable bénits ou consacrés par l'évêque. Les fabriciens furent mis dans l'obligation de rendre leurs comptes, chaque année, en présence du curé et des consuls de la communauté, et de verser le reliquat de leur gestion dans un laps de temps de deux mois. La chasse prohibée par le droit canonique fut interdite aux clercs, aux moines et aux religieux. Les laïques ne devaient plus toucher aux ornements des églises ni posséder les clefs des armoires ou des châsses renfermant des reliques de saints, des vases sacrés ou des vêtements sacerdotaux. Un article spécial de ces statuts enjoint, sous anathème de malédiction éternelle, aux usurpateurs ou détenteurs des biens appartenant aux léproseries, de les restituer avec les fruits perçus et de rétablir ces hospices. Les clercs, les curés, les bénéficiers étaient mis dans l'impossibilité de s'absenter du lieu de leur résidence, au-delà d'un mois, sans un motif d'absolue nécessité ou sans l'agrément de l'Ordinaire. Gui de Terrena convoqua une troisième diète diocésaine le jeudi 23 avril 1338. Ce pontife renouvela l'interdiction faite aux ecclésiastiques de se livrer à l'exercice de la chasse. Le considérant de cet article prend soin de stipuler que de nombreux clercs transgressaient sur ce point les règlements épiscopaux. Dans un autre statut il portait des peines sévères et infligeait des amendes aux prêtres qui

négligeaient de se rendre aux séances du synode. Dans le cours de la quatrième réunion synodale qui s'ouvrit le 8 avril 1339, Gui de Terrena n'édicte qu'un seul règlement. Il lança la peine d'excommunication contre ceux qui méconnaîtraient la juridiction des évêques, des abbés, des prieurs ou des chapitres. Le 26 avril 1340, date du cinquième synode qu'il célébra à Elne, Gui de Terrena porta deux ordonnances mémorables. Après avoir placé au-dessus du maître-autel de sa cathédrale les reliques des saintes Eulalie et Julie qui, antérieurement, reposaient dans le tombeau servant à la célébration de la messe, l'évêque décida que l'anniversaire de cette translation serait célébrée à perpétuité par une fête du rit double dans toutes les églises du diocèse, le 27 avril de chaque année. Ce prélat institua dans le diocèse d'Elne la fête de l'Immaculée-Conception : il voulut qu'elle fut célébrée annuellement, le 8 décembre, dans les églises soumises à sa juridiction. Les écrits qui sont sortis de la plume de Gui de Terrena recommandent ce pontife à la postérité au même titre que les ordonnances empreintes de sagesse qu'il édicta. Il est l'auteur d'une *Somme des hérésies*, avec leurs réfutations, intitulée : *Tractatus contra hæreses et earum confutationibus*. Dans cet ouvrage, qui fut édité à Paris, chez Badius, en 1528, Gui de Terrena passe en revue et expose toutes les hérésies anciennes et modernes ; malheureusement on y rencontre de nombreuses confusions, et c'est pourquoi l'œuvre a été sévèrement jugée. On connaît encore de cet auteur : *Quæstiones ordinariæ liber unus* ; *Concordia in quatuor evangelia liber unus*, Cologne, 1631, chez Pierre Brachel ; *Opera moralia*, dont un exemplaire se trouve dans la bibliothèque d'un couvent de son ordre à Paris ; *De jure, seu correctorium decreti libri tres*. L'auteur indique lui-même la cause qui l'a déterminé à composer ce volume, lorsqu'il avance que « plusieurs de ses amis lui ont conseillé d'annoter et de corroborer à l'aide de citations extraites de l'Ancien et du Nouveau Testament ainsi que des saints Pères les affirmations que maître Gracianus apporte dans son livre des *Décrets* » ; *Super quatuor libros sententiarum* ; *De vitâ et moribus Jesu-Christi* ; *Commentaria in libros de animâ* ; *Commentaria in 12 libros Metaphysicæ* ; *Expositio in Cantica Benedi, Magnificat et Nunc dimittis*, ouvrage dédié à Jean XXII. On lui attribue aussi des *Commentaires sur les huit livres de la Physique d'Aristote*. Tritemius prétend que Gui de Terrena a disserté sur presque tous les livres de la Bible. Posevino affirme que les *Reprobationes operis catholonicæ*, dont certains écrivains lui contestent la paternité pour la rapporter à Arnaud de Vilanova, sont une production du puissant cerveau de l'évêque d'Elne. On sait, d'après Bellarmin, que Gui de Terrena appelé à siéger au conseil privé du pape Benoît XII remplit

plusieurs fois des missions, à titre de légat pontifical. Clément VI, successeur de ce pape, promut Gui au patriarchat de Jérusalem et au siège de Vaison, qu'il n'occupa jamais, à ce qu'il paraît. Gui de Terrena mourut à Avignon le 15 juin 1353, date marquée sur l'épithaphe qu'on voyait autrefois avec son effigie dans l'église des Carmes de la même ville. Cette inscription, telle qu'on la rapporte, ne donne d'autres titres à Gui que ceux de patriarche de Jérusalem et d'évêque de Vaison. Elle est ainsi conçue : *Hic jacet corpus venerabilis fratris reverendi domini Guidonis de Perpiniano qui ex priore generali montis Carmeli, Clemente VI patriarcha Hierosolymitanus factus mox episcopus Vasionensis, et Malleus hæreticorum dictus fuit, quia multa volumina comendata in hæreses scripsit quæ domino Gaucelino (alias Gaucelmo) cardinali Albanensi prætitulavit. Obiit anno MCCCLIII, die XV junii.*

Archives des Pyr.-Or., B. 346, G. 22, 23, 78, 235, 1064. — *Marca hispanica*, col. 1454-1467, 1480. — C. DE VILLIERS, *Bibliotheca Carmelitana*, Orléans, 1732. — TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*. — VILLANUEVA, *Viaje literario a las iglesias de España*, t. XXI. — PUIGGARI, *Catalogue biographique des évêques d'Elne*. — EUBEL, *Hierarchia catholica medii ævi*. — Abbé J. CAPELLE, *Figures d'évêques roussillonnais*. — Abbé Jean-Marie VIDAL, *Procès d'inquisition contre Adhémar de Mosset, noble roussillonnais inculpé de béguinisme (1332-1334)*.

TERRENA (Arnaud), alias Terren ou Terreny, était docteur en décrets et sacriste d'Elne en 1354. Les auteurs de biographies le font parent, cousin ou neveu de Gui de Terrena, évêque d'Elne. Ce qui est certain, c'est qu'il fut l'exécuteur testamentaire de ce prélat en 1354, qu'il enseignait le droit canonique à Avignon vers 1370, et qu'il y composa, en 1373, un ouvrage ayant pour titre : *Questiones theologicæ*. On lui attribue aussi un *Tractatus de mysterio missæ* et un autre : *De horis canonicis*. Jeanne, veuve de Bernard Pons, mercader de Perpignan, fut son héritière universelle.

Archives des Pyr.-Or., B. 103, E. (Titres de famille), 743, G. 171. — TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*.

TERRENA (Guillaume), neveu de l'évêque d'Elne, Gui de Terrena, reçut de ce dernier, à la date du 14 août 1333, concession de la baylie d'Elne, à titre de donation entre vifs. Guillaume Terrena devait toucher, sur les revenus de l'officialité, trente livres de Barcelone, à raison de 65 sous par marc d'argent. Il faisait sa résidence au palais épiscopal, et jouissait de quelques droits féodaux.

Archives des Pyr.-Or., G. 78.

TERRENA (Thomas) occupait une stalle de chanoine au chapitre de Saint-Jean, de Perpignan, en 1489.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 743.

TERRENA (André) était consul de Perpignan en 1511.

Archives des Pyr.-Or., B. 420.

TERRENA (Pierre) fut pourvu d'un canonat à Saint-Jean de Perpignan en 1535.

Archives des Pyr.-Or., G. 833, 836.

TERRENA (Jean-Antoine), bourgeois de Perpignan, fils de Jean Terrena et de Marguerite, contracta alliance, en 1558, avec Angèle Alerigues, fille de Michel Alerigues, *mercader* de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 743.

TERRENA (Louis), bourgeois de Perpignan, fut syndic de sa ville natale aux Etats de Montçon en 1585. Il mourut en 1589. Louis Terrena s'était marié à Anna Pallary qui lui avait donné deux fils : Gaspard et Gaudérique, dont les notices suivront, et deux filles : Cécile, épouse de Baldo, et Rose. Anne Terrena-Pallary descendit dans la tombe le 30 novembre 1619.

Archives communales de Perpignan, AA, 1. — Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 743.

TERRENA (Gaspard de), fils aîné et héritier du précédent, contracta alliance, en 1611, avec Elisabeth Paulet, fille de Jacques-Antoine Paulet, bourgeois de Perpignan. Philippe III lui octroya les privilèges nobiliaires dont jouissaient les citoyens honorés de Barcelone. On le retrouve, au mois d'août 1639, dans les rangs de l'armée des nobles catalans que commandait Dalmace de Queralt. De son union avec Elisabeth Paulet étaient issus : Gaspard, dont la notice suivra; Marie, née en 1627, et Thérèse.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, 390, E. (Titres de famille), 743.

TERRENA (Gaudérique), frère du précédent, testa en 1638 et ne laissa qu'une fille, Victoire, qui devint l'épouse du damoiseau Joseph de Tord, domicilié à Ripoll.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 743.

TERRENA (Gaspard de), neveu du précédent, était fils de Gaspard de Terrena et d'Elisabeth Paulet. Il naquit en 1626 et unit ses destinées à Françoise Arles. Durant les guerres de Catalogne, Gaspard de Terrena prit parti pour l'Espagne. En 1653, Louis XIV confisqua ses biens pour les donner à François Marti y Viladomar et à Gilbert de Joli, seigneur de Roque-jean qui était capitaine du Castillet de Perpignan. Les domaines de Gaspard de Terrena étaient situés sur le territoire de Villeneuve-de-la-Rivière et de Clairà. Son épouse testa à Perpignan en 1674. Elle

déclara vouloir être inhumée dans la chapelle du Saint-Nom de Jésus qui était édifiée dans l'église Saint-Jean de cette ville. A sa mort, elle laissa un fils, Antoine, dont la notice suit, et deux filles : Françoise qui épousa Joseph Serda et Marie qui unit ses destinées à Camo Garau, docteur en droit.

Archives des Pyr.-Or., B. 394, 401, E. (Titres de famille), 743.

TERRENA (Antoine de), fils du précédent, épousa, en 1687, Marie-Thérèse de Gènerès, fille de Dominique de Gènerès et de Cécile Riu. Il eut une postérité nombreuse : sept filles : Cécile, Marie-Thérèse, chanoinesse de Saint-Sauveur, Gaëtane, Joséphine, Thomase, Isabeau, Catherine; et trois fils : Antoine, chanoine de Saint-Jean, Gui, décédé en bas-âge, et Jean, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., G. 139, E. (Titres de famille), 743.

TERRENA (Jean de), fils et héritier du précédent, unit ses destinées à celles de Monique de Jorda-Forcade. De ce mariage naquirent deux fils, Gaëtan et Jérôme, qui se vouèrent à l'état ecclésiastique. Gaëtan de Terrena venu au monde à Perpignan, en 1742, prit l'habit bénédictin à Saint-Michel de Cuxa, le 9 septembre 1757. En 1772, il était hortolanier de ce monastère et au mois de décembre de l'année suivante, il fut nommé prieur de Saint-Jacques de Calahons, à la place de dom de Campredon de Cahors. Gaëtan de Terrena partit en exil pendant la Révolution, ainsi que son frère Jérôme, chanoine d'Elne, dont le nom se trouve aussi sur les listes des émigrés roussillonnais.

Archives des Pyr.-Or., G. 140, 430, E. (Titres de famille), 743. — E. DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*.

TERREROS (Fortuné de) exerçait le commandement de la châtellenie de Puyvalador en 1507. Sa fille Eléonore, ayant contracté alliance avec un noble appelé de Galindez, eut pour enfant le damoiseau Antoine de Galindez de Terreros, dont la notice suivra.

Archives des Pyr.-Or., B. 417, 418.

TERREROS (Jean-Lazare de) obtint de Charles-Quint des provisions qui lui conférèrent l'office de châtelain de Puyvalador, laissé vacant par la démission de don Pedro de Castro. Plus tard, Philippe II confia cet emploi successivement à Jacques-Lazare de Terreros et à la mort de ce dernier, survenue en 1599, le château de Puyvalador fut placé sous le commandement de l'*alferez* Dalmace de Descallar (voir ce nom).

Archives des Pyr.-Or., B. 367, 368, 373, 378, 430.

TERREROS (Antoine de Galindez de), petit-fils de Fortuné de Terreros, était déjà établi à Codalet en 1571. Cette année-là, sa mère Eléonore de Galindez de Terreros lui fit des concessions minières sur le territoire de Vernet. Par un acte daté du 5 décembre 1588, Antoine de Galindez de Terreros renonça aux droits sur les mines de fer du Canigou, dont il était détenteur, en faveur d'Onuphre Giginta, abbé de Saint-Martin. Il avait épousé Marie N., qui lui donna un fils Joseph, dont la notice suivra. Veuve en 1596, Marie de Galindez de Terreros afferma à un tiers les mines qu'elle possédait à Filols, moyennant le versement annuel de la somme de 120 livres.

Archives des Pyr.-Or., B. 435, E. (Titres de famille), 744. — Abbé J. CAPEILLE, *Vernet-les-Bains, la commune, la châtellenie, les thermes*.

TERREROS (François de), damoiseau de Ria, inscrivit son nom sur les registres de la confrérie de Saint-Georges, le 3 août 1562, date de la fondation de cette société par les membres de la noblesse du Roussillon et du Conflent. Il eut pour fils Jean, qui unit ses destinées, en 1596, à Thérèse de Oris, fille de Raphaël Rochafort de Oris.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, E. (Titres de famille), 744.

TERREROS (Joseph de), fils du damoiseau Antoine de Galindez de Terreros, domicilié à Codalet, épousa, en 1598, Catherine de Serres, fille d'Onuphre de Serres, damoiseau de Perpignan. En 1624, il donna quittance d'un cens sur les forges de Vernet, à Melchior Soler d'Armendaris, abbé de Saint-Martin du Canigou. Joseph de Terreros mourut en 1633, laissant deux fils, Christophe et Charles, et une fille appelée Engratia.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 744.

TERREROS (Christophe de), fils et héritier du précédent, était seigneur du château de Terreros sur la frontière de Biscaye. Il fit sa résidence à Perpignan et contracta alliance, en 1634, avec Thérèse Descamps, fille de Louis Descamps et de Marie de Tord. En 1639, Christophe de Terreros était enrôlé dans l'armée des nobles catalans que commandait Dalmace de Queralt. Le 14 octobre 1653, ses biens furent confisqués et attribués à Jean Giménells, alguasil ordinaire du roi. Le 22 janvier 1654, Louis XIV fit encore donation de rentes sur les biens de Christophe de Terreros à Bertrand du Bruehl. Ce même jour, les domaines de son frère Charles de Terreros furent concédés à Louis de Casteras. Christophe de Terreros eut pour héritier son fils Jean. Le 1^{er} octobre 1678, ce dernier afferma à un tiers des terres qu'il possédait à Elne et à Corneilla-del-Vercol.

Archives des Pyr.-Or., B. 390, 394, E. (Titres de famille), 744.

TERREROS (François de), damoiseau, domicilié à Codalet, présenta, en 1718, un candidat à un bénéfice institué dans l'église d'Escaro. En 1723, il désigna un ecclésiastique pour occuper un bénéfice qui était fondé à l'autel de Saint-Michel, dans l'église Saint-Jacques de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 744.

TEYSSONNIÈRES (Pierre-Frédéric-Salvi), graveur de grand talent, naquit à Albi (Tarn), le 6 juin 1834, de Teyssonnières François-Frédéric, conducteur des Ponts-et-Chaussées, et de Poujal Julie, tous deux albigeois. Bien que né hors du Roussillon, notre pays n'en a pas moins à s'enorgueillir de ce fils adoptif, dont les parents s'installèrent à Catllar près de Prades, alors qu'il n'avait que 3 ans, qui y vécut de longues années et que tout le monde saluait comme un catalan de marque, tant notre langue était la sienne et tant était passionné l'amour qu'il avait pour sa seconde petite patrie, la vraie pour lui. Dès qu'il put suivre son père, il courut avec lui routes et chemins, se préparant tout jeune à la même carrière. Mais déjà son goût pour le dessin s'était révélé et sa première œuvre lui valut toutes les sévérités paternelles : on l'avait, pour quelque méfait de gamin, enfermé dans une chambre où se trouvaient des pots de peinture rouge et noire dont se servent les Ponts-et-Chaussées pour jalonner leurs tracés ; pour distraire son ennui, l'enfant se mit à barbouiller sur le mur un immense Christ — le plus beau dessin de ma vie ! disait-il plus tard. — Ce chef-d'œuvre ne fut payé que d'une correction magistrale. A 18 ans, il entra comme surnuméraire dans l'Administration des Ponts-et-Chaussées et devenait un des collaborateurs de l'Ingénieur en chef Tastu, qui a laissé à Perpignan le plus vivant souvenir. A ce titre il participa à la construction de plusieurs ponts et routes dans notre département ; en particulier, celle si bien comprise et si bien exécutée d'Arles-sur-Tech à Prats-de-Molló fut en grande partie son œuvre ; et il avait gardé du séjour qu'il fit à cette occasion en Vallespir, au Tech, surtout, où il avait établi son quartier général, les souvenirs les plus délicieux et les plus émus. Quelques années plus tard, il conquiert le grade de conducteur des Ponts-et-Chaussées et fut nommé en Corse. C'est à Bastia qu'il fit la connaissance de celle qui, bientôt, le 26 octobre 1863, devint sa femme, Albertine Bidault, fille d'un commissaire de police. Il fut ensuite successivement nommé à Toulouse, à Bordeaux, où la municipalité lui confia l'enseignement du dessin dans les écoles supérieures et professionnelles de la ville, et enfin à Paris, où il obtint le poste de directeur de l'imprimerie des Ponts-et-Chaussées. A Paris, il retrouva nombre de compatriotes et fut l'intime de Pierre Talrich, de

Redier, d'Oliva, de Farail, etc. Ses relations s'étendirent dans le monde des artistes, des éditeurs et des amateurs qui appréciaient fort ses gravures, et son atelier-appartement, d'abord rue des Martyrs, puis rue Lafferrière, reçut la visite d'innombrables amis. L'hospitalité y était large, quoique simple, la table, abondante et catalane, régulièrement ouverte aux intimes et rien n'était plus nombreux, plus mêlé, plus joyeusement gai, plus follement drôle que les soirées travesties qui se donnaient à son cinquième étage, où les masques les plus étranges mêlaient leurs entrechats, le maître toujours vêtu de son cher costume catalan (lequel a servi de modèle au sculpteur Raymond Sudre pour le pâtre de son monument « Montanyes Regalades »), et qui se terminaient par un souper froid dans de petites assiettes et avec des couverts de fer blanc. Les danses reprenaient souvent après le souper et au jour seulement s'égreinait dans la rue Notre-Dame de Lorette cette nouvelle descente de la Courtille. Ses œuvres se vendaient bien ; l'argent affluait ; il en retirait aussi des expertises officielles ou privées que lui valait son titre d'Expert assermenté près de la Cour. Cet homme était pleinement heureux. Mais survint « l'Affaire » et Teyssonnières en fut une des premières et des plus tristes victimes. Appelé à se prononcer comme expert sur l'identité du fameux bordereau de Dreyfus, il conclut sans réserves à la culpabilité de l'accusé ; les autres experts, d'abord d'accord avec lui, modifièrent ensuite leur opinion ; mais Teyssonnières résista à toutes les offres qui lui furent faites, si séduisantes qu'elles fussent, et maintint jusqu'au bout ses conclusions. Il fut honni et vilipendé par tous les partisans de l'innocence, rayé de la liste des experts, boycotté comme graveur ; et pour comble de calamité, parmi les plus acharnés de ses ennemis se trouvèrent son propre gendre, directeur d'un journal dreyfusard, et sa propre fille, qui n'ont cessé de le poursuivre de leur haine. De ce 1894, la vie fut pénible pour Teyssonnières. Les ressources allèrent diminuant, les relations s'étaient clairsemées, le cercle des amis se restreignit de plus en plus. Les fidèles, cependant, ne l'abandonnèrent pas. Certain même lui offrit gratuitement, à Grenelle, une petite maison où il s'installa confortablement avec sa femme. Il allait passer l'été à Binic où, au temps de la prospérité, il avait construit une maisonnette sur le bord de la mer. Mais on avait oublié l'artiste ; aucune commande ne venait plus et le pauvre homme souffrait doublement de sa déchéance et de sa médiocrité. Un instant, cependant, l'espoir avait reparu. Quelque prélat de curie lui persuada qu'il obtiendrait pour lui la faveur de graver le portrait du nouveau pape Pie X et Teyssonnières partit pour Rome avec sa femme. Il en revint après quelques mois avec un

magnifique portrait du Saint-Père qu'il espérait vendre à profusion dans le monde catholique ; mais l'empressement fut à peu près nul et l'artiste ne gagna guère à cette œuvre que l'amitié du curé de sa paroisse et l'honneur, aussi peu rémunérateur d'ailleurs, de graver le portrait de l'Archevêque de Paris, Monseigneur Amette. Entre temps mourut sa fidèle Albertine ; il ne lui survécut que peu d'années, troublées par de pénibles irrptions de sa fille, et après dix mois d'un lent et douloureux dépérissement, il s'éteignit doucement le 1^{er} avril 1912, à l'âge de 78 ans, entre les bras de sa sœur Emilie, venue d'Albi depuis quelque temps, et de trois ans plus âgée que lui. Avant de passer à l'artiste, un mot sur l'homme et son caractère. D'une taille un peu au-dessus de la moyenne, Teyssonnières portait, sous un nez assez fort, une grosse moustache, et la mouche sous la lèvre inférieure. Une chevelure abondante avec une mèche médiane enlevée en volute donnait à sa physionomie, qu'éclairaient vivement deux yeux petits et malicieux, un aspect assez particulier. Sa mise était modeste, parfois même négligée. Profondément original, susceptible, très personnel et très autoritaire, facilement vif et emporté, il trouvait rarement bien ce que faisaient les autres. Son éducation était peu raffinée et il affichait même son sans-gêne avec quelque complaisance. Il était extrêmement bavard, se rendant parfois même insupportable et lassant ses meilleurs amis. C'est dire qu'il ne plaisait pas à tout le monde et il fallait plus intimement le connaître pour l'apprécier. Mais on l'appréciait vraiment et on s'attachait définitivement à lui quand on avait vu, à travers tous ses défauts, briller ses trois qualités foncières qui le définissent tout entier : une immense bonté, une loyauté absolue et une indomptable énergie. Sa bonté, qui le rendait charitable à toutes les infortunes, profondément dévoué à ses amis, prêt à se sacrifier pour eux, n'allait pas sans une grande sensibilité et il souffrait beaucoup et longtemps des petites comme des grandes contrariétés ; le relâchement d'une amitié, un manque d'égards même, provoquaient des plaintes amères. Sa loyauté en toutes choses, qui, dans les petites, se traduisait par un parler trop franc, lui valut souvent de gros ennuis. Mais ce qui était admirable surtout en lui, c'était ce ressort merveilleux qui se tendait à chaque coup du destin et qui le faisait rebondir vers une vie nouvelle avec tout son courage vite retrouvé. Quelles belles leçons d'énergie il a donné à ceux qui l'ont suivi jusqu'au bout ! Comme tous les artistes, Teyssonnières avait plusieurs cordes à son arc ; il s'intitulait lui-même : géomètre, mathématicien, littérateur, sculpteur, peintre, graveur et d'autres choses encore. De fait, il écrivit quelques mauvais feuillets, il modela quelques glaises oubliables, il fut un

déplorable peintre, même dans le paysage, et son seul, mais son vrai titre à l'admiration de tous est son talent remarquable de graveur. Avec le métier le plus irréprochable, méprisant les procédés faciles, fidèle aux principes les plus classiques de son art, il a laissé une longue suite d'eaux-fortes de la plus grande beauté et dans les genres les plus divers. Qu'il interprète des scènes d'histoire, des portraits ou des paysages, « poussé à ce degré, l'art de la gravure est bien un art personnel, original, qui crée à nouveau, qui fait œuvre d'invention complète, qui ne doit plus rien au modèle que le point de départ, l'idée première. Avec du noir, le noir ingrat de l'imprimeur, on ne saurait aller plus loin dans l'évocation des couleurs et de la lumière... Ces paysages, d'une enveloppe harmonieuse, où se retrouve toutefois, pour l'observateur éclairé, la marque désignative du peintre, son travail *persillé*, *martelé*, les reliefs de ses plans, presque le décompte de ses feuilles d'arbres, mais voilé, adouci par la touche délicate du graveur, qui sait modeler sans sécheresse, noie délicieusement les contours et les entoure savamment d'atmosphère. » (Jean DARGÈNE, *Pierre Teyssonnières et son œuvre*. — *Nouvelle Revue* du 1^{er} février 1892). Sans pouvoir tout énumérer, citons simplement : *Un Paysage de Corot*, un *Paysage de Rousseau*, le *Moine lisant* de Corot, *Samson et les Philistins*, de Decamps, le *Charmeur de Serpents* de Fortuny, le *Retour de Pêche* de Feyen-Perrin, le *Eliézer et Rebecca*, de Tiepolo, une des plus belles œuvres du graveur ; les portraits de *Pierre Corneille* par Lebrun, de *Thomas Corneille* par Jouvenet, de *Molière* par Lebrun, de *la Comtesse d'Haussonville*, d'après Ingres ; les séries charmantes des *Illustrations de Molière*, d'après Bayard, de *Jacques le Fataliste*, d'après Leloir, gravées pour la Société des Amis du Livre. De de Beaulieu, *l'Alcool*, le *Duel*, la *Première vision de la Madeleine* ; de François Millet, la *Gardeuse de Chèvres* et la *Tricoteuse* ; de J.-P. Laurens, *Saint-Ambroise instruisant Honorius enfant*, *Le pape Formose*, *La Mort du duc d'Enghien*, *Saint-Bruno refusant les présents de Roger comte de Calabre* ; toutes œuvres magnifiques, d'une conscience et d'une vérité saisissantes pour qui, ayant vu les tableaux, leur compare la gravure. J.-P. Laurens écrivait à Teyssonnières : « Je puis dire, cher Monsieur, que j'ai revu ma peinture en voyant vos eaux-fortes. Il n'y a aucune retouche à faire. Cela est définitif. Je me trouve trop heureux d'être interprété par un homme de talent qui m'a si bien compris... » Une place à part est à faire à *La Pisseuse* de Greuze, qui est une petite merveille. Quant à l'œuvre originale du Maître, « elle se tient dignement en regard des épreuves si belles qu'il a tirées d'immortelles peintures... » *Les Buveurs*, scène humoristique, *Le Pont et la Cathédrale d'Albi*,

Le Pont des Chamois, une *Barque sur le Lac Léman*, une *Clairière aux environs de Paris*, *Vainqueur ou vaincu*, composition philosophique et réaliste, et enfin les merveilleuses illustrations du *Décameron* de Boccace, trente-et-une planches d'après les aquarelles de Wagrez. Il serait injuste d'oublier, outre les jolies petites eaux-fortes que depuis longues années il envoyait au jour de l'an à ses amis en guise de cartes de visite, petits paysages de Bretagne, remparts de Saint-Jacques, vues de Rome, etc., les illustrations des *Recorts del Rosselló* de Pierre Talrich : *Le Canigou*, *le Castillet*, *Banyuls de la Marenda*, *le Château de Nyer*, *La Danse Catalane* (lo ball), *Les Platanes*, *Collioure* et *le Pont de Céret* ; non plus que l'exquise *Taparoussa* qui sert d'image à la petite plaquette de A. Redier : *Un cop hi avia un rech...* Après les portraits de Pie X et de Mgr Amette, dont nous avons parlé, œuvres aussi impeccables malgré les 72 ans du graveur, Teyssonnières ne reprit le burin que pour deux planches, ses dernières : le triptyque de *Las Professions* de l'Ermité de Cabrenç et le *Portrait de Jacinto Verdaguer* fait d'après une photographie.

Communication obligeante de M. le docteur Emile Boix.

THAOSCA (Bernard de), religieux bénédictin du couvent de Moissac (Tarn-et-Garonne), fut élu abbé d'Arles en 1312. Ce prélat vivait encore en 1314, mais en 1316, Raymond des Bach avait déjà recueilli sa succession.

Gallia christiana, t. VI, col. 1089.

THÉOBALD se trouvait à la tête de l'abbaye de Notre-Dame d'Arles en 986 et en 987.

Gallia christiana, t. VI, col. 1083.

THOLOSÀ (Raymond) exerçait la charge de Procureur royal du Roussillon sous le règne du dernier roi de Majorque, Jacques II, dont il soutint fidèlement le parti et dont il partagea aussi la fortune. Une ordonnance de Pierre-le-Cérémonieux, roi d'Aragon, ravit ses biens qui furent donnés en fief honoré à Bernard-Guillaume d'Entença.

Archives des Pyr.-Or., B. 276, 367.

THOLOSÀ (André), docteur en droit, fut nommé, par ordonnance de Ferdinand-le-Catholique, assesseur du Gouverneur du Roussillon, après la rétrocession de ce pays à la couronne d'Aragon. Pierre Modaguer recueillit ensuite sa succession.

Archives des Pyr.-Or., B. 337, 411, 416.

THOLOSÀ (Jean-François) fut promu, en 1512, à la charge d'assesseur de Gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne.

Archives des Pyr.-Or., B. 337.

THOMAS (Raphaël), peintre de Perpignan, peignit en 1463, de concert avec son collègue Guillaume Marti, le retable du maître-autel de l'église Saint-Jacques, qu'avait construit le sculpteur Jean Raolf. Il ne reste de ce retable que la statue du saint patron qu'on voit de nos jours, isolée, dans une niche, sous le porche qui abrite la porte d'entrée de l'église paroissiale de Saint-Jacques, à Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., G. 542.

THOMAS (Michel), archidiacre de Conflent, résigna cette dignité en faveur de Pierre-Jean Guardia, le 18 mai 1680.

Archives des Pyr.-Or., G. 124.

TIXEDOR DEL SOLA (François - Xavier), docteur en droit civil et en droit canon, juge royal et lieutenant du roi pour la viguerie de Conflent et de Capcir, naquit à Prades le 7 septembre 1715 et mourut dans cette ville le 12 septembre 1778. Il a publié : *La nouvelle France ou la France commerçante*, par M. F.-X. T., juge de la viguerie de Conflent. Cet ouvrage a eu deux éditions : 1^{re} 1755 ; 2^e Londres (Paris) 1765, in-12, de 264 pages. Dans ce volume, l'auteur s'efforce de prouver que la France épuisée ne peut être relevée que par le commerce : « Erudit profond, dit E. Delamont, staticien de mérite, juge impartial, écrivain entraînant, tel est Tixedor, et le seul regret que nous a laissé la lecture de la *France commerçante*, c'est que l'auteur n'ait pas pressenti la Révolution... Mais dans les circonstances au milieu desquelles il a été écrit, cet ouvrage dénote chez son auteur une énergie de convictions et de caractère peu commune ; aussi ne devons-nous pas être surpris si Tixedor a fait paraître sous la rubrique de Londres, la seconde édition de son ouvrage ». On connaît encore de François-Xavier Tixedor : *Novæ juris ac judicariæ tam civiles quam criminales institutiones nunc vario tractatu ordine, non elementarius tantum et juri scientiæ consuetissimis utilissimæ, cum privilegio regis*, Carcassonne, 1759, 4 vol., in-4^e ; 3^e *Tractatus de justa rerum possessione*, Paris, 17... ; 4^e *Des droits régaliens*, en manuscrit. François-Xavier Tixedor del Sola avait contracté alliance avec Marie-Thérèse de Romeu, dont il eut un fils François-Xavier-Valère, dont la notice suit.

E. DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*. — Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

TIXEDOR (François-Xavier-Valère de), fils du précédent, naquit à Prades le 16 octobre 1744. Il se fit recevoir avocat et fut nommé juge royal et lieutenant du roi pour la viguerie de Conflent et Capcir. Lors de la nomination des députés aux Etats-généraux il fut, le 27 avril, l'un des représen-

tants élus. Tixedor fit partie de la députation qu'envoya le Tiers-Etat au Clergé, pour l'inviter à la vérification des pouvoirs, et aussi de la députation qui alla, le 24 août 1789, offrir au roi, à l'occasion de sa fête, les hommages de l'assemblée. Le 7 septembre suivant, il fut nommé membre du Comité d'Agriculture et de Commerce. Dès son entrée aux Etats-généraux, Tixedor s'était lié avec Charles de Lameth. Il fut anobli par Louis XVIII, le 18 novembre 1814, et mourut à Prades le 18 avril 1818. Le 30 mai 1768, François-Xavier-Valère Tixedor avait contracté alliance avec sa cousine Catherine de Romeu, qui lui donna un fils appelé Urbain-Marie-Xavier, dont la notice suit.

E. DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*. — Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

TIXEDOR (Urbain-Marie-Xavier de), fils du précédent, naquit le 25 mai 1775. Il épousa, le 18 janvier 1806, Claire de Pallarès, et de cette union naquirent deux fils : Jean et Gaudérique, dont les notices suivent.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

TIXEDOR (Jean-Baptiste de), fils aîné du précédent, né à Prades le 6 septembre 1800, fut maire de cette ville en 1850. Le 10 octobre 1826, il unit ses destinées à Euphrosine de Romeu. Deux fils sont issus de ce mariage, Urbain et Paulin. Jean-Baptiste de Tixedor mourut le 3 août 1882.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

TIXEDOR (Gaudérique - Jacques - Antoine de), frère du précédent, naquit à Prades le 27 juin 1804. Il suivit la carrière militaire et fit les campagnes de 1844 et 1845 en Afrique, au cours desquelles il se signala particulièrement. « Au combat du 2 mai 1845, contre Sidi-ben-Taieb, disait le rapport du maréchal d'Isly et de Lamoricière, le capitaine de Tixedor, du 9^e chasseurs, exécuta une charge brillante qui contribua fortement à la déroute complète de l'ennemi ». Gaudérique de Tixedor fut, en outre, cité à l'ordre du jour de l'armée pour s'être distingué au combat du 28 octobre 1845 contre les Djemmara. Il avait été aussi félicité pour sa bravoure à l'expédition de Brezina (mai 1845). En 1855, il fut promu au grade de colonel du 1^{er} régiment des cuirassiers de la garde. Gaudérique de Tixedor mourut subitement et sans postérité à Compiègne, le 23 décembre 1862. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Communication obligeante de M. Clément de Lacroix.

TOLRA (Thomas) naquit à Prades, en 1721. Il était fils de Bonaventure Tolra, docteur en droit, avocat au Conseil Souverain de Roussillon, subdélé-

gué du Domaine du roi, et de Françoise Saléta, son épouse. Le 8 juin 1734, Jean de Lanta, évêque d'Elne, lui donna la tonsure dans son palais épiscopal. Thomas Tolra entra au Séminaire de Perpignan en 1743, fut appelé le 18 décembre de cette année aux Ordres mineurs, reçut le sous-diaconat le 4 juin 1746, le diaconat le 10 mars 1747 et la prêtrise le 8 juin 1758. Après avoir rempli les fonctions de vicaire successivement à Baixas et à Corbère, Thomas Tolra obtint une place dans la communauté ecclésiastique de Prades, le 29 juin 1754. Le jour même de son admission à la communauté, on lui confia la cure de Prades, avec le titre de vicaire, pour seconder le titulaire qui était un vieillard, l'abbé Massip. Les bénéficiers de Prades désignèrent Thomas Tolra, pour les représenter à l'assemblée générale du clergé diocésain que l'évêque d'Elne Charles de Gouy réunit le 20 octobre 1757, dans le but de procéder à la réforme de l'impôt ecclésiastique. Il en revint apprécié de ses confrères et estimé de son évêque qui lui conféra le titre d'archiprêtre de Prades et le prit en affection. Des abus s'étant glissés dans l'administration de l'église, de l'hôpital et de l'école de Prades, Thomas Tolra voulut y porter remède, en les corrigeant. Il se butta contre les corps constitués de ces différentes administrations qui lui suscitèrent des difficultés ; mais Thomas Tolra était soutenu par son évêque qui le nomma vicaire perpétuel. Loin de désarmer, le parti de l'opposition multiplia les démarches, les intrigues, les cabales et les procès. Après avoir tenu tête à l'orage pendant plusieurs mois, Thomas Tolra saisit la première occasion qui lui permit de quitter Prades sans humiliation ; au mois d'avril 1762, il fut nommé à la cure de Molitg où durant onze ans, il soutint de non moins rudes assauts de la part de ses nouveaux paroissiens. Le 16 avril 1763, Charles de Gouy nomma Thomas Tolra vicaire forain de l'archiprêtré de Prades. Celui-ci remplit ces fonctions durant dix années. En 1773, il fut déchargé de la juridiction sur l'archiprêtré de Prades pour être pourvu de celle de vicaire forain de l'archiprêtré de Vinça. Il exerça cette charge jusqu'en 1783, année de la mort de Charles de Gouy, évêque d'Elne. Son successeur, Jean-Gabriel d'Agay, retira à Thomas Tolra le titre de vicaire forain et celui d'archiprêtre. Tenu dès lors à l'écart des affaires diocésaines, Thomas Tolra se confina dans son prieuré d'Espira-du-Conflent qu'il avait échangé, en 1773, contre la cure de Molitg. A la mort de l'évêque Jean d'Agay, il rédigea pour le public un ouvrage manuscrit de près de 300 pages : *Examen de la discipline de la cour ecclésiastique du diocèse d'Elne, à Messieurs les curés du diocèse d'Elne*. Cette œuvre, véritable pamphlet, contient douze chapitres, bourrés de faits et de documents, à l'aide desquels il serait aisé de faire revivre

les usages ecclésiastiques et les abus du diocèse d'Elne, à la veille de la Révolution. Thomas Tolra refusa le serment à la Constitution civile du clergé, quitta Espira-du-Conflent en 1792 et émigra en Espagne à la suite d'un décret d'expulsion. Il passa une partie de son temps, durant l'émigration, à composer des conférences et des mémoires, les premières dans l'intention de les prêcher, les autres avec l'espoir de les publier. Ces travaux constituent trois volumineux manuscrits ; deux sont rédigés en catalan sous la rubrique : *Conferencias sobre de la religio o Conferencias sobre la constitutio de l'Assemblade o Conventio national de Fransa*, et le dernier est composé en français, sous le titre : *La France révoltée et décaholicisée*. Thomas Tolra retourna dans sa paroisse d'Espira-du-Conflent, en 1801 ; mais le décret qui réorganisa le diocèse d'Elne en 1803 supprima cette ancienne cure et l'ancien prieuré. Thomas Tolra alla terminer ses jours au sein de sa famille à Prades. Il mourut dans cette ville en 1804.

Abbé TORREILLES. *Une carrière ecclésiastique sous l'ancien régime*, dans le XXXVII^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

TOLRA DE BORDAS (Joseph), né à Prades en 1824, était fils d'un avocat distingué inscrit au barreau de cette ville. Après s'être pourvu du doctorat en droit civil, il suivit d'abord la carrière de son père, puis se décida à embrasser l'état ecclésiastique. Après avoir professé la rhétorique et la philosophie au Petit-Séminaire de Prades durant quelques années, Joseph Tolra de Bordas se fixa à Rome et rendit des services gratuits à l'église de Saint-Louis des Français ; il revint en France quelque temps après. En 1890, se sentant malade, il voulut retourner dans son pays natal. Arrivé à Toulouse, il vit ses forces décliner et reçut l'hospitalité dans un couvent de religieux. C'est dans un monastère de Franciscains qu'il mourut le 5 novembre 1890. Il fut inhumé à Prades, le surlendemain de son décès. Prêtre instruit, docteur en théologie et en droit canon, Joseph Tolra de Bordas a publié : *Notice historique et topographique sur Notre-Dame de Font-Romeu*, Perpignan, J.-B. Alzine, 1835 ; *Notice historique, religieuse et topographique sur Força-Réal*, en collaboration avec V. Aragon, Perpignan, M^{me} Tastu, 1839 ; *Tableau des études historiques en France au XIX^e siècle*, discours qui a obtenu un souci réservé à l'Académie des Jeux Floraux, concours de 1866, Toulouse, Delboy, Paris, Adrien Leclère, 1866 ; *Histoire du martyre des saints Abdon et Sennen, de leurs reliques, de leurs miracles et de leur culte*, in-8°, Perpignan, Latrobe, 1870 ; deuxième édition, Perpignan, Comet, 1882 ; *Le comte Pellegrino Rossi*, in-8°, Amiens, Delattre ; *Saint-François d'Assise en Roussillon*, extrait de l'*Investigateur*,

journal de la Société des études historiques, novembre et décembre 1875; *Du mouvement historique en France en 1877*, lecture faite à la séance annuelle et publique de la Société des études historiques, le 12 mai 1878, in-8°, Amiens, Delattre-Lenoël, 1878; *De l'éloquence de la tribune en France au XIX^e siècle*, (1800-1848), in-8°, Paris, Donniol, 1877; *Mgr de Ladoue, évêque de Nevers, esquisse biographique*, in-8°, Paris, Tolra, 1878; *La Lorraine ancienne*, extrait de *l'Investigateur*, novembre et décembre 1878; *La bataille de Pavie*, id., janvier-février 1879; *Un manuscrit du XV^e siècle*, ibid., mars-avril 1880; *Une épopée catalane au XIX^e siècle, l'Atlantide de don Jacinto Verdager*, in-8°, Paris, Maisonneuve, 1881; *L'état mental de J.-J. Rousseau*, *Revue des questions historiques*, juillet 1883; *L'Ordre de Saint-François d'Assise en Roussillon*, in-18, Paris, Palmé, 1884; *Un livre de spiritualité*, dans les *Annales de Provence*, juin 1884; *Recueil de goigs ou cantiques roussillonnais*, in-8°, Perpignan, Comet, 1887.

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

TORD ou **TORT (Michel)**, de Villefranche, devint seigneur de Jujols, après la chute du royaume de Majorque et remplaça dans ce fief Dalmace de Tatzo qui en avait été dépossédé par Pierre-le-Cérémonieux. Michel Tord n'eut que des filles: Cathalana Tord, l'aînée, qui possédait la seigneurie de Jujols en 1363, mourut sans enfants, laissant héritier son neveu, Jacques Guillem, de Villefranche. Cécile Tord, fille cadette de Michel Tord, unit ses destinées à Jacques Guillem. Ce fut leur fils, Jacques Guillem qui devint seigneur de Jujols en 1414. Celui-ci avait contracté alliance avec Marthe et laissa le fief de Jujols à sa fille aînée, Claire. Claire Guillem épousa Antoine Molner de Villefranche et apporta en dot à cette maison (voir l'article Molner), le fief de Jujols.

Archives des Pyr.-Or., B. 102, 103. — Emile MARIE, *Les seigneurs de Jujols*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. I.

TORD ou **TORT (Galcerand)**, magistrat, exerçait les fonctions de juge à la cour du bailliage de Perpignan, en 1472.

Archives des Pyr.-Or., B. 410.

TORD ou **TORT (Antoine)**, docteur en droit de Perpignan, fut nommé assesseur du Gouverneur de Roussillon, après la rétrocession de ce comté au roi d'Aragon, Ferdinand I^{er}. Ce prince lui confia une mission à Valence.

Archives des Pyr.-Or., B. 342, 357.

TORD ou **TORT (Jean)** était aussi docteur en droit de Perpignan. Le pape Jules II lui adressa une

lettre qui confirmait le droit de sépulture, dont sa famille jouissait depuis plus de cinquante ans, devant la chapelle de Saint-Benoît de l'église Saint-Jean le Vieux de Perpignan.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, 415.

TORD ou **TORT (Laurent)**, bourgeois de Perpignan, unit ses destinées à Antoinette Despasens, et eut d'elle deux fils et deux filles: Ange, dont la notice suit; Joseph, commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem; Yolande, religieuse au couvent de Sainte-Claire à Perpignan, et Isabelle, épouse de Raymond de Planella. Laurent Tord mourut en 1568, et sa veuve le suivit dans la tombe, le 23 août 1571.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 759.

TORD ou **TORT (Ange de)**, bourgeois de Perpignan, obtint, de Philippe II, des lettres d'anoblissement, le 9 décembre 1585. Il fut armé chevalier le même jour. Deux ans après, Ange de Tord reçut en héritage la baronnie de Tresserre et de Villemolaque, de son cousin-germain Jean Taqui, décédé sans postérité. Ange de Tord eut un fils Gaspard, dont la notice suit.

Archives des Pyr.-Or., B. 378.

TORD (Gaspard de), fils et héritier du précédent, damoiseau, seigneur de Tresserre et de Villemolaque, suivit la carrière des armes. Il fut le compagnon de Gabriel de Llupia et prit part comme lui aux expéditions militaires des Pays-Bas entreprises par le roi d'Espagne Philippe II contre les Anglais. Des certificats délivrés en 1587 et 1597 par le capitaine d'arquebusiers Pedro de Solis et par Cristoval Mondragon, colonel du « terso viejo » de Flandres, mentionnent les états de service et les actions d'éclat accomplies par Gaspard de Tord aux reconnaissances de Dunkerque, Benello, Ostende et au siège de Lille. Plus tard, il fut pourvu du commandement des gens de guerre placés au Perthus pour la garde de la frontière. Il fut ensuite mis à la tête de l'une des sept compagnies levées pour repousser les Français qui avaient envahi le Roussillon et les chasser d'Opoul. En 1611 et en 1617, Gabriel de Llupia, qui était procureur royal du Roussillon et de Cerdagne, désigna pour son substitut le baron Gaspard de Tord. Le 16 février 1616, ce dernier fut nommé « alcayt » ou capitaine du château de la porte Notre-Dame de Perpignan, en remplacement de Jérôme de Hérédia, décédé. Il prit possession de cet office le 18 avril suivant, et était encore capitaine du Castillet, le 14 avril 1620. Gaspard de Tord avait épousé Marie de Llupia, fille de Louis de Llupia, procureur royal du Roussillon et de Yolande de Saragosse.

Archives des Pyr.-Or., B. 378, 380, 437, 439, 441.

TORD (Magin de), noble de Villefranche, était fils de Bernard de Tord et d'Engrâce Solanell. Il contracta alliance avec Jeanne de Pi, enfant issu du premier mariage célébré entre Antoine de Pi et Isabelle Ballaro. De cette union naquirent trois fils et cinq filles : François, dont la notice suivra ; Bernard, qui se maria, en 1703, avec Marie-Anne Esprer de Ham, fille de Jérôme Esprer, bourgeois noble de Perpignan, et de Marie-Thérèse de Ham ; Louis ; Engrâce, prieure des chanoinesses de Saint-Sauveur de Perpignan, en 1719 ; Marie-Thérèse, religieuse à ce même couvent ; Raymonde, Jeannette et Marie. Jeanne de Tord, leur mère, mourut à Perpignan, dans le courant du mois d'avril 1690.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 749-750.

TORD (François de), fils aîné et héritier du précédent, unit ses destinées le 12 janvier 1686, à celles de Thérèse de Calvo, fille de François de Calvo de Gualbes, lieutenant-général des armées du roi de France. François de Tord parcourut une brillante carrière militaire. Capitaine de cavalerie en 1696, il était colonel de dragons en 1709. Il mourut en 1713, et sa veuve fut inhumée à Rivesaltes, le 3 décembre 1733. Elle était la sœur de Marie de Calvo, épouse de François-Xavier d'Oms, mère du marquis d'Oms et de Joseph, épouse d'Ardena, comte des Illes. De son mariage avec François de Tord, Thérèse de Calvo avait eu plusieurs enfants : François, Félicien, Sauveur et Marie décédés en bas-âge, Joseph et Antoine, dont les notices suivront.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 749-750.

TORD (Antoine de), fils de François de Tord et de Thérèse de Calvo, embrassa la carrière ecclésiastique. Pourvu du grade de docteur en théologie, il obtint, en 1714, un bénéfice dans la communauté ecclésiastique de Canet. Il ne tarda pas à occuper à Saint-Jean de Perpignan, le bénéfice qui avait été fondé à la chapelle du Saint-Nom de Jésus par Jérôme de Vilanova et Paulet. Le 15 avril 1727 Antoine de Tord prit possession de la cure de Saint-Christophe du Vernet, dont il avait été pourvu par autorité apostolique. L'année suivante, il fut nommé archidiacre du Conflent.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 749-750, G. 370, 875, 972.

TORD (Joseph de), frère du précédent, fit son testament en 1753 et laissa un fils appelé François-Xavier qui lui succéda.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 750.

TORD (François-Xavier de), fils et héritier du précédent, comte et seigneur de Formiguères, Leu-

cate, La Palme et autres lieux, domicilié à Perpignan, unit ses destinées à Marguerite d'Esprer qui ne lui donna qu'une fille, Raymonde, décédée en bas âge. Joseph d'Oms de Tord (voir ce nom), cousin-germain de François-Xavier de Tord, fut son exécuteur testamentaire et son héritier, en 1761.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 750.

TORNAMIRA (Denys de), français d'origine, administra l'abbaye de Saint-Génis-des-Fontaines, à partir de l'année 1667, à la place d'Alphonse Melendez, abbé élu. Denys de Tornamira gouverna ce monastère durant l'espace de deux ans et trois mois. Il résidait à Paris, où il était en instances pour obtenir, du roi de France, confirmation des privilèges dont bénéficiait l'abbaye de Saint-Génis.

Gallia christiana, t. VI, col. 1109.

TORNER (Jacques) fut pourvu, par le roi Jean I^{er} d'Aragon, de la commission de « reguier » ou « obrer major » du ruisseau royal de Thuir, depuis « l'exaugador » de Sainte-Cécile jusqu'à Perpignan. Cet office lui fut concédé, sa vie durant. Plus tard, le Procureur royal du Roussillon fit à Jacques Torner une concession emphytéotique du ruisseau de Thuir, depuis sa prise d'eau au territoire de Vinça jusqu'aux moulins dits de l'Hôpital, près de Perpignan. Jacques Torner prit à sa charge de payer le salaire des « reguiers » ou gardes de Vinça, Rodès, Boule et Corbère et de réserver au Domaine le produit des taxes d'arrosage. Il conserva son emploi jusqu'en 1440. A cette date, la reine Marie, lieutenant-générale du royaume d'Aragon, lui donna pour remplaçant son fils, Barthélemy Torner.

Archives des Pyr.-Or., B. 153, 161, 163, 177, 187, 188, 216, 253.

TORNER (Barthélemy), fils du précédent, remplit d'abord la charge de portier de la porte ferrée du château de Perpignan, dont il avait été pourvu par la reine Marie d'Aragon. Cette même princesse le nomma ensuite « reguier et obrer » du ruisseau de Thuir, en remplacement de son père. Lors de l'annexion du Roussillon à la couronne de France, Louis XI accorda des lettres à Barthélemy Torner, pour lui confier l'office « de maistrise de toutes œuvres des ruisseaux royaux de tout le comté de Roussillon, et de reguier, visiteur et distributeur de toutes eaux et ruisseaux royaux avecque lesquels se arrousent toutes les possessions de la dite comté. »

Archives des Pyr.-Or., B. 253, 292, 345, 409.

TORNER (Jeanne) épousa un pareur de draps, de Prades, appelé Jean Noguer. Devenue veuve, elle fit son testament, le 21 mars 1564. Elle affecta sa fortune à la construction, dans la ville de Prades, d'un

hospice et d'une chapelle qu'elle pourvut de tout ce qui leur devait être nécessaire. Les volontés de cette dame charitable furent exécutées. L'hôpital fut construit et le millésime 1588 qu'on voyait, il y a quelques années encore, au-dessus de la porte d'entrée de cet établissement, prouvait qu'il était déjà terminé à cette date.

E. DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*. — Firmin VICENS, *Les beaux-arts à Prades*.

TORRALBA (Ferdinand de Cordova de Mendocça, comte de) et vicomte de Las Fuentes, épousa, en 1650, la fille unique de François Grimaud et de Marina de Llupia. Ce seigneur et ses descendants possédèrent en fief, jusqu'à la Révolution, les lieux de Théza, de Caudiès-de-Conflent et de Creu.

TORRAVERT (Antoine) était archidiacre de Conflent en 1535.

Archives des Pyr.-Or., G. 183.

TORRELL-GARDIA conclut un marché, le 7 février 1486, pour la peinture du retable de la Vierge de la Réal.

Archives des Pyr.-Or., G. 446.

TORRELLA (Jacques), peintre de Perpignan, est cité comme témoin d'un acte portant la date de 1286. On le rencontre encore exerçant la même profession dans la ville de Perpignan, le 3 juillet 1321. Il mourut avant 1333, selon une reconnaissance faite le 11 mars de cette année-là, par Guirauda, épouse d'André Barrau, tailleur, fille de feu Jacques *Torre-lani*, peintre de Perpignan, et de Cécile, son épouse, encore vivante.

ALART, *Notes historiques sur la peinture et les peintres roussillonnais*, dans le XIX^e *Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*.

TORRELLA (Gabriel), archidiacre de Conflent, s'adjoignit comme coadjuteur Hyacinthe Coli, à la date du 4 septembre 1625.

Archives des Pyr.-Or., G. 123.

TORRELLA (Jean), né à Canet, professeur à l'Université de Valence, enseignait le latin au collège de Cordellas de Barcelone, lorsqu'il publia en 1636 un manuel de littérature intitulé : *Brevis ac compendiaris syntaxis partium orationis ex variis scriptoribus collecta*. Jean Torrella composa cet ouvrage sur les instances de Palmireno, alors régent de la première classe de l'Université de Valence. Comme le titre du livre l'indique, cet auteur résuma les données des écrivains qui avaient traité des belles-lettres avant lui, notamment Antoine de Nébussa,

Erasme et André Semperi. La première édition de cet ouvrage fut accompagnée de commentaires en langue castillane. Lorsque l'Université eut été transférée à Cervera, Jean Torrella fit paraître une seconde édition de son ouvrage et les notes explicatives furent rédigées en langue catalane. Le manuel de Jean Torrella fut enseigné durant tout le XVIII^e siècle à l'Université de Perpignan. Le jésuite Descamps mit au jour, en 1678, une nouvelle édition de ce livre. Voici en quels termes il appréciait l'ouvrage : « Petit en la quantitat, pero gran en la calidat, y materia en la brevedat, y claritat en la disposicio ».

TORRES-AMAT, *Diccionario critico de los escritores catalanes*.

TORRELLES (Antoine de) exerça la charge de viguier de Cerdagne sous le règne de Martin I^{er}, roi d'Aragon.

Archives des Pyr.-Or., B. 253.

TORRELLES (Raymond de) avait le commandement de la châtellenie de Bellver, à la suite de provisions que le roi Martin I^{er} lui avait octroyées.

Archives des Pyr.-Or., B. 292.

TORRELLES (Martin-Benoît de), chevalier et seigneur de la Roca-en-Vallès fut à la tête de la châtellenie de Bellver, sous le règne d'Alphonse V. Il laissa un fils appelé Martin-Jean de Torrelles.

Archives des Pyr.-Or., B. 234, 292.

TORRELLES (Pierre de) eut un fils, François, qui contracta alliance, le 4 juin 1454, avec Françoise de Fenouillet, fille unique et héritière de François de Fenouillet (voir ce nom), vicomte de Roda et de Perellos. De ce mariage naquirent deux fils, Jean et François, et deux filles, Aldonse et Agraïde. Celle-ci unit ses destinées à Martin de La Nuça. (Cf. l'article historique inséré sous ce dernier nom ; il donne la lignée de la maison de Torres).

Abbé J. CAPEILLE, *Etude historique sur Millas*.

TORRELLO (Alphonse de), chirurgien de Perpignan, collabora, avec François Servent, à la publication catalane de la chirurgie d'Argilata, qu'il avait préalablement corrigée.

HENRY, *Histoire de Roussillon*.

TORRES (Damien), fondeur de cloches à Perpignan, épousa Barthélemine en 1536. Il se porta caution, le 2 janvier 1547, pour les fondeurs Arnaud Estari et Pierre-Guillaume Fay. Il eut une fille appelée Antoinette-Anne qui fut baptisée le 19 mars 1549.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnais*.

TORRES (Benoît de) prit possession de l'abbaye de Saint-Génis-des-Fontaines, le 8 septembre 1583. Ce prélat ne fit son entrée solennelle dans le monastère que le 17 décembre 1584, et administra l'abbaye jusqu'au 23 août 1586. Il fut alors placé à la tête du couvent de Saint-Jean de Paris, puis reprit la direction de Saint-Génis-des-Fontaines, le 10 juillet 1601. Diego, religieux bénédictin de Montserrat, recueillit sa succession le 24 mars 1604 ; mais le 7 juillet de cette même année, Benoît de Torres fut réélu abbé de Saint-Génis-des-Fontaines. Jacques Calbis le remplaça le 7 mars 1606.

Gallia christiana, t. VI, col. 1107-1108.

TOUFFAILLES (Raymond de) possédait la seigneurie d'Huyteza dans la première moitié du xiv^e siècle. Il épousa Esclarmonde qui lui donna deux enfants : Jaubert, sacristain de Corneilla-du-Conflent, élu prieur du monastère le 27 juillet 1348, et Raymonde qui ayant contracté alliance avec Grimaud d'Avellanet, juriste de Codalet, apporta en dot à son mari la seigneurie d'Huyteza.

PALUSTRE, *La seigneurie d'Huyteza*, dans la *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, t. IV.

TOURRET (Jules - Marie - Louis - Gaston) naquit en 1851. Après de bonnes classes commencées au lycée de Rouen, continuées au collège de Vaugirard et couronnées à la maison d'études de la rue des Postes, à Paris, il entra au ministère des finances. Il s'associa à plusieurs œuvres catholiques, fit des conférences d'histoire religieuse et ecclésiastique aux jeunes gens des Cercles catholiques et inséra plusieurs articles dans diverses revues, en particulier dans la *Revue catholique des institutions et du droit*, la *Revue archéologique*, le *Bulletin des Antiquaires de France* et les *Annales de Philosophie chrétienne*. Sa santé s'affaiblissant, Tourret dut quitter Paris et chercher dans le Midi de la France un climat plus doux. Il se rendit à Cannes où il fut nommé receveur des douanes. Se sentant de l'attrait pour l'état ecclésiastique, Tourret entra au Grand-Séminaire de Perpignan, le 1^{er} octobre 1882. Il y demeura quatre ans, suivant les cours des sciences ecclésiastiques et reçut successivement la tonsure et les ordres mineurs. Il publia en 1883 dans le XLVI^e volume des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, un travail remarquable sur les *Anciens missels du diocèse d'Elne*. Tourret revint à Paris dans les premiers jours de l'année 1886 et mourut dans cette ville le 23 mars 1886.

Semaine religieuse de Perpignan, année 1886.

TOUS (Alphonse de), aragonais, pourvu du doctorat en décrets, était chanoine de la cathédrale de

Barcelone, lorsqu'il fut appelé par Benoît XIII au siège épiscopal d'Elne, le 15 mai 1409. Pierre de Luna se trouvait alors à Perpignan, présidant les séances du Concile qui se tenaient dans l'église de la Réal. La bulle de nomination d'Alphonse de Tous à l'évêché d'Elne fut expédiée de Perpignan. Ce prélat recueillit sur ce siège la succession de François d'Eximenès, patriarche de Jérusalem, recommandable par la science, la sainteté et les œuvres. La mort l'avait frappé le 23 janvier 1409. Alphonse de Tous administra le diocèse d'Elne durant une seule année. Le 23 mai 1410, Benoît XIII le transféra à Vich. Il prit possession, par procureur, de son nouveau siège, le 4 juin suivant. Martin I^{er}, roi d'Aragon, étant mort sans laisser d'héritier direct, plusieurs prétendants revendiquèrent leurs droits à la couronne. Une assemblée composée de prélats, de nobles et de chevaliers de Catalogne se tint à Barcelone, et Alphonse de Tous fut nommé membre de la Commission qui débouta les chevaliers « de parage » des prétentions qu'ils émettaient, en voulant constituer une classe distincte des autres membres de la noblesse. Le 21 avril 1412, d'accord avec le chapitre de sa cathédrale, Alphonse de Tous unit sept bénéfices aux sept plus anciens canonicats de Vich. Le 14 juillet 1416, il assista au Concile provincial de Barcelone auquel avaient été convoqués les derniers prélats fidèles à la cause de Benoît XIII. On décida de recourir à l'intervention d'Alphonse V qui, contrairement à leurs vœux, envoya des ambassadeurs au Concile de Constance et se détacha absolument de l'obédience de Pierre de Luna. Alphonse de Tous mourut à Vich, le 3 février 1421.

Conrad EUBEL, *Hierarchia catholica medii ævi*. — Juan-Luis DE MONCADA, *Episcopologio de Vich*, t. II.

TRAGINER (Raymond), négociant de Collioure, possédait un navire sur lequel il faisait le commerce avec le Levant, sous le règne du roi d'Aragon, Martin I^{er}. Il afferma les leudes et les revenus de Collioure, de concert avec Bernard Jou, Jean de Mas Guilhem, Georges Andreu et divers autres associés. Raymond Traginer fut aussi lieutenant du procureur royal à Collioure.

Archives des Pyr.-Or., B. 183, 201, 247.

TRAGINER (Raymond) était marchand de Perpignan en 1466.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 760.

TRAGINER (Jean), marchand de Perpignan, fut consul de cette ville en 1479. Il éleva au cloître de Saint-Jean de Perpignan une chapelle en l'honneur de saint Vincent et laissa deux fils Jacques et Jean.

Archives des Pyr.-Or., 308, 311, G. 247.

TRAGINER (Jean), bourgeois de Perpignan en 1513 et en 1515, est inscrit au nombre des propriétaires du ruisseau dit de Notre-Dame du Pont de cette ville. Il épousa en 1527 Jeanne, fille de Jérôme Traginer, veuve de François Pallès.

Archives des Pyr.-Or., B. 348, 420, E. (Titres de famille), 760.

TRAGINER (Barthélemy), bourgeois de Perpignan, avait déjà épousé en 1525, Jeanne-Marguerite Agosti, fille de François Agosti, *mercader* de cette même ville.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 760.

TRAGINER (Antoine), bourgeois de Perpignan, testa en 1545 et laissa son héritage à son fils Louis, né en 1540 et à sa fille Catherine, née en 1542. Louis Traginer qui, à son tour, testa en 1571, avait alors pour fils Jean-François-Christophe Traginer.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 760.

TRAGINER (Jacques), bourgeois de Perpignan, testa en 1564, instituant pour héritier son frère Joseph. Celui-ci mourut à son tour au mois d'août 1605, laissant ses biens à son autre frère Clément. Ce dernier le suivit quelques jours après dans la tombe (15 septembre 1605). Comme il ne laissait pas de descendance, il légua son patrimoine à sa sœur Marguerite, domiciliée à Pia. Le 26 mars 1606, Marguerite Traginer mourut et fit héritier universel Jérôme de Béarn.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 760.

TRAVI (Baptiste de), issu d'une famille noble et commerçante de Gênes, se fixa dans le Vallespir, vers la fin du xv^e siècle et se livra à l'industrie métallurgique. Le 10 décembre 1497, le procureur royal du Roussillon lui accorda le droit de faire des coupes pour l'usage des forges et des défrichements dans les montagnes de la vallée de Prats-de-Molló. Baptiste de Travi et sa famille exploitèrent aussi les gisements miniers du mont Canigou, qui étaient établis sur le versant et sur le territoire de l'abbaye de Saint-Martin. Le 15 novembre 1508, Baptiste de Travi vendit au grand-prévôt de ce monastère une forge sise à Vernet devant l'établissement des bains. Le 12 juillet 1511, un acte fut conclu par lequel « donation d'une forge de fer établie à Vernet au lieu dit *la Scalera*, ainsi que de ses dépendances, était effectuée par l'abbé et le couvent du Canigou en faveur d'Ambroise de Travi, génois, maître des forges et habitant de Vernet ». Baptiste de Travi qui possédait des mines en Vallespir, sur le territoire de Labastide, de Batère et de Prats-de-Molló aliéna, le 15 novembre 1518, une forge à Jacques Sirach, abbé de Saint-Martin. Après le Traité des Pyrénées,

Antoine de Travi et Montagut habitait Palau en Cerdagne : comme tel il donna *a colloqui* 250 têtes de bétail à Pierre Scalaix, en 1663. Il mourut à Gorguja, annexe de Llivia. Sa veuve, Marguerite de Travi et d'Oriola fit son testament en 1688 et nomma exécuteurs testamentaires, François d'Oriola, bourgeois honoré de Perpignan et son fils François d'Oriola, lieutenant au régiment royal Roussillon-Infanterie. Celui-ci épousa Isabeau Féliu et résida à Perpignan. En 1707, il afferma une métairie au nom de sa femme, dont il se déclara l'usufruitier, à Sébastien Raba, *pagès* de Torrelles. Antoine de Travi fut régent intérimaire de la viguerie de Cerdagne au xviii^e siècle.

Archives des Pyr.-Or., B. 416, 418, 419, C. 897, E. (Titres de famille), 762. — Abbé J. CAPEILLE, *Vernet-les-Bains, la commune, la châtellenie, les thermes*.

TREGURA (Jaspert de) exerçait, en 1356, l'office d'assesseur du Gouverneur du Roussillon, auquel Pierre le Cérémonieux l'avait nommé pour un espace de cinq années. Il était conseiller et promoteur de la Cour royale, lorsqu'il acquit la baronnie de Paracols. Jaspert de Trégura mourut sous le règne de Pierre le Cérémonieux, puisqu'à la suite de son décès, ce prince lui donna Jacques de Monell comme successeur à la charge d'assesseur du Gouverneur du Roussillon.

Archives des Pyr.-Or., B. 100, 105, 110, 121, 133, 153.

TREGURA (François de), damoiseau, « est déjà mentionné, au rapport de Bernard Alart, en 1373, à Perpignan. Le 27 juillet 1382, en qualité de seigneur de la baronnie de Paracols, il accordait à Sibille Guila, du village de Coma, le droit de tenir en défens toutes les *mollères* qu'elle possédait au territoire de Coma, sous le ban imposé ou accoutumé par la *cour du dit lieu*. Cet acte prouve que le nouveau seigneur possédait ce village aux mêmes conditions que Pons de Caramany ; car, dans la concession de 1304, le roi Jacques avait réservé aux habitants d'Eus le droit de pacage et de boisage sur tout le territoire de Coma, à l'exception des *devèses* particulières des habitants de ce dernier village. »

Archives des Pyr.-Or., B. 132, 167, 190. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

TREGURA (Jaspert de), chevalier, obtint, du roi Jean I^{er} d'Aragon, concession à vie de la châtellenie du Château royal de Perpignan, sur la démission de Bérenger d'Hostalrich. Pierre d'Enveig, seigneur du lieu d'Enveig n'ayant point fait acte de vasselage à son suzerain, le roi d'Aragon, après le décès de son père Guillaume d'Enveig, vit ses fiefs confisqués et attribués à Jaspert de Trégura ; mais le 14 juillet 1395, Jean I^{er} leva la saisie et mit de nou-

veau Pierre d'Enveig en possession de ses domaines et de ses privilèges. Par un acte dressé à Puycerda, le 19 novembre 1406, le procureur royal Dalmace de Biert accorda autorisation aux chevaliers Pierre et Romeu d'Enveig, père et fils, d'engager à Jaspert de Trégura les revenus et les droits qu'ils tenaient en fief pour le roi sur les lieux d'Ur et Flory. La reine Marie, épouse et lieutenante du roi Martin I^{er} d'Aragon, écrivit une lettre à Jaspert de Trégura pour lui ordonner de renforcer la garnison du Château royal de Perpignan. Cette princesse ayant appris que le comte de Foix se disposait à envahir le Roussillon, prescrivit à Jaspert de Trégura d'ajouter quatorze servants aux six qui composaient jusque-là la garnison du Château royal de Perpignan. La reine Marie ordonna, en outre, à Jaspert de Trégura de ramener sans retard au Château royal l'artillerie des *ginys* que le roi Jean I^{er} en avait tirée pour le siège de Torroella de Montgri. A la mort de Jaspert de Trégura, Martin I^{er} nomma à l'office de châtelain du Château royal de Perpignan, François de Çagarriga qui remplissait alors la charge de conseiller et camerlingue de Martin, roi de Sicile.

Archives des Pyr.-Or., B. 153, 160, 163, 175, 192, 210. — Abbé J. CAPEILLE, *Le château et la baronnie d'Ur*.

TRÉGURA (Jaspert de) « était, dit Bernard Alart, vignier de Conflent et de Capcir, le 19 décembre 1390, et en 1392 ; mais nous ne lui connaissons pas le titre de *seigneur de Paracols* avant le 19 juin 1408. Il n'était alors que simple damoiseau, et deux ans après il porte le titre de *chevalier*. Il figura longtemps à la cour de Pierre de Fonollet, vicomte d'Ille et de Canet, qui mourut en 1423 et nomma Jaspert parmi ses exécuteurs testamentaires. Le baron de Paracols avait épousé (avant 1406) Marguerite, fille de Pierre de Vivers, damoiseau de Clayra, et nièce de Johana, épouse de Guillem Jorda, seigneur du Boulou, qui l'institua son héritière universelle par son testament du 1^{er} juillet 1410. La succession de dona Johana était surtout située au territoire des lieux de Saint-Féliu, dont le seigneur, Pierre de Fonollet, en souvenir des ancêtres de Marguerite, et aussi en considération de ce qu'elle avait longtemps vécu dans la maison des vicomtes d'Ille, d'où elle n'était sortie que pour se marier, lui fit remise de tous les droits de succession qu'elle aurait dû lui payer (20 février 1415). Le 23 juin 1429, Jaspert de Trégura obtint aussi de Pierre du Vivier, pour lui et pour ses héritiers, possesseurs de la *forge de fer* ou *moline* du lieu de Campome, le droit d'*afforester* dans les bois dits de *Salvanera* aux territoires de Montfort et d'Ossères. Le 6 mai 1441, François de Fenouillet, vicomte de Roda et de Perellos, donna le château, la tour et le village de Perellos, avec toute juridiction, à son cou-

sin, le chevalier Jaspert de Trégura, moyennant une paire d'éperons dorés et une paire de paons. Le chevalier Jaspert est encore cité par les documents, le 17 avril 1453, mais l'époque de sa mort nous est inconnue, et il y a lieu de croire qu'il laissa deux fils, Pierre et Jaspert, dont l'aîné lui succéda à Paracols, vers l'époque de l'occupation des comtés de Roussillon et de Cerdagne, par les troupes de Louis XI. »

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

TRÉGURA (Pierre de), fils aîné du précédent, seigneur de Molitg et de la baronnie de Paracols, portait le titre de Lieutenant du Gouverneur des comtés de Roussillon et de Cerdagne, dans un acte daté du 22 juin 1469, par lequel un habitant d'Ille, appelé Jean Gros, élargi des prisons de Prades, promettait de ne point s'éloigner de Molitg, sans la permission du seigneur du lieu. « Pierre de Trégura, raconte l'historien Alart, comme la plupart des seigneurs roussillonnais, avait embrassé le parti de la France ; sa fille épousa un officier français, et lui-même, avec son titre de *Lieutenant du Gouverneur*, n'était qu'un capitaine, chargé d'organiser et de maintenir, à Prades et dans la région environnante, l'occupation armée de Louis XI... Son fils, Jean de Trégura, qui lui avait succédé, mourut sans postérité, avant l'an 1487. Sa succession revint à sa sœur, Jeanne de Trégura, qui, dans un acte du 29 octobre 1487, se dit fille de Pierre de Trégura et d'Eléonore, son épouse. Après la mort de Bertrand du Beaugart, son premier mari, Jeanne avait épousé Jorda de Marça, donzell de Corneilla-de-la-Rivière, qui fit son testament à Catllar, le 23 juin 1501. Jeanne de Trégura, qui s'était toujours réservé le titre de baronne de Paracols, mourut vers l'an 1505, et sa succession revint, par indivis, à son proche parent, Ange de Vilanova, donzell de Millas, alors domicilié à Saint-Féliu-d'Amont, et à sa cousine, Anna de Trégura, fille du donzell Jaspert de Trégura, que nous croyons frère cadet de l'ancien capitaine de Prades, Pierre de Trégura. »

ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

TRÉGURA (Jaspert de), damoiseau, domicilié à Ille-sur-Tet, vendit, le 6 novembre 1482, le lieu et château de Perellos, avec ses dépendances, au chevalier Guillaume de Gleu, seigneur des lieux de Gleu et de Durban, moyennant la modique somme de soixante-dix livres. Jaspert de Trégura avait épousé Marguerite de Banyuls, héritière de la noble maison dite d'*Ille*, dont il eut une fille unique du nom d'Anna, mariée vers l'an 1496, au damoiseau

Jean de Çanespleda, seigneur de Cuxus, au pays de Fenouillèdes. Jaspert de Trégura se retira sur ses vieux jours, à Barcelone, où il vivait encore en 1511. « La succession de Jeanne de Trégura-Maça, dit Alart, donna lieu à quelques discussions entre Anna, fille du damoiseau Jaspert, d'une part, et noble Jean de Vilanova qui parlait au nom de son fils, Ange ou Angelot, dont il faisait remonter les droits aux substitutions contenues dans les dernières volontés du chevalier Jaspert. Selon lui, Pierre de Trégura était mort *ab intestat*, ou son testament, s'il en avait fait, n'avait aucune valeur. Enfin, par acte du 19 juin 1503, Jaspert de Trégura, au nom de sa fille, et Jean de Vilanova, comme tuteur de son fils, convinrent de s'en rapporter à l'arbitrage du damoiseau Roger Garriga, du docteur Jean Salvetat, de Jean de Malorgues et de François de Çanespleda, qui décidèrent que la succession de Pierre de Trégura, comprenant la baronnie de Paracols, demeurerait indivise entre Angelot de Vilanova et Anna de Trégura-Çanespleda, leur vie durant. Anne de Trégura mourut avant l'an 1530, et son mari, Jean de Çanespleda, qui, dans un acte de 1531, se dit usufruitier de tous les biens qui avaient appartenu à dame Anne, son épouse, mourut peu de temps après, laissant un fils du nom de Roger qui vivait encore en 1543. »

Archives des Pyr.-Or., B. 323, 417. — ALART, *Notices historiques sur les communes du Roussillon*, 1^{re} série.

TRÉGURA (Pierre), humble menuisier de Perpignan, reçut, du roi Ferdinand I^{er}, des lettres par lesquelles il fut nommé, le 5 mars 1414, maître des machines de guerre dans tous les états d'Aragon. Cette haute distinction dont fut l'objet Pierre de Trégura témoigne de sa supériorité dans l'art de la construction des machines de guerre, propres à abattre les remparts, les murailles et les boulevards réputés inexpugnables. Ferdinand I^{er} avait spécialement requis Pierre Trégura auprès de lui, lorsque ce premier faisait le siège des châteaux de Loari et de Balaguer, défendus par Jacques, comte d'Urgell, prétendant à la couronne du royaume d'Aragon. Entre autres engins d'artillerie funestes aux assiégés, Pierre Trégura avait construit, au péril de sa vie, un appareil qui, en peu de temps et à l'aide de quelques décharges seulement, avait non seulement anéanti tous les moyens offensifs et défensifs de l'ennemi, mais encore avait totalement démoli les remparts. Pierre Trégura avait facilité, avec la même habileté, la conquête de Lacroix en Ribagorça. La prise d'eau du ruisseau de *Las Canals* ayant été détruite par une inondation, la reine Marie décida, en 1423, qu'il serait moins dispendieux d'en établir une nouvelle que de réparer l'ancienne. Les travaux furent confiés à Pierre Trégura. On se mit à l'œuvre

le 5 mai 1423, et deux ans après le ruisseau amenant la dérivation de la Tet depuis Ille-sur-Tet jusqu'à Perpignan était terminé. L'eau fut mise dans le nouveau ruisseau royal, le lundi 23 avril 1425 et elle n'arriva à Perpignan que le samedi 5 mai, vers les neuf heures du soir. Pierre Trégura remplit aussi l'office de maître de hâche et de garde, nourricier et panseur des paons du Château majeur de Perpignan, sous l'administration de la reine Marie et sous le règne d'Alphonse V.

Archives des Pyr.-Or., B. 202, 204, 226, 228, 247, 253, 267, 268.

TREMES (Antoine), fondateur de Perpignan, exerçait sa profession dans cette ville en 1543.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondateurs de cloches roussillonnaises*.

TREMULLAS ou TREMUJAS (Lazare), sculpteur catalan, originaire de Villefranche-del-Panadès, a beaucoup travaillé en Roussillon. Il a doté de retables un certain nombre d'églises ou chapelles du diocèse d'Elne. Le 19 septembre 1643, il passa un contrat avec Pierre Ciuro, pagès de Camélas, au sujet d'un retable qu'il devait construire pour l'autel de la Conception de Marie, dans l'église paroissiale de cette localité. Le 30 octobre suivant, il s'offrit à faire le retable de la chapelle du Rosaire du couvent de Saint-Dominique, qu'on voit de nos jours dans le transept de droite de l'église Saint-Jacques à Perpignan. Cette œuvre d'art coûta la somme de trois mille livres, monnaie de Perpignan. C'est un monument dont les proportions sont considérables : 8 mètres de hauteur environ sur 7 mètres de largeur. Il contient quinze panneaux reproduisant les mystères joyeux, douloureux et glorieux du Rosaire. Tous les personnages se détachent en relief. Dans le courant du mois de juillet 1791, le retable du Rosaire fut transféré de la chapelle désaffectée des Dominicains, dans l'église Saint-Jacques de Perpignan. Le 21 janvier 1644, Lazare Tremullas conclut, avec les fabriciens de Corneilla-de-la-Rivière, un marché par lequel il s'engageait à faire le maître-autel de l'église paroissiale de cette localité. Ce monument n'était pas encore achevé en 1648. Le 8 mars de cette année-là, une délibération du conseil général de cette commune désigna divers habitants pour quêter en faveur du retable en construction. En 1644, Lazare Tremullas prit la commande du retable qui devait garnir la chapelle du Christ, à l'église de Canet. Trois ans après, il avait terminé ce travail. Le soin de peindre le retable fut confié, en 1647, à Pierre Guadanya, artiste de Perpignan. Le 25 octobre 1644, Lazare Tremullas conclut, avec la communauté des habitants de Camélas, un marché par lequel il s'engagea à ériger le retable de saint Fructueux, dans le sanctuaire de leur église paroissiale. Cet artiste

trahit, le 30 janvier 1649, avec Pierre Violet, recteur de Latour-bas-Erne et des habitants de cette localité, au sujet de la façon dont il devait fabriquer le retable de l'autel de Saint-Jacques, dans leur église paroissiale. Ce travail coûta la somme de six cents livres. En 1649, Lazare Tremullas agrandit le maître-autel dédié à saint Joseph, dans la chapelle du couvent des Carmes déchaussés, à Perpignan. La même année, le supérieur François de Sainte-Thérèse confia à Luc Guadanya la dorure d'une partie de ce retable, pour le prix de trois cent vingt livres, monnaie de Perpignan. La dorure de la corniche fut confiée, l'année suivante, à un autre artiste, Gabriel Clavaria. Le 10 novembre 1649, Thomas Mundi, curé d'Espirade-l'Agly, chargea Lazare Tremullas de sculpter, pour son église paroissiale, deux statues représentant, la première, l'Assomption de la Vierge escortée de quatre anges et la seconde, saint Gaudérique, patron des laboureurs du Roussillon. Lazare Tremullas trahit, le 27 novembre 1650 avec les consuls de Clayra qui le chargèrent de la fabrication d'un retable dédié à saint Gaudérique, pour l'église de leur paroisse. Cet artiste avait aussi fait un saint Sébastien pour l'église d'Ille. Le 28 avril 1654, Louise d'Ardena, comtesse d'Ille, chargea François Alba, orfèvre de Perpignan, de reproduire en argent la réplique de cette statue. « En 1654, écrit M. Vidal, Tremullas prit la commande du retable de saint François de Paule, pour l'une des chapelles du couvent des Carmes déchaussés de Perpignan. Il mit deux ans à l'exécuter. Mais les *obers* ou recteurs de cette chapelle y firent ajouter d'autres sculptures... Les *obers* passèrent donc un nouveau traité avec Tremullas le 30 janvier 1656. Mais ce dernier mourut un an environ après, et sa femme, Marie-Angèle, céda le travail à Louis Janeras ou plutôt Generès, avec mission de le terminer ».

Archives des Pyr.-Or., G. 740, 751, 767, 774, 780, 791, 802. — P. VIDAL, *Histoire de la ville de Perpignan*.

TRESSAN (Pierre-Philippe Peironel du) fut nommé Intendant de la province de Roussillon, le 21 octobre 1773, en remplacement de Louis-Guillaume de Bon qui avait quitté cette charge le 28 juin précédent. Pierre-Philippe Peironel du Tressan mourut le 7 avril 1774. Au mois de juillet de cette même année, Jean de Clugny lui succéda.

Archives des Pyr.-Or., C. 1508.

TRINYACH (Jacques - Antich), issu d'une ancienne famille de marchands de Perpignan, fut créé bourgeois de cette ville, par une ordonnance de Charles-Quint. Il était déjà décédé en 1561, et sa veuve Constance, qui testa en 1588, institua son fils François pour son héritier universel.

Archives des Pyr.-Or., B. 374, E. (Titres de famille), 766.

TRINYACH (François), fils du précédent, reçut, de Philippe III, un titre qui lui accorda les privilèges nobiliaires dont jouissaient les citoyens honorés de Barcelone. François Trinyach laissa un fils du même nom que lui. Celui-ci mourut à Perpignan, le 29 juillet 1639, fut inhumé sous la chapelle de la Conception, dans l'église Saint-Jean, et légua ses biens à sa fille unique Mancía, épouse de Salell.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, E. (Titres de famille), 766.

TRINYACH (Antoine), de la même famille que les précédents, avait épousé Isabelle Pincart. De ce mariage étaient issus trois fils : Jérôme, Joseph, dont les notices suivent, et Onuphre, mort en bas-âge. Antoine Trinyach et son fils Jérôme reçurent, de Philippe III, le titre de bourgeois honorés de Barcelone, à l'égal de leur parent François Trinyach.

Archives des Pyr.-Or., B. 380, E. (Titres de famille), 766.

TRINYACH (Jérôme), fils aîné du précédent, contracta alliance avec Louise Sapte, et mourut le 13 mars 1602, laissant un fils âgé de trois ans, appelé Jean. Le 12 janvier 1616, la veuve de Jérôme Trinyach convola en secondes nocces avec Louis Font, bourgeois de Perpignan. Quant à Jean Trinyach, il unit ses destinées à Maciana Alzina et eut d'elle deux enfants : Antoine, décédé en bas-âge, et Françoise qui, étant devenue la dernière héritière de la famille Trinyach, se maria, en juin 1644, à François Pont y de Cadell (voir ce nom).

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 766.

TRINYACH (Joseph), frère du précédent, fut institué héritier de sa mère, en 1611. Il épousa Françoise de Seragut dont il n'eut point de descendance.

Archives des Pyr.-Or., E. (Titres de famille), 766.

TRIQUERA, instituteur, puis secrétaire de la Mairie de Collioure, a publié : *Un épisode inédit de l'annexion du Roussillon à la couronne de France, scènes historiques, Echo du Roussillon*, 1865, n° 39 et seq. ; *Causes de destruction des anciens monuments depuis l'origine des temps historiques jusqu'à la première réunion du Roussillon au royaume d'Aragon*, feuilleton du *Journal des Pyrénées-Orientales*, 1866, n° 14-18. Triquera eut un fils, Louis, qui entra dans l'infanterie de marine. Les hasards de la vie militaire le conduisirent ensuite dans la Nouvelle-Calédonie où il se fixa, à l'expiration de son congé. Le gouverneur de cette île confia à Louis Triquera la gérance du *Moniteur impérial de la Nouvelle-Calédonie* ; il l'appela ensuite aux fonctions de sous-directeur du cadastre. Après seize années de séjour dans les colonies, Louis Triquera se disposait à retourner dans son pays

natal, mais la mort le frappa, le 30 août 1866, à Papaété (Taïti).

Articles nécrologiques parus dans divers périodiques.

TRISTANY (Pau!) fut élu abbé de Saint-Michel de Cuxa en 1647, en remplacement de Michel Salabardeny, décédé. Il administra ce monastère durant l'espace de dix années, au milieu des péripéties et des hostilités qui désolèrent le Roussillon à cette époque. En 1637, l'abbaye de Cuxa fut donnée en comende à François de Montpalau, abbé titulaire de Saint-Etienne de Bañolas.

Abbé FONT, *Histoire de l'Abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa*.

TROBAT (Raymond de) était fils de François de Trobat y de Tria, greffier à la Royale Audience, et de Marie Vinyes. Un de ses oncles, Joseph de Trobat, était aussi magistrat et doyen de cette cour. Raymond de Trobat se fit remarquer dès 1630 par sa vive intelligence. Il aida Mazarin de ses conseils à Saint-Jean de Luz, en 1639, et fut nommé conseiller au Conseil Souverain du Roussillon, le 10 juillet 1660, lors de la création de ce tribunal suprême par Louis XIV. Un mois plus tard, ce prince institua, en faveur de Raymond de Trobat, une seconde charge d'avocat-général auprès du Conseil Souverain. Les réquisitoires, les harangues, les discours que Trobat prononça au Palais, sont conservés au dépôt des archives des Pyrénées-Orientales, sous la cote C. 1407. Le 23 novembre 1676, Raymond de Trobat s'exprima pour la première fois en langue française, dans la salle du Conseil Souverain. Ce jour-là, il y eut affluence au Palais. L'avocat-général parla sur la campagne de 1676 et sa harangue « fut prononcée avec approbation et concurs, note le procès-verbal, ayant été la première qui a été prononcée en ce conseil. » Le 15 février 1663, Raymond de Trobat avait aussi reçu commission d'avocat et de procureur-général du Domaine. Louis XIV ayant confisqué les biens de Joseph de la Nuça, comte de Plaisance, qui avait pris parti pour l'Espagne, fit donation de la seigneurie de Céret à Raymond de Trobat, au mois de novembre 1667. Douze ans plus tard, lorsque Vauban vint dans le Roussillon pour y construire des places fortes et y élever des fortifications, Raymond de Trobat lui fut adjoint, à titre de contrôleur au point de vue financier. De concert, Vauban et Trobat firent leur tournée dans le Roussillon, et lorsque le célèbre ingénieur militaire du roi Louis XIV s'éloigna de Perpignan, Trobat continua à diriger les travaux de construction, en compagnie de La Motte-Lamire Rousselot et d'autres élèves de Vauban. Trobat fut même l'auteur du projet qui changea le lit de la Basse pour conduire directement cette rivière dans celle de la Tet. L'idée de Trobat fut d'abord

combattue par La Motte-Lamire. Plus tard, elle prévalut et elle fut mise à exécution en 1683. Durant les dix années qui s'écoulèrent depuis 1680 jusqu'en 1690, Raymond de Trobat s'occupa de faire construire la Villeneuve et les bastions qui abritent l'église Saint-Jacques. La caserne qui est située sur la Place du Puig fut bâtie en 1686, et l'aqueduc du ruisseau de *Las Canals* fut construit, l'année suivante, sur l'emplacement de l'ancienne porte d'Elne. En 1691, Trobat entreprit le prolongement du Pont de Pierre et la construction d'un canal de Perpignan à Narbonne. En dehors de la charge de directeur des fortifications des places du Roussillon, Raymond de Trobat exerçait, depuis 1681, les hautes fonctions de Président à mortier au Conseil Souverain et d'Intendant de la province. Il avait été nommé à cet emploi, le 1^{er} juin 1683, à la place de Germain-Michel Camus de Beaulieu, à qui Louis XIV venait de confier le contrôle général de l'artillerie de France. Raymond de Trobat acheta à ce dernier son carrosse et sept chevaux avec leur attelage, pour la somme de trois mille livres. Le 18 août 1682, il acquit de Jean Rogier, marchand de la ville d'Aubusson, au prix de deux mille cent livres, une tenture de tapisserie pour la chambre du Conseil Souverain. En 1683, Raymond de Trobat fit peindre le plafond des salles du Palais, et l'année suivante il sollicita, de Louvois, l'envoi « d'une tenture de tapisserie de Gobelin, pour plus facilement faire connaître dans les pays étrangers ces sortes de beaux ouvrages. » En 1691, Trobat devint premier président du Conseil Souverain et garda ces diverses fonctions jusqu'au jour de sa mort survenue le 9 avril 1698. Raymond de Trobat avait épousé à Perpignan, le 5 octobre 1661, Catherine Codolosa, veuve de François Coll y Vinyes, docteur en droit civil et en droit canonique, domicilié à Vich. De leur union naquit, le 9 septembre 1662, une fille appelée Marie-Anne, qui mourut à l'âge de quatre ans, le 9 avril 1666. Inhumé dans l'église de Saint-Jean de Perpignan, le lendemain de son décès, Raymond de Trobat fut enseveli, le 24 septembre 1699, dans la chapelle du collège des Jésuites (Théâtre actuel), sous l'autel dédié à Saint-François de Sales. Son épouse le suivit dans la tombe le 7 octobre 1701. Leur neveu Faust de Langlade fut constitué leur héritier universel, à condition de porter le nom et les armes de la maison de Trobat.

Archives des Pyr.-Or., B. 401, C. 1407-1428, E. (Titres de famille), 770. — Abbé TORREILLES, *L'Œuvre de Vauban en Roussillon*, dans le *XLII^e Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales*. — Communication obligeante de M. François Anglade.

TROBAT (Joseph de), frère du précédent, docteur en droit, se trouvait à la tête de la paroisse rurale de Sainte-Colombe de Finestret, lorsqu'il fut pourvu

en commende de l'abbaye de Valbonne, en 1665. En 1672, il obtint du Pape la dignité de sacristain au sein du chapitre d'Elne, et le 14 décembre de cette année, Louvois écrivait à l'Intendant Carlier : « Quoique la conduite que le sieur Trobat a tenue en cour de Rome pour avoir des bulles de Sa Sainteté pour la sacristie majeure de l'église cathédrale d'Elne, dont il avait obtenu les provisions du Roy, à cause du droit de serment de fidélité, ne soit pas bonne, néanmoins il la faut dissimuler, attendu qu'il a toujours jusques icy bien servy sa Majesté. » Le 4 août 1685, Joseph de Trobat fut nommé abbé de la Réal, et le 29 août 1689, il fut transféré à Cuxa. Le 26 mars 1692, cette nomination fut confirmée par le pape. Le nouveau prélat prit possession de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa par procureur, le 31 août suivant. Il fut représenté par son frère Raymond de Trobat, premier président du Conseil Souverain et Intendant du Roussillon. Celui-ci fut reçu par les religieux bénédictins et accompagné par eux à l'église du monastère. Raymond de Trobat s'approcha du maître-autel et, prenant dans ses mains les nappes, il les roula ; il ouvrit un missel et le ferma ; il y lut à haute et intelligible voix ; il sonna une petite clochette ; de là, allant au chœur, il s'assit sur le siège de l'abbé et reçut de la main des commissaires les *nummos* ou plombs de distribution du couvent ; il se rendit enfin à la porte de l'église qu'il ferma et referma. Ce ne fut que quatre ans après cette cérémonie, que Joseph de Trobat put prendre personnellement possession du siège de Cuxa. Il dut, au préalable, entrer dans l'Ordre de Saint-Benoît et recevoir la bénédiction abbatiale. En 1695, et en vertu d'une dispense du Saint-Siège, le Conseil Souverain assista à la cérémonie, durant laquelle Joseph de Trobat postula

l'habit bénédictin et le prit, commença son noviciat et le finit, fit sa profession et fut béni abbé de Saint-Michel de Cuxa, dans l'espace d'une heure. Joseph de Trobat mourut le 12 septembre 1701 et, après lui, Louis XIV l'abbaye de Cuxa en commende à Jean de Flamenville, évêque d'Elne.

Archives des Pyr.-Or., G. 129. — E. DELAMONT, *Histoire de la ville de Prades*. — Abbé FONT, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa*. — Communication obligeante de M. François Anglade.

TROBAT (Joseph de), religieux bénédictin de Cuxa, remplissait la charge de sacristain de cette abbaye, au moment de la venue de la Révolution française. A ce titre, il était le premier dignitaire du monastère. Joseph de Trobat refusa de prêter le serment à la Constitution civile et fut expulsé du couvent de Cuxa, le 27 janvier 1793. Après le Concordat, il retourna en France, reprit la vie religieuse et fut élu, le 29 juin 1818, abbé de Notre-Dame de Bordeaux.

Abbé FONT, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Michel de Cuxa*.

TURA (Cécile), peintre de Collioure, exécuta des travaux au retable de l'église de Palalda, en 1660.

Archives des Pyr.-Or., G. 152.

TURQUET (Baptiste), fondateur de Perpignan, passa contrat, le 27 juillet 1607, avec Antich Valls, chanoine de la Réal, procureur d'Alphonse de Cruilles, abbé de Vallbone, pour la fonte d'une cloche pesant trois quintaux et demi, qu'il devait faire porter, à ses risques et périls, dans l'église de ce monastère.

PALUSTRE, *Quelques noms de fondeurs de cloches roussillonnais*.

